

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE LORRAINE

SITE CLASSÉ DU LAC DE LONGEMER ET DE SES ABORDS

Plan de préservation, de mise en valeur et de développement local

Schéma d'aménagement et de mise en valeur du site classé du Lac de Longemer



JUIN 2006

DAT Conseils, 12 Rue de la Mairie 68470 STORCKENSOHN
Tél. : 03 89 82 73 17 - Fax : 03 89 38 22 24

SOMMAIRE DU PLAN DE PRESERVATION, DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU SITE CLASSÉ DU LAC DE LONGEMER ET DE SES ABORDS

Pourquoi un Plan ?	4
Les différentes phases de l'élaboration du plan de gestion du site classé du lac de Longemer	5
I. PRÉSENTATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : LE PROJET « SOUHAITABLE » A LONG TERME	6
1. Préserver et retrouver un grand site lacustre	8
2. Développer les structures d'accueil pour les visiteurs à la journée	11
3. Orienter les prestations d'hébergement vers des produits de qualité compatibles avec le site et plus rentables car mieux adaptés aux clientèles actuelles	12
4. Intégrer le lac dans un aménagement urbain et touristique cohérent de la commune de Xonrupt	13
II. PRÉSENTATION DES FICHES D'AMÉNAGEMENT THÉMATIQUES	14
1. La gestion de la végétation autour du lac	15
2. Le plan d'aménagement de la forêt domaniale	19
3. L'évolution possible des immeubles (fermes, chalets et maisons) situés autour du lac	20
4. La définition du caractère patrimonial du bâti	21
5. La maîtrise de l'affichage et de la signalétique	23
6. L'évolution du marché du camping et la définition des campings « d'aspect naturel » au sens du site classé	25
7. L'amélioration des accès et de la circulation autour du lac	27
III. PRÉSENTATION DES FICHES-ACTIONS D'AMÉNAGEMENT PAR SITE, AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX	33
1. Le camping «La Vologne»	34
1bis.L'échange entre l'ONF et le camping «La Vologne»	37
2. Le camping « La Verte Vallée »	40
3. Le camping «La Grange Mauselaine»	42
4. Le site du chalet de pédalos «La Clairière»	44
5. La forêt domaniale située au bout du lac	45
6. La plate-forme multi-activités	47
7. L'hôtel-restaurant-camping « L'Orée du Bois »	48
8. L'espace public au sud du lac	51
9. Le camping municipal du Lac	53
10. Le camping « Les Jonquilles »	55
11. Le camping « Belle Rive »	58
12. Le camping « Bellevue »	60
13. Le camping «La Chaumière»	62
13bis. L'échange entre l'ONF et le camping «La Chaumière»	64
14. Le hameau des Plombes	66
	68

14bis.L'échange entre l'ONF et un particulier au hameau des Plombes	
15. La butte Bilon	71
16. L'espace public au nord du lac	72
17 Le camping « Domaine de Longemer »	74
18. L'entrée du site, le long de la D 417	76
19. Le secteur de l'« île »	80
20. La zone mixte entre l'« île » et le camping du Domaine de Longemer	83

LE LAC DE LONGEMER EN 2001



POURQUOI UN PLAN DE PRESERVATION, DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL ?

Le lac de Longemer est un des plus beaux et des plus naturels parmi les plans d'eau du Massif vosgien. Joyau de la vallée des Lacs, il était protégé depuis longtemps au titre des sites inscrits selon les dispositions du code de l'environnement. Il a été classé récemment par décret ministériel en date du 16 avril 2002.

Le classement est réservé aux paysages de grande valeur. Son régime juridique est défini par l'article L.341-10 du code de l'Environnement : "Les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale". Cette autorisation est de la compétence du Ministre chargé des sites pour les modifications les plus significatives et de celle du Préfet pour les modifications de moindre portée.

Le classement signifie la reconnaissance juridique des qualités spécifiques d'un lieu, celles qui l'identifient entre tous. Il a comme esprit et pour objet de maintenir de manière pérenne ces qualités.

S'agissant du site du lac de Longemer, lac naturel encore pour l'essentiel, entouré d'espaces forestiers et ruraux, la mesure de classement vise à sauvegarder ces caractères patrimoniaux partout où ils demeurent, dans une gestion concertée avec les acteurs locaux, voire à les restituer dans la mesure des possibilités. Cette mesure entraîne également la préservation du patrimoine architectural.

Ainsi le classement implique l'intangibilité non pas du site, mais de ses qualités. Lié à un projet de développement local, il est garant de la vitalité économique du lieu.

Le classement n'est donc pas « une mise sous cloche ». Pour beaucoup, les acteurs locaux ont d'ailleurs des projets qu'il convient de prendre en compte afin de concilier préservation, mise en valeur et activités selon les principes du développement durable.

Un plan de gestion, qui vise à préserver, mettre en valeur et développer le site classé du lac de Longemer est donc nécessaire.

Dans l'objectif d'élaborer ce plan, l'Etat et la Commune de Xonrupt Longemer ont constitué un groupe de travail. Celui-ci est aidé, dans sa réflexion par le bureau d'étude DAT Conseils, mandaté par la DIREN Lorraine.

Animé par le Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Dié et Monsieur le Maire de Xonrupt-Longemer, le groupe de travail s'est réuni à de nombreuses reprises depuis sa constitution, le 18 mai 2004.

L'appellation « plan de préservation, de mise en valeur et de développement local » désigne de manière explicite les objectifs que poursuit le plan. Par commodité, ce plan peut être appelé « plan de gestion ».

LES DIFFERENTES PHASES DE L'ELABORATION DU PLAN DE PRESERVATION, DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU SITE CLASSE DU LAC DE LONGEMER

La qualité du site du lac de Xonrupt-Longemer attire un nombre élevé de visiteurs, ce qui a entraîné la mise en place d'aménagements touristiques et de loisirs de toutes sortes tels que embarcadères, sentiers de découverte, plages et campings.

La multiplication des équipements et des prestations autour du lac tend à affaiblir la qualité de ce dernier. Les projets nouveaux sont nombreux et posent des questions quant au maintien de la valeur du lac.

Partant de l'analyse des valeurs paysagères, identitaires et touristiques du site, de ses atouts et de ses faiblesses, la définition du **plan** de préservation, de mise en valeur et de développement local du site classé de Longemer est menée selon une démarche en trois phases distinctes :

Phase 1, présentée en janvier 2005 : **définition des principes directeurs** d'un plan de préservation, de mise en valeur et de développement local à long terme du site du lac de Longemer

Des visites de terrain et plusieurs réunions avec le groupe de travail ont permis de parvenir à un accord sur les grands principes d'aménagement et de développement du lac.

Phase 2, qui a débuté fin 2004 et dont les résultats sont présentés dans ce document : **élaboration d'un schéma d'aménagement et de mise en valeur du site classé du lac de Longemer et de ses abords**

Il s'agissait dans cette phase d'appliquer à chaque partie du site les principes d'aménagement définis dans la phase 1.

Cela a conduit à analyser de façon fine le terrain, mais également à associer les acteurs locaux à la définition du projet. Aussi, les étapes suivantes ont été réalisées:

- Réalisation d'une enquête détaillée auprès de chaque prestataire du site.
- Rédaction d'une note de synthèse par prestataire et proposition de principe d'aménagement pour chaque partie du site classé.
- Rédaction d'un premier schéma d'aménagement prenant en compte les projets des prestataires.
- Présentation au groupe de travail et au Conseil municipal.
- Présentation aux acteurs locaux et négociations avec les prestataires concernés.
- Rédaction du schéma d'aménagement et de mise en valeur définitif du lac de Longemer.
- Présentation du Schéma au comité de pilotage et aux partenaires institutionnels.

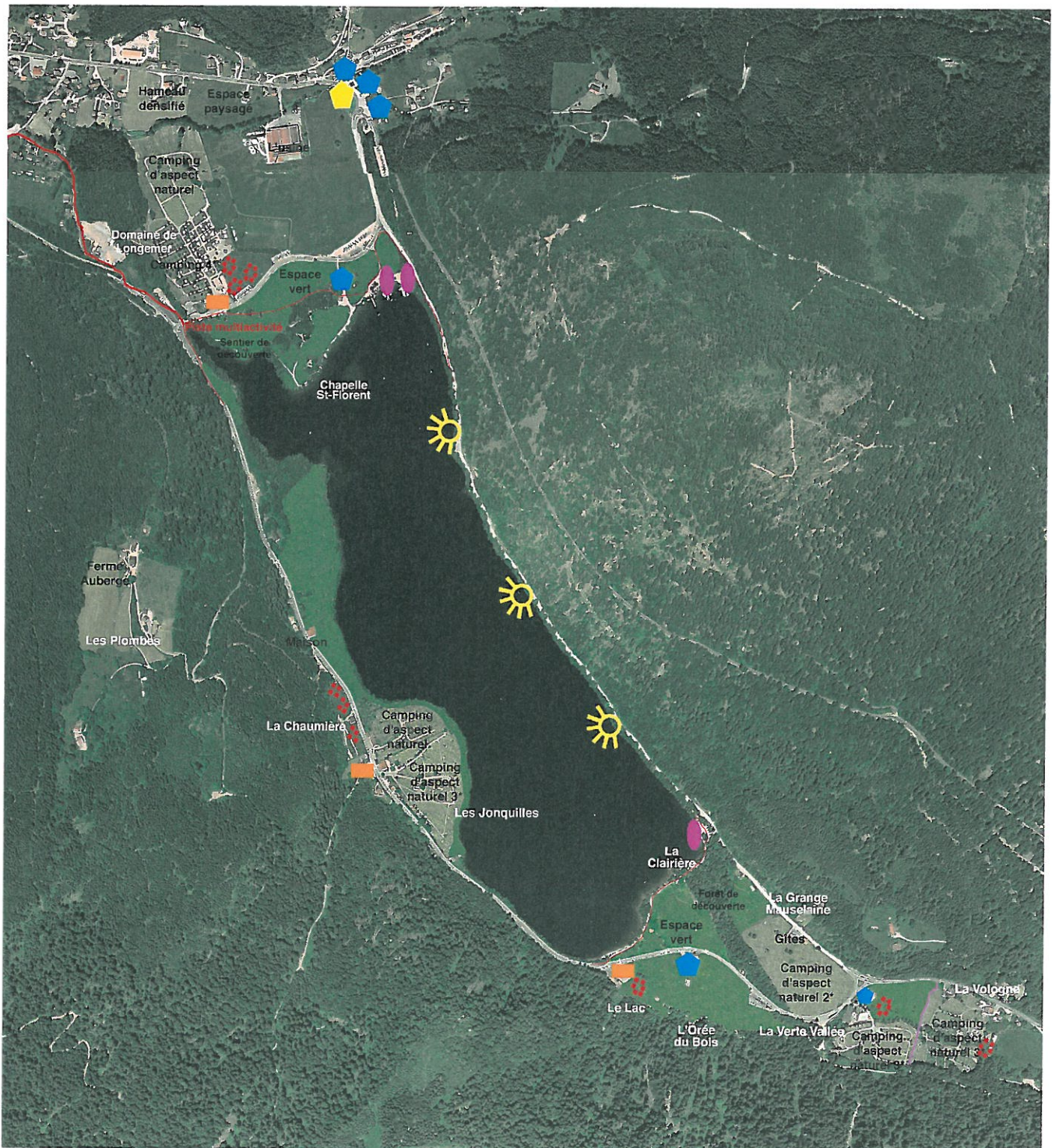
Phase 3 (à partir de 2006) : Mise en place du plan de préservation, de mise en valeur et de développement local du site.

Il s'agit de détailler les projets concrets, traduisant sur le terrain le schéma d'aménagement et de développement du site. Un règlement d'aménagement et d'urbanisme a d'ores et déjà été rédigé et intégré au POS pour la majeure partie du site classé, rendant le POS complètement compatible avec le classement. Ce travail sera complété concernant la zone située en bordure de la RD417. Une structure de gestion sera définie. Une convention de développement pluriannuel sera signée en juin 2006, entre la Commune, l'Etat, la Région et le Département.

**I. PRÉSENTATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT :
LE PROJET « SOUHAITABLE » A LONG TERME**

PLAN DE GESTION DU SITE CLASSE DU LAC DE LONGEMER

ILLUSTRATION POSSIBLE DE L'AMÉNAGEMENT DU LAC A LONG TERME (aout 2005)



- | | | | |
|---|---------------------------------|---|----------------------------------|
|  | Prairie |  | Espace d'accueil |
|  | Camping d'aspect naturel |  | Lieux de restauration |
|  | Camping classique |  | Location pédalos et snack |
|  | Hameau de gîtes |  | Snack |
| | |  | Promontoire de vision |
| | |  | Piste multiactivité |

Le Schéma d'Aménagement et de Mise en Valeur du site classé du lac de Longemer et de ses abords a été élaboré en tenant compte des principes directeurs qui ont été définis dans la première phase d'étude. Ils sont les suivants :

- * Principe directeur 1 : Préserver et retrouver un grand site lacustre, comportant de grands espaces naturels et ruraux et bénéficiant d'une certaine tranquillité = Préserver le gisement touristique et patrimonial Jouer les espaces d'introduction qui mettent en valeur le site
- * Principe directeur 2 : Développer les structures et les espaces d'accueil pour les visiteurs à la journée
- * Principe directeur 3 : Orienter les prestations d'hébergement vers des produits de qualité compatibles avec le site et plus rentables car mieux adaptés aux clientèles actuelles
- * Principe directeur 4 : Intégrer le lac dans un aménagement urbain et touristique cohérent de la commune de Xonrupt

Une enquête détaillée a été réalisée auprès des prestataires touristiques du site, afin de connaître leurs difficultés, d'évaluer la situation économique de leur activité et de prendre connaissance de leurs projets pour l'avenir.

Les propositions du Schéma d'Aménagement et de Mise en Valeur résultent d'une mise en cohérence entre les principes directeurs et les projets des prestataires.

Ces propositions d'aménagement et de mise en valeur du lac concernent les 15-20 années à venir. Elles n'ont aucun caractère obligatoire pour les exploitants, puisque le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel.

La plus grande partie des exploitants a validé les propositions du Schéma à travers les fiches d'aménagement par site.

La carte ci-après présente **une illustration possible de l'aménagement du lac à long terme**, car :

- elle dégage la philosophie générale de l'évolution du site,
- elle choisit, parmi les hypothèses d'évolution qui ont été retenues pour chaque prestataire touristique (et qui sont présentées en partie III dans les fiches d'aménagement par site), celle qui est moyenne, mais qui apporte beaucoup, en terme de qualité paysagère et de qualité des prestations.

1. Préserver et retrouver un grand site lacustre, comportant de grands espaces naturels et ruraux et bénéficiant d'une certaine tranquillité

Jusqu'en 1950, le lac de Longemer offrait aux visiteurs des paysages très pittoresques : installé au creux d'une grande forêt domaniale, il était bordé de vastes prairies bien soignées, sur lesquelles s'égrainaient une dizaine de fermes typiques.

Ces qualités touristiques, bien valorisées à travers de nombreuses cartes postales, se sont progressivement affaiblies durant la deuxième moitié du 20^e siècle. Le développement des campings et des différents aménagements de loisirs ainsi que le foisonnement de la végétation ont progressivement fermé un paysage traditionnellement ouvert.

Ce phénomène est devenu si prégnant qu'on aperçoit difficilement le lac depuis plus de la moitié de la route qui l'entoure.

Il s'agit donc de préserver les espaces naturels existants, de renaturer certains espaces peu aménagés, d'éviter de nouveaux aménagements ou équipements lourds sur le bord immédiat du lac.

*** Redonner leur force paysagère aux espaces autour du lac**

Il est proposé de :

- recréer une grande continuité naturelle et pastorale du secteur de la Chapelle Saint Florent jusqu'à l'Envers du lac (rives Nord-Ouest),
- de réhabiliter un grand espace naturel autour de l'espace public Sud-Est,
- de créer quelques promontoires en rive Nord-Est, afin de permettre aux visiteurs d'apprécier le paysage à partir de « l'endroit » du lac.

*** Le secteur de la chapelle**

Vaste espace situé au Nord-ouest du lac, propriété de la commune, dominé par le promontoire de la chapelle, il est l'un des sites les plus intéressants du lac. Il contient de beaux espaces de promenade et différentes structures de loisirs ainsi qu'un camping. Cloisonné par des haies et des clôtures, il mériterait de retrouver son aspect initial de « peigné vosgien ».

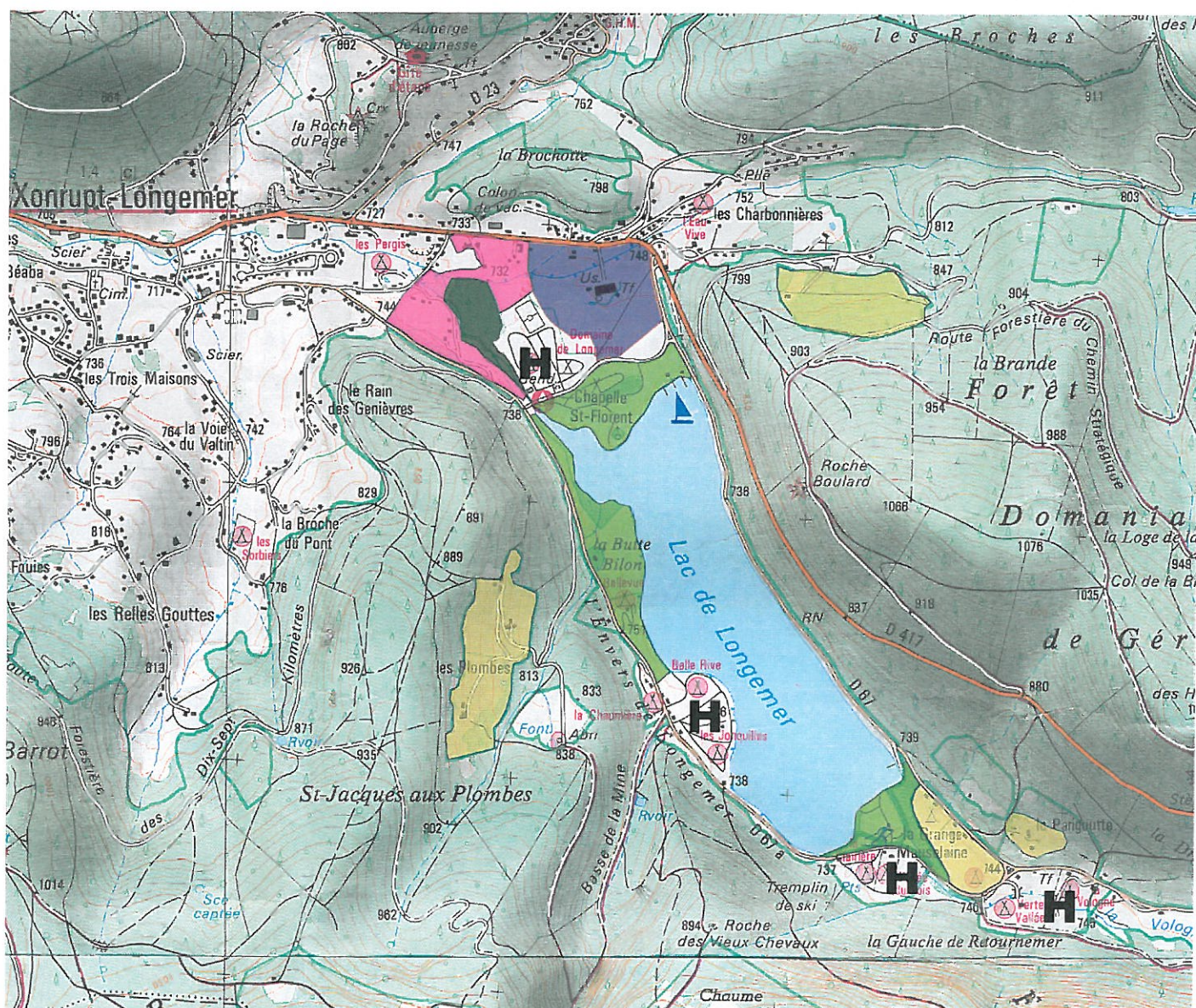
Cela est possible en transférant une partie des équipements de loisirs, ainsi que le camping, de l'autre côté de la route, sur un terrain également communal. Il est également proposé d'enlever des haies et friches, pour réouvrir le paysage.







*** La butte Bilon et le secteur vers les Jonquilles**

C'est le secteur le plus naturel du lac avec le delta des Plombes. Il est devenu confus suite à un développement de la végétation.

Un bon entretien accompagné d'un démontage du camping "Belle Vue" permettra de lui redonner ses qualités paysagères.

PRINCIPE DIRECTEUR 1: PRESERVER (ET RESTAURER) LES ESPACES PATRIMONIAUX PROCHES DU LAC DE LONGEMER



-  **L'espace d'introduction**
-  **L'usine et ses grands prés**
-  **L'espace rural et ses fermes**
-  **Les espaces naturels de bord de lac**
-  **Les espaces forestiers de qualité**
-  **Espace d'hébergement**

* Le secteur du bout du lac et de la Grange Mauselaine

Il s'agit d'une ancienne zone humide aménagée par la commune en espace de pique-nique et de baignade. Les équipements ont un aspect trop artificiel qu'il conviendrait d'atténuer par un engazonnement complet du secteur. Ces démarches seront accompagnées d'une « ouverture paysagère », par une gestion des végétaux.

La bande forestière domaniale toute proche, très fréquentée, car située à proximité de lieux d'animation et lieu de passage entre le secteur de l'espace public Sud et celui du chalet de location de pédalos, sera gérée selon des principes qui correspondent mieux à sa vocation de forêt de découverte, de loisirs et de protection. En outre, un sentier de découverte y sera créé, pour sensibiliser à ce milieu naturel riche.

La montée en gamme de l'ensemble touristique « L'Orée du Bois » et l'évolution du camping du Lac vers un hameau de gîtes sont tout à fait cohérents avec cette renaturation de l'espace public Sud et permettent de dégager un ensemble de belle qualité.

La plate-forme multiactivité (ex-trophée Andros) qui n'est plus utilisée aujourd'hui comme circuit de course serait « renaturée ». Utilisée comme parking ou ponctuellement pour des activités, elle serait pour l'instant maintenue en l'état tout en traitant les abords (engazonnement). Cependant le maintien d'un tel équipement ne serait pas compatible avec une évolution en gamme de l'hôtel, et la démolition et l'aménagement en une grande prairie seraient justifiés.

* Le long de la rive Nord-Est, qui est très étroite et où la découverte est actuellement très difficile, quelques belvédères ou plates-formes sont créés, afin d'étoffer les pôles d'animation et d'offrir de nouveaux points de vue vers le lac.

* Gérer la végétation

Le développement spontané de la végétation autour du lac, ainsi que les multiples plantations d'arbres et de haies exogènes ont produit un paysage artificiel et ont contribué à fermer les perspectives et les points de vue. Il est prévu de réaliser un programme de gestion de la végétation.

Jouer les espaces ruraux d'introduction

* L'usine et ses grands prés ouverts témoignaient, avant l'incendie de 2004 d'une occupation originale et traditionnelle. La reconstruction des bâtiments industriels est souhaitable, en combinant modernité et tradition.

* Le long de la RD 417, il s'agit de jouer le plus possible la carte des espaces paysagers. Il est proposé en particulier d'autoriser une densification modérée du hameau Lambert, tout en essayant de lui donner un aspect plus pittoresque et plus patrimonial.

Jouer les espaces ruraux qui mettent en valeur le site

Il s'agit de préserver ou de restaurer les espaces ruraux voisins (les Plombes, etc.), les forêts :

* Les espaces ruraux situés en amont du lac et des Plombes sont à préserver tout en permettant

une évolution lente et respectueuse des hameaux.

* Les grandes forêts domaniales forment l'écrin du lac et doivent en conséquence être gérées de la façon la plus naturelle possible. L'aménagement foncier élaboré par l'Office National des Forêts va dans ce sens.

Préserver les espaces naturels du lac

Le lac naturel de Longemer est le siège d'une faune et d'une flore typiques qu'il faut maintenir, voire revivifier. Certains espaces, comme le Delta des Plombes, sont particulièrement riches. Mais ces qualités peuvent être affaiblis du fait de pratiques dérangeantes qu'il faut donc modifier.

Conserver, retrouver un patrimoine bâti de qualité :

On trouve autour du lac de Longemer, de beaux bâtiments à caractère patrimonial, mais aussi des bâtiments plus récents à l'aspect plus banal.

Dans le site classé, une attention toute particulière doit être portée à l'évolution du patrimoine bâti. De nouvelles règles de construction sont proposées, qui permettent une évolution des bâtiments dans un esprit patrimonial, vers une architecture de qualité, réinterprétant le patrimoine.

2. Développer les structures d'accueil pour les visiteurs à la journée

La vallée des Lacs est la plus touristique de Lorraine avec 1,2 millions de visiteurs par an. Les campings représentent 50% des lits. Cependant les visites à la journée constituent une des premières ressources économiques.

Les visiteurs de Longemer (plus de 200 000 par an) sont pour moitié des visiteurs à la journée venant de Lorraine et d'Alsace, et pour une autre moitié des personnes hébergées dans la vallée des Lacs. Ces visiteurs à la journée font tourner les prestations commerciales en dehors des deux mois d'été.

Or, les prestations qu'attendent les visiteurs sont actuellement incomplètes : on ne trouve pas de cheminement pour piétons et cyclistes pour faire le tour du lac en sécurité ; il n'y a pas de restaurant au bord du lac ; certains sites intéressants ne sont pas valorisés, etc.

Des structures d'accueil de qualité seront développées (petite restauration, baignade, pédalo, vélo, promenade à pied), à proximité immédiate du lac et sans mélange avec les voitures, en particulier dans l'espace public Nord. Les aménagements resteront légers, dans l'esprit des lacs de montagnes.

Des activités prégnantes et sans lien direct avec le lac, comme par exemple le mini-golf, la piste de karting seront déplacées en retrait par rapport au lac. Un espace public de plein air d'animation de sport sera créé au Nord-Ouest à côté du camping du Domaine de Longemer, où existe déjà un terrain de foot et l'activité de tir à l'arc. Ils seront complétés par le transfert du mini-golf et de la piste de voitures électriques. D'autres sports pourront également s'y développer

Des petits commerces pourront compléter la zone d'accueil située à l'Envers du lac.

Il est prévu améliorer l'accès aux berges du lac pour le plus grand nombre.

Deux possibilités sont envisagées, qui visent à créer une piste multi-activités (boucle piétonne et cycliste) autour du lac :

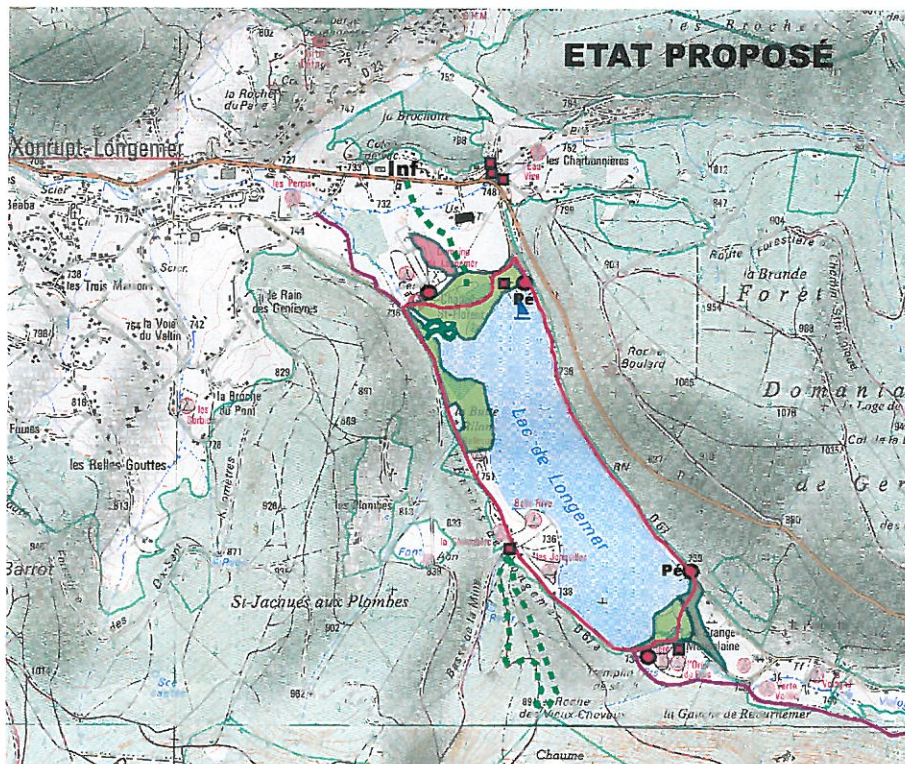
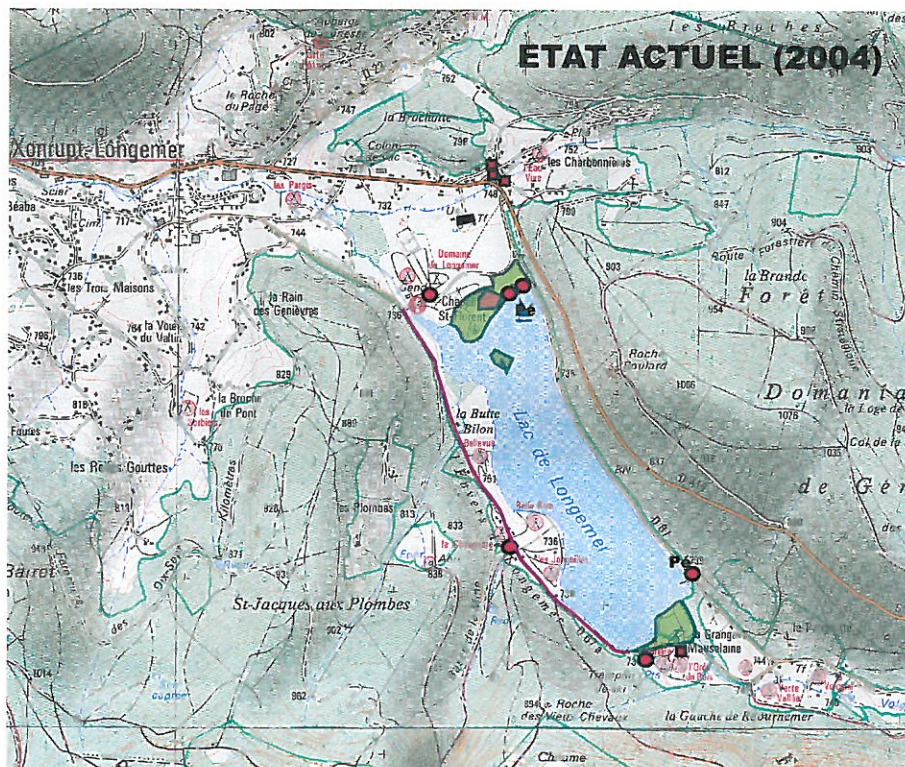
- mettre la route circulaire en sens unique (du moins en saison ou partiellement) ce qui libèrerait 3 m de largeur,
- réaliser un recul de la RD 67 vers la montagne.

Le long de la rive Nord-Est, qui est très étroite et où la découverte est actuellement très difficile, quelques promontoires sont créés, afin d'étoffer les pôles d'animation et d'offrir de nouveaux points de vue vers le lac.

Les animations de découverte nature ont tout à fait leur place sur le site. Un sentier de découverte existe déjà au niveau du delta des Plombes, un second pourra être créé dans la bande forestière proche de l'espace public Sud, car il s'agit d'une zone assez humide qui offre des milieux naturels riches.

Plusieurs départs vers des points de vue intéressants pourront également être aménagés.

PRINCIPE DIRECTEUR 2 : DÉVELOPPER LES STRUCTURES ET ESPACES D'ACCUEIL POUR LES COURTES VISITES AU LAC DE LONGEMER



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Espace vert d'accueil du public en bord de lac Snack Pé Pédalos Restauration | <ul style="list-style-type: none"> Espace d'animation Piste multiactivité en site propre Sentier de découverte Inf Information |
|---|--|

3. Orienter les prestations d'hébergement vers des produits de qualité compatibles avec le site et plus rentables car mieux adaptés aux clientèles actuelles

Sur la commune de Longemer, les campings dominant (68% des lits) mais leur chiffre d'affaires reste faible. Ils sont en général classé en 2*. Leur qualité devient insuffisante face à une concurrence plus active. Et les risques de « vieillissement » augmentent.

De plus, certains hébergements ont un impact lourd sur la qualité naturelle et rurale du site, tels les campings fortement aménagés, accueillant des caravanes « ventouses » .

Le nombre de semaines d'occupation peut être amélioré en augmentant la qualité mais également en créant des habitations légères de loisirs.

Par exemple, un emplacement de camping génère actuellement un chiffre d'affaires d'environ 1000 euros/an pour 150 m2 de surface au sol. Une habitation de loisir en génère au moins trois fois plus, pour une surface au sol plus faible.

Le rendement spatial et économique est encore accru avec un gîte individuel.

Dans la majeure partie des cas, il s'agit de ne pas brider les projets d'amélioration des campings, mais au contraire de les soutenir et de les encourager à évoluer vers un produit de qualité.

Il est proposé de transformer une partie des campings, situés sur le bord immédiat du lac, en structures plus légères : des campings d'aspect naturel, sans plantations d'arbres d'ornement ni aménagements physiques lourds, qui redeviendraient des prairies naturelles l'hiver.

Le problème est que la réglementation actuelle conduit à rigidifier le paysage des campings car elle impose l'implantation de voiries et de haies. Une discussion avec les autorités compétentes est en cours pour que les prescriptions légales soient adaptées aux objectifs paysagers du site classé.

D'autres campings, plus excentrés ou moins visibles, pourraient se densifier, mais avec des produits modernes et plus rentables.

Trois campings pourraient disparaître à moyen ou long terme, moyennant des compensations données à leurs propriétaires : les campings municipaux de "la Chapelle" et du "Lac" et le camping privé « Belle Vue ». Dans ce cas, il est prévu la création de hameaux de gîtes correctement équipés et parfaitement intégrés, en compensation de la disparition des campings. Ces hameaux seraient implantés à l'arrière de la route de contournement du lac, et comprendraient des constructions patrimoniales, qui s'inspirent de l'architecture locale, utilisent des matériaux locaux et valorisent les énergies renouvelables.

Notons que les exploitants se sont montrés favorables à une étude globale de leurs campings, qui intègre mieux la dimension paysagère du site et qui donne une valeur d'usage et une meilleure valeur patrimoniale à leurs installations. Ils ne sont pas opposés à des échanges et des contreparties notamment par rapport à la libération des berges.

Le secteur de l'hôtel de l'Orée du Bois doit faire l'objet d'une stratégie particulière. Le camping communal peut être, soit laissé en l'état, soit intégré à une réflexion globale centrée sur l'hôtel (évolution vers un 3*) entouré d'un grand espace vert. Le déplacement de la RD en limite forestière pourrait être exploré.

**PRINCIPE DIRECTEUR 3 :
ORIENTER LES PRESTATIONS D'HEBERGEMENT
VERS DES PRODUITS DE QUALITE
COMPATIBLES AVEC LE SITE ET RENTABLES**




 **Camping devenant plus "nature"**

 **Camping qu'il est possible de densifier (3 ou 4*)**

 **Vers un hôtel de qualité 3* ?**

 **Hameau patrimonial qu'il est possible de densifier**

C en ZN ? **Camping susceptible d'évoluer en zone naturelle**

 **Possibilité de créer un hameau de gîtes ou d'habitations légères de loisir (HLL)**

Un équilibre sera recherché entre le droit de créer de nouvelles activités économiques, hameau de gîtes par exemple, en contrepartie de l'obligation de démonter d'autres activités, des campings par exemple : les nouvelles surfaces autorisées devront permettre un chiffre d'affaires supérieur au chiffre d'affaires des activités démontées, sans toutefois être anormalement supérieur. A l'inverse, les surfaces au sol et l'impact paysager seront bien moindre que dans la situation antérieure.

4. Intégrer le lac dans un aménagement urbain et touristique cohérent de la commune de Xonrupt

Le Schéma d'aménagement positionne le lac de Longemer, rural, par rapport au lac de Gérardmer, plus urbain, et au lac de Retournemer, plus naturel.

D'une manière générale, l'hébergement se situe en retrait par rapport au lac et les rives retrouvent un aspect le plus naturel possible.

En dehors du site, le centre commercial situé sur la D 417 établit le lien avec le centre administratif.

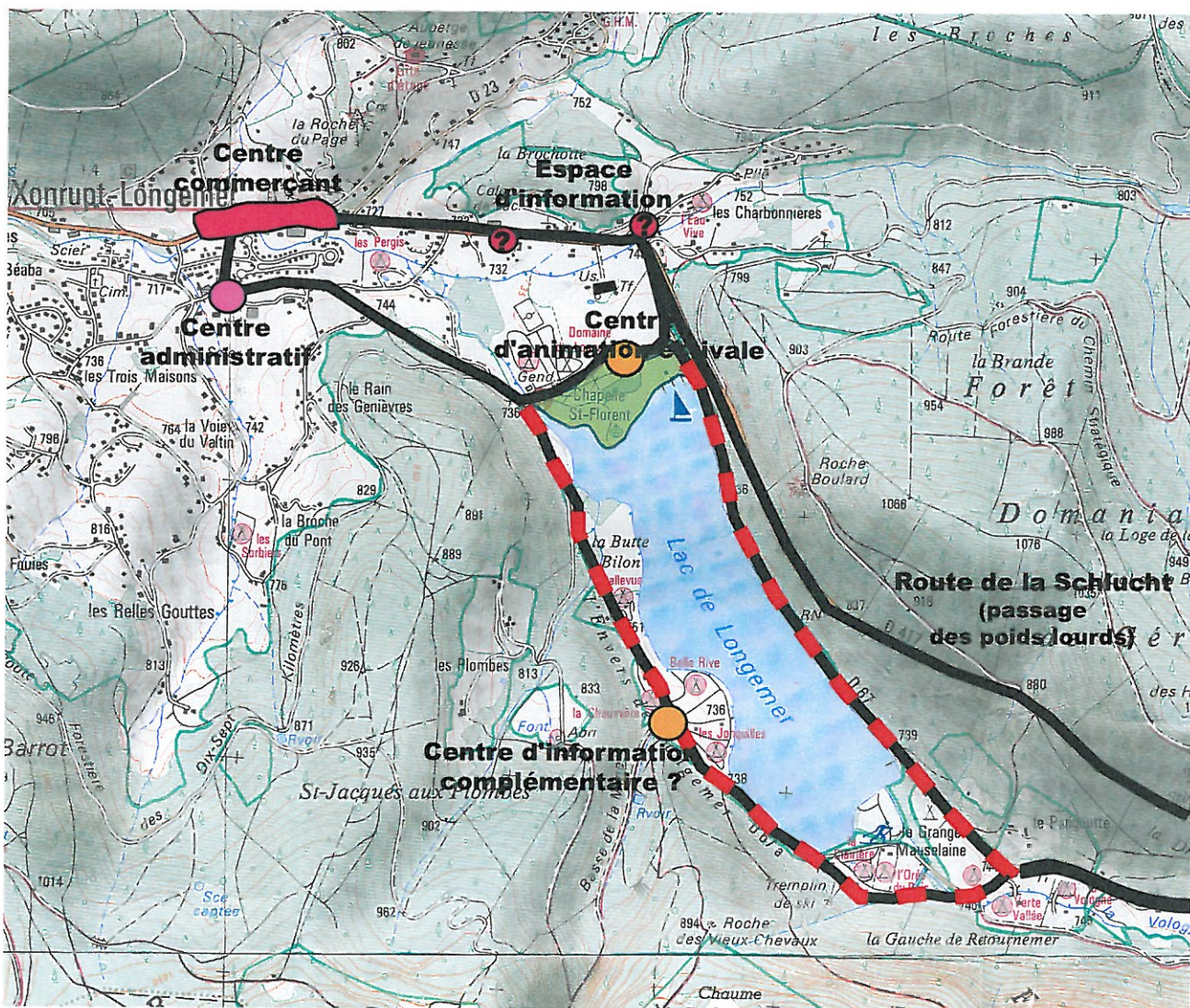
On trouve plusieurs « centres » sur le site, le Schéma en précise le rôle :



- une place d'accueil et d'information est aménagée au croisement de la RD417 et de la route vers le lac, marquant bien l'entrée du site et laissant un grand espace d'animation devant les hôtels,
- deux espaces d'animations estivales sont valorisés, autour de la chapelle Saint Florent et autour de l'espace public Sud,
- un petit centre commercial complémentaire se situe à l'Envers du lac.

Les liaisons sont repensées. Une piste cyclable permettant, d'une part, de relier les trois lacs, et d'autre part, de mieux relier le centre ville de Xonrupt au lac, est créée.

Une piste multi-activités permet de faire le tour du lac en toute sécurité et de profiter d'une découverte très agréable du site.

**PRINCIPE DIRECTEUR 4 :
 INTEGRER LE LAC DANS UN
 AMENAGEMENT URBAIN ET TOURISTIQUE
 COHERENT DE LA COMMUNE DE XONRUPT**



-  **Route à sens unique ?**
-  **Route à double sens**

II. PRÉSENTATION DES FICHES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT THÉMATIQUES

1. La gestion de la végétation autour du lac
2. Le plan d'aménagement de la forêt domaniale
3. L'évolution possible des immeubles (fermes, chalets et maisons situés autour du lac
4. Définition du caractère patrimonial du bâti
5. La maîtrise de l'affichage et de la signalétique
6. L'évolution du marché du camping et la définition des campings « d'aspect naturel » au sens du site classé
7. L'amélioration des accès et de la circulation autour du lac

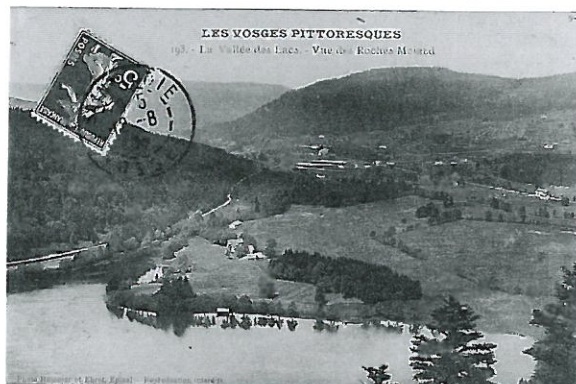
1. La gestion de la végétation autour du lac

1. Présentation

Le paysage traditionnel de ce site est caractérisé par une grande forêt qui forme l'écrin du lac, puis vient un grand espace ouvert jusqu'aux rives, avec des fermes isolées, entourées de grands prés très ouverts et très soignés : le « peigné vosgien ».

L'abandon agricole à partir de 1950 et le développement des campings ont entraîné des problèmes de fermeture de l'espace, de perte de pittoresque, avec :

- un développement de la friche dans les espaces naturels délaissés,
- la plantation de nombreuses haies de thuyas et de sapins,
- la plantation d'arbres isolés très artificiels.



A partir de la route, les haies sont des obstacles visuels. Les perspectives vers le lac se sont donc progressivement fermées. Les essences utilisées rendent ces haies très opaques et rigides. Elles ont un impact paysager très négatif



Beaucoup d'arbres isolés délimitent les emplacements dans les campings. Ils ont un aspect très artificiel



La friche se développe à certains endroits et contribue à fermer le paysage

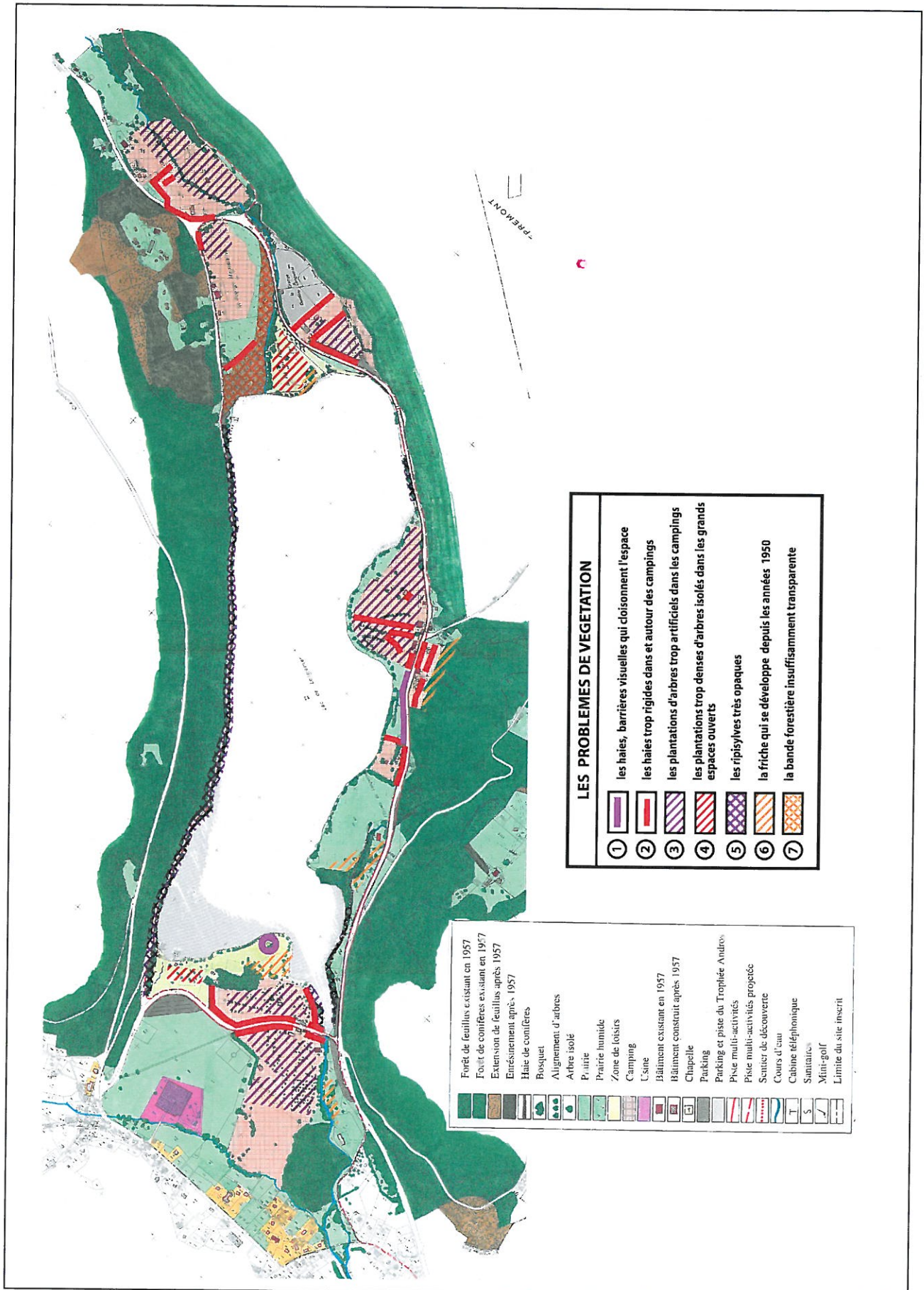
2. Les enjeux concernant la gestion de la végétation autour du lac

Si l'on veut retrouver un paysage de qualité, attractif pour les touristes, il faut lui redonner son cachet en évitant de le banaliser. Il est de plus indispensable que les visiteurs puissent voir le lac. Il importe donc de réouvrir les espaces et les points de vue :

- de couper les friches,
- de rendre certaines bandes forestières plus transparentes,
- de supprimer les haies inutiles en dehors des campings,
- à l'intérieur des campings, de rendre les haies opaques et rigides, moins dures et plus transparentes et de mieux choisir les essences des arbres isolés, tout en conservant des espaces clos,
- de diminuer la densité des arbres isolés dans les grands espaces publics.

3. Le plan de gestion des boisements

Une prise de conscience, aussi bien de la part des acteurs privés que publics, doit avoir lieu. Il faut proposer un plan de gestion des boisements à l'ensemble des partenaires du site.



	Forêt de feuillus existant en 1957
	Forêt de conifères existant en 1957
	Extension de feuillus après 1957
	Emménagement après 1957
	Haie de conifères
	Bosquet
	Alignement d'arbres
	Arbre isolé
	P. urtic
	Prairie humide
	Zone de loisirs
	Camping
	Usine
	Bâtiment existant en 1957
	Bâtiment construit après 1957
	Chapelle
	Parking
	Parking et piste du Trophée Andros
	Piste multi-activités
	Piste multi-activités proposée
	Sentier de découverte
	Cours d'eau
	Cabine téléphonique
	Sanitaires
	Mini-golf
	Limite du site inscrit

LES PROBLEMES DE VEGETATION

	1 les haies, barrières visuelles qui cloisonnent l'espace
	2 les haies trop rigides dans et autour des campings
	3 les plantations d'arbres trop artificiels dans les campings
	4 les plantations trop denses d'arbres isolés dans les grands espaces ouverts
	5 les ripisylves très opaques
	6 la friche qui se développe depuis les années 1950
	7 la bande forestière insuffisamment transparente

Les principaux problèmes de végétation sont :

1. La présence de haies, hors camping, qui cloisonnent l'espace et empêchent de voir le lac.

Ces haies inutiles sont à supprimer.

2. La présence de haies de résineux trop rigides et très opaques dans et autour des campings.

Ce problème est particulièrement aigu pour les campings situés en bordure directe du lac et pour les haies placées sur le côté de la route le plus proche du lac.

La recherche d'une certaine intimité à l'intérieur des campings est cependant tout à fait compréhensible. Quand la présence de haies est indispensable, il faudrait cependant veiller à les rendre plus transparentes et moins dures. Il faut donc remplacer ces haies de résineux par des essences telles :

- le charme et le hêtre qui sont bien réguliers,
- le noisetier pour un aspect plus naturel.

3. Les plantations d'arbres isolés trop artificiels dans les campings.

Il faut mieux choisir les essences utilisées. Les arbres isolés pourraient être avantageusement remplacés par quelques bosquets d'arbres de haut-jet.

4. Les plantations trop denses d'arbres isolés dans les grands espaces ouverts.

Il faut réduire la quantité de ces arbres pour retrouver un paysage le plus ouvert possible.

5. La trop grande opacité de certaines ripisylves.

Il faut rendre ces ripisylves plus perméables.

6. Le développement des friches depuis les années 1950.

Pour résorber les friches, la commune et les propriétaires pourraient élaborer un plan de coupe dans les espaces naturels du site.

7. Le fait que la bande forestière située entre la Grange Mauselaine et l'espace public sud soit une véritable barrière visuelle.

Cette bande forestière est une propriété domaniale. Elle est très fréquentée, car elle est située à proximité de lieux d'animation et qu'elle est un passage entre le secteur de l'espace public Sud et celui du chalet de location de pédalos. C'est pourquoi elle a fait l'objet d'une note de travail particulière (p.). Il est proposé d'adopter un type de gestion qui corresponde mieux à la vocation de découverte, de loisirs et de protection de cette forêt. Une convention pourrait être signée entre la commune et l'ONF.

2. Le plan d'aménagement de la Forêt Domaniale

La gestion des forêts privées

1. Présentation



La forêt située dans le site classé du lac de Longemer est pour sa plus grande partie domaniale (de Gérardmer). Le plan d'aménagement forestier de cette forêt domaniale a été révisé il y a déjà plusieurs années. Les dégâts occasionnés par la tempête de 1999 ont nécessité quelques mises à jour. Il a été élaboré dans un souci forestier, mais aussi environnemental et paysager.

Il y existe également quelques forêts privées de petite taille.

2. Les types de traitement proposés pour la forêt domaniale

La zone a été répertoriée en sensibilité paysagère moyenne ou forte. La partie qui constitue le cadre même du miroir d'eau appartient à la sensibilité forte. Quatre types de traitement la concerne :

- 1) Futaie régulière en amélioration : cela consiste à enlever régulièrement des arbres. Il n'y a pas d'impact paysager négatif.
- 2) Futaie régulière en régénération : cela comporte plusieurs phases. Le renouvellement du peuplement forestier débute par l'enlèvement d'environ un tiers des arbres, de manière dispersée, afin de créer des éclaircies pour la pousse des semis. Au fur et à mesure de la croissance des nouveaux plants, des coupes secondaires sont effectuées.
- 3) Futaie irrégulière par bouquets : c'est le traitement le plus protecteur. Il a pour objectif de mélanger les différentes classes d'âge et concerne l'essentiel du versant oriental du lac

Il faut signaler un îlot de vieillissement d'1ha. Le plan d'aménagement forestier rédigé en 1997, prévoit quelques créations ou empierrements de pistes.

3. Les types de traitement proposés pour les forêts privées

Ils visent, comme pour la forêt domaniale, à les rendre le plus naturelles possible.

Les traitements permettant de passer de la forêt régulière à la forêt jardinée seront donc encouragés

3. L'évolution possible des immeubles (fermes, chalets et maisons) situés autour du Lac

1. Présentation

Ces habitations sont de qualité architecturale très diverse. Certaines, comme celles situées dans le hameau du Parigoutte, ont une vraie valeur patrimoniale, d'autres sont beaucoup plus banales.



Le hameau du Parigoutte



Une résidence secondaire plus banale

2. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel.

Pour toutes ces habitations, une extension légère est possible.

Il faut toutefois veiller à ce que :

- les habitations qui ont un caractère patrimonial évoluent en conservant ce caractère,
- les habitations plus ordinaires, essaient de tenir compte du style architectural local dans leurs projets.

Toute activité peut s'y installer : habitation, activité touristique, commerciale,...

4. La définition du caractère patrimonial du bâti

1. La qualité traditionnelle du bâti

Dans un site classé, les bâtiments font partie du paysage et l'architecture nouvelle doit respecter ce paysage particulier.

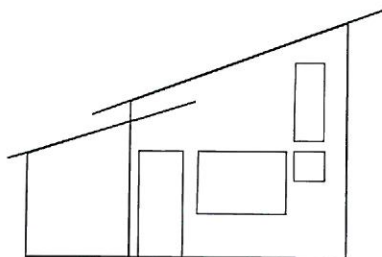
Lors de l'inscription du site en 1944, le bâti traditionnel était composé de grandes fermes aux toits assez pentus et de petits bâtiments annexes, en pierre et bois



Bâtiments à l'architecture traditionnelle

2. Une évolution récente assez médiocre

Une visite des lieux permet de voir que la plupart des bâtiments construits depuis ces trente dernières années, est de qualité très banale et ne correspond pas à l'esprit du classement de 1944.



Exemple de construction, qui ne respecte ni les formes, ni les volumes de l'habitat traditionnel et qui s'insère plus difficilement dans le site classé

Le Plan de gestion devra proposer aux acteurs locaux de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme et d'architecture.

3. Les propositions du Plan de gestion

Aujourd'hui, les habitations sont de qualité architecturale très diverse. Certaines ont conservé une valeur patrimoniale, d'autres, plus récentes, sont beaucoup plus banales.

Il ne s'agit pas de copier le passé, mais de s'en inspirer.

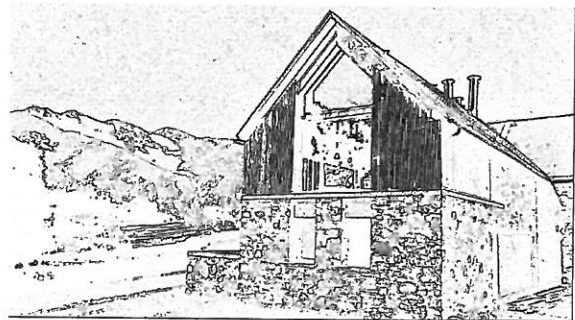
Il s'agit donc de trouver une convergence entre les aspects économiques et les valeurs patrimoniales du bâti, dans l'ensemble des actions d'aménagement :

- les modifications des bâtiments ayant une architecture traditionnelle peuvent être autorisées à condition qu'elles se fassent dans une continuité de la « tradition architecturale » ;
- de nouveaux bâtiments peuvent être autorisés, comme les hameaux de gîtes, s'ils s'inspirent de l'architecture locale et utilisent des matériaux locaux, tout en l'interprétant pour un usage moderne (voir l'exemple ci-après) ;
- les projets d'extensions des bâtiments récents ou plus banaux, doivent permettre d'améliorer leur aspect, dans le sens du patrimoine traditionnel.



Exemple d'interprétation de l'architecture traditionnelle, pour la réalisation d'un nouveau hameau de gîtes.

Exemple d'extension
d'un bâtiment existant



Exemple d'extension
d'un bâtiment existant

5. La maîtrise de l'affichage et de la signalétique

Dans le site classé, une attention particulière doit être portée aux panneaux et publicités, que l'on trouve un peu partout autour du lac et qui peuvent occasionner une gêne visuelle et paysagère.

1. Les prescriptions de la loi

Dans un Parc Naturel Régional, a fortiori dans un site classé, toute publicité est interdite et aucune dérogation n'est possible.

Néanmoins, des préenseignes dérogatoires, c'est-à-dire signalant des activités dérogatoires sont autorisées. Une activité est dérogatoire si :

- elle est utile aux personnes en déplacement,
- elle s'exerce en retrait de la voie publique,
- elle est en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir par des entreprises locales,
- il s'agit de services publics ou d'urgence,
- il s'agit de monuments historiques classés ou inscrits, ouverts à la visite.

2. L'état des lieux dans le site classé du Lac de Longemer

Le site classé ne semble pas plus préservé que n'importe quel autre territoire des atteintes liées à la publicité. Beaucoup de publicités sont y présentes.

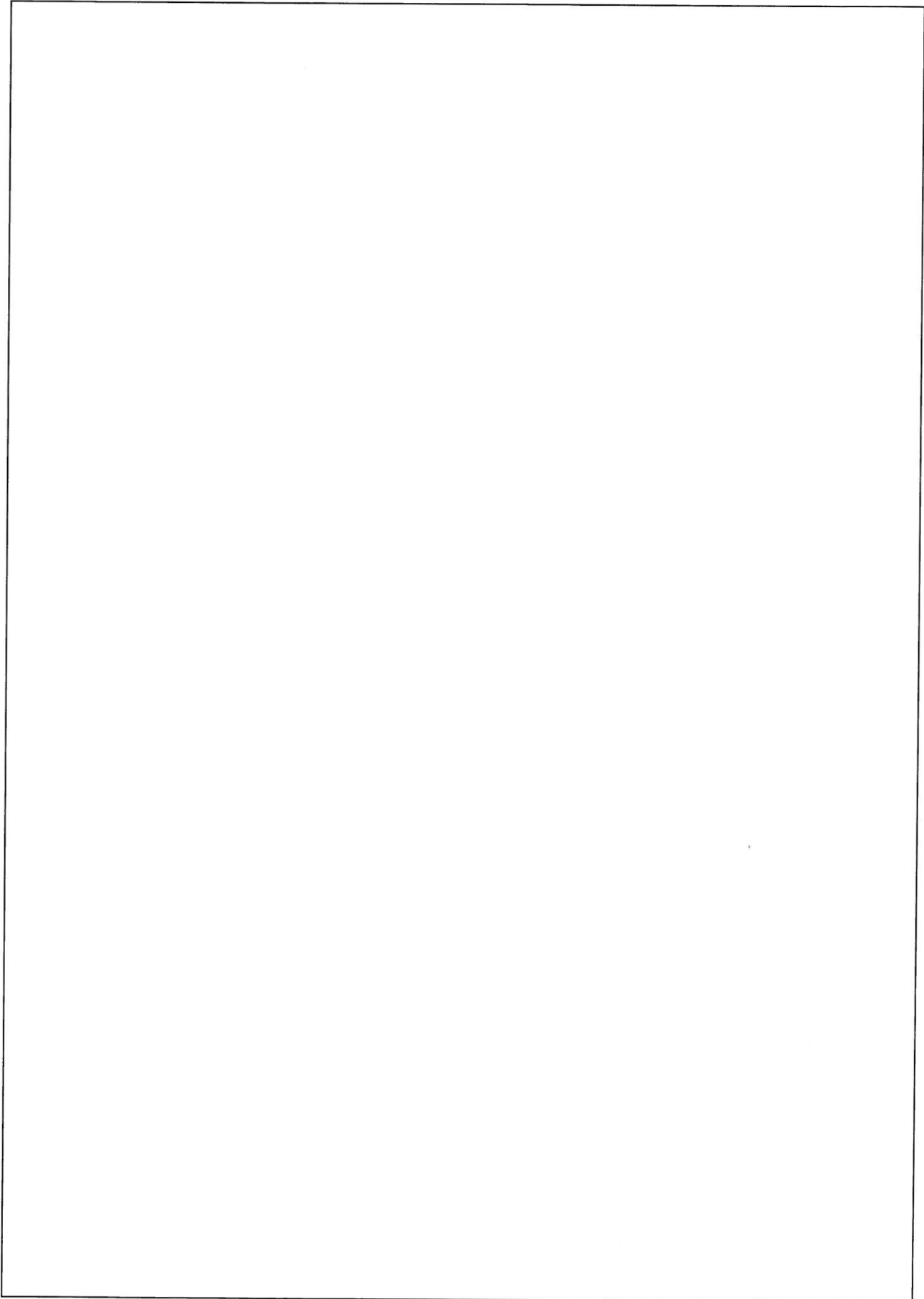
Un inventaire complet sera effectué dans la phase de préparation du plan d'action, début 2006.

3. Propositions

Suite à l'inventaire réalisé précédemment, il est proposé de mettre en place une commission de travail animée par le Maire et rassemblant les acteurs concernés par les pré-enseignes et enseignes et les services de l'Etat, du Département et de la Région.

Cette commission mettra en place un Schéma directeur de signalétique dans le site classé, précisant en particulier les emplacements, mais également la forme des enseignes et pré enseignes relatives aux activités du site.

Une charte graphique sera également élaborée à cette occasion.



6. L'évolution du marché du camping et la définition des campings « d'aspect naturel » au sens du site classé

1. Bref historique

Dans les années 1960, le camping correspondait tout simplement à l'installation d'une tente sur un pré.

Par la suite, la réglementation a imposé des normes qui ont conduit à délimiter les parcelles et à structurer davantage l'espace.

Certains campings sont devenus résidentiels et les aménagements réalisés autour des parcelles, (clôtures, etc.) ont fortement rigidifié le paysage et l'ont rendu artificiel.

2. L'évolution récente du marché du camping

Une étude réalisée en France pour l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (« Ouvrir un camping », Janvier 2002), nous donne les tendances lourdes d'évolution des campings.

- Les ventes de caravanes ont connu leur âge d'or dans les années 60 à 80. Aujourd'hui, elles sont en régression. Les causes en sont multiples : produit qui n'est pas valorisé sur le plan social, qui représente un coût d'achat et un coût d'utilisation en garage mort ; péages autoroutiers élevés ; coût du carburant importants, problèmes de sécurité sur la route, etc.

Le parc ne se renouvelle que faiblement (38 000 immatriculations en 1985, et seulement 12 000 en 1999).

- Les clients qui louent un hébergement sur place, comme les tentes bungalows, caravanes, mobile homes, HLL et autres constructions en dur représentent désormais près de 20 % de la clientèle des campings. La croissance de l'offre locative est de l'ordre de 8 à 10 % par an. Il s'agit donc d'un marché en pleine expansion.

- On note une progression des nuitées dans les campings de catégorie 3 – 4 *, au détriment de la catégorie 2 * en forte régression (entre 1993 et 1999, les nuitées ont connu une progression de + 9 % pour les 3 * et de + 33 % pour les 4 *, en revanche la baisse est de – 24 % pour les catégories 2 *).

- Le camping sous tentes, après un long déclin, retrouve une petite vigueur.

3. Propositions

Compte tenu de l'évolution du marché et des contraintes paysagères liées au fait que nous sommes ici dans un site classé, le Schéma d'aménagement propose de faire évoluer les campings, afin :

- qu'ils retrouvent un aspect plus naturel, tout en conservant leur niveau de confort,

- d'augmenter l'offre des hébergements locatifs, par la création de hameaux de gîtes, produit qui correspond bien aux goûts et aux exigences de la clientèle actuelle.

a. Il est donc proposé que certains campings évoluent vers des catégories 2 ou 3 *, en étant « naturel » ou « très naturel » (La Grange Mauselaine par exemple), car peu prégnants dans le paysage : ils ne comportent aucune plantation d'arbres d'ornement, sauf des arbres locaux à hautes tiges ; leurs aménagements sont discrets et d'une densité raisonnable ; aucune caravane n'y stationne à l'année ; leur aspect pendant la période de fermeture est presque celui d'une prairie naturelle.



Depuis la route, vue en période de fermeture, du camping de la Grange Mauselaine. Modèle de camping « très naturel »

Cependant, cette proposition est difficile à réaliser car la réglementation actuelle sur les classements, conduit à rigidifier le paysage des campings. Elle impose l'implantation de voiries et de haies. Il faudra donc négocier avec les autorités compétentes pour que les prescriptions légales soient adaptées aux objectifs paysagers du site classé.

En tout état de cause, les voiries et délimitations nécessaires à ces classements seraient implantées de façon discrète dans la prairie, de façon à garder l'objectif « naturel ».

b. Quand les conditions le permettent, et souvent en compensation du démontage d'un camping, il est proposé d'implanter des hameaux de gîtes : ils s'inspirent de l'architecture locale et utilisent les matériaux locaux, dans un environnement de qualité ; ils sont obligatoirement en retrait par rapport au lac. Il s'agit de petites maisons de plain-pied, de 50 – 70 m².

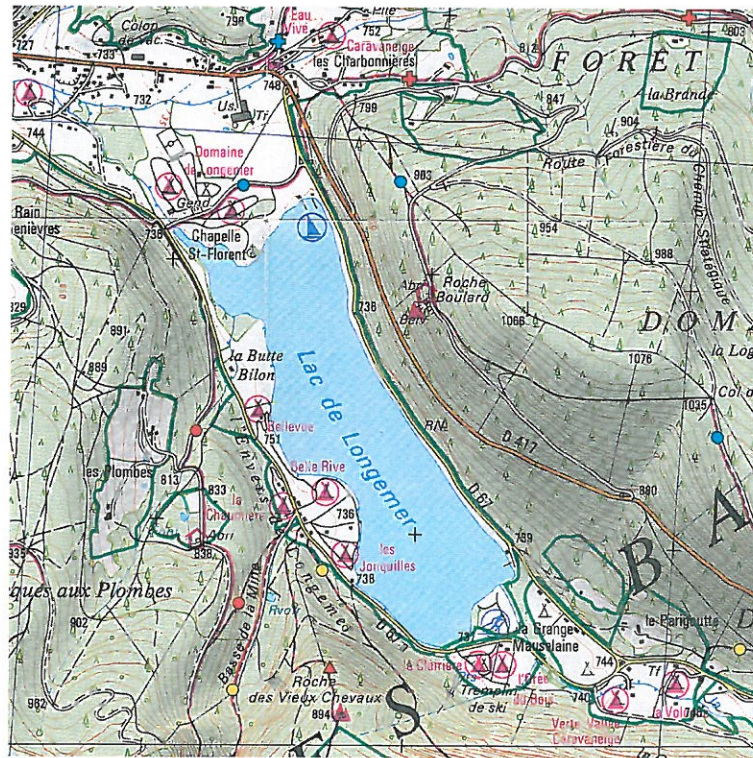
Ces gîtes peuvent avoir une fréquentation tout au long de l'année. Leur clientèle est originaire du Nord-Est de la France (Paris compris) et du Benelux. Le taux de remplissage atteint 50 % à 60% pour ce type de prestation (22 – 25 semaines par an).

Quelques HLL seront également autorisées sur le site, car elles sont moins prégnantes que les mobiles-homes. Toutefois, les modèles de HLL existant actuellement autour du lac sont sans grand caractère architectural, ce qui est gênant.

c. Le camping du Domaine de Longemer, situé dans un secteur moins visible, reste le seul camping traditionnel sur le site et pourrait à moyen terme passer en qualité 4 *.

7. L'amélioration de l'accès et les circulations

1. Les questions posées - Les enjeux



Le développement touristique du lac de Longemer induit un certain nombre de problèmes de circulation. Trois groupes de questions peuvent être posés :

1) S'agissant des liaisons pour les véhicules automobiles :

- pour les voitures, les liaisons depuis le col de la Schlucht et depuis Gérardmer sont de bonne qualité (D 417),
- par la D 67 et la D 67a, le lac est bien connecté avec le centre ville de Xonrupt.

En revanche :

- le carrefour entre la D 417 et la D 67 est peu lisible et dangereux (en raison d'une trop grande vitesse) et doit être aménagé de façon plus satisfaisante,
- les camions en transit de l'Alsace vers la Lorraine (col de la Schlucht vers Gérardmer) empruntent la D 67, car le passage dans le tunnel de la roche du Diable leur est très difficile. Or la présence de camions autour du lac n'est pas souhaitable dans une logique de développement touristique de qualité.

2) S'agissant des liaisons pour les cyclistes :

Il n'existe pas de liaison satisfaisante pour les cyclistes entre les trois lacs de Gérardmer, Retournemer et Longemer. Une piste cyclable est bien en préparation, qui reliera Gérardmer au centre ville de Xonrupt.

On observe que les cyclistes utilisent un chemin forestier existant entre le lac de Longemer et celui de Retournemer, mais il est d'un niveau de service insuffisant.

Il faut donc compléter l'offre de produits touristiques destinée aux cycles vers les deux lacs voisins.

3) S'agissant des circulations touristiques autour du lac :

- Les piétons et les cyclistes ont beaucoup de mal à faire le tour du lac dans de bonnes conditions de sécurité et de découverte : au niveau de l'espace public Sud, les cyclistes évoluent sur la partie de la voirie la plus éloignée du lac, le long de la D 67 la voirie est étroite et dangereuse.
- Les usagers n'ont parfois aucune perspective vers le lac, par exemple le long de la D 67a où une haie de thuyas borde la route.
- Sur de grandes portions du lac, le stationnement n'est pas possible, comme sur le versant Sud-Ouest de la rive par exemple.

Il en résulte des conditions de découverte médiocres, voire mauvaises, quel que soit le mode de déplacement utilisé.

Il convient donc de :

- rendre les circulations des piétons et des cyclistes fluides, ils doivent pouvoir faire le tour du lac dans de bonnes conditions, que ce soit en terme de sécurité, mais aussi en terme de plaisir de découverte du site,
- les stationnements doivent être aisés, tout autour du lac, pour permettre aux personnes de stopper à proximité des sites d'animation, de détente, de restauration et d'hébergement. Les stationnements linéaires sont à privilégier par rapport aux grandes aires de stationnement, car ils sont moins prégnants dans le paysage, en particulier hors période touristique,

La D 67 qui longe le lac à l'Est est très étroite et rend les circulations des piétons et des cycles dangereuses



La D 67a qui longe le lac à l'Ouest, a été aménagée. Des barrières viennent sécuriser les différents modes de circulation, mais elles rendent les possibilités d'arrêt et de stationnement des voitures très difficiles

Au niveau de l'espace public Sud, la piste cyclable se trouve à l'arrière de la route et d'une zone de stationnement linéaire, si bien que les usagers évoluent dans un ensemble peu agréable



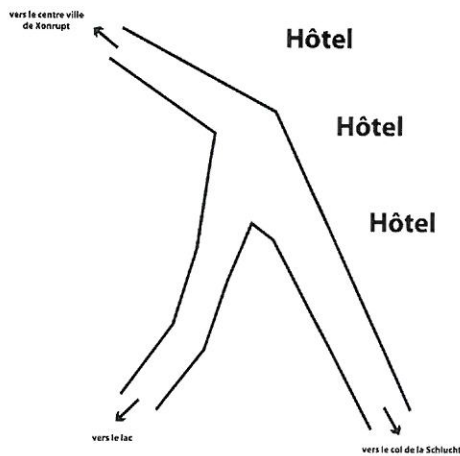
La grande aire de stationnement au nord du site a un très fort impact visuel

L'insuffisante hauteur de la roche du Diable sur la D 417, oblige les camions à transiter par la D 67

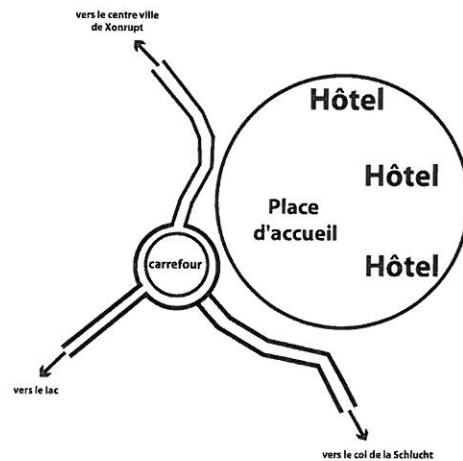


2. Les hypothèses possibles d'évolution

- S'agissant des liaisons pour les véhicules.
- Le carrefour entre la D 417 et la D 67 pourrait être réaménagé.



Carrefour actuel



Proposition d'aménagement

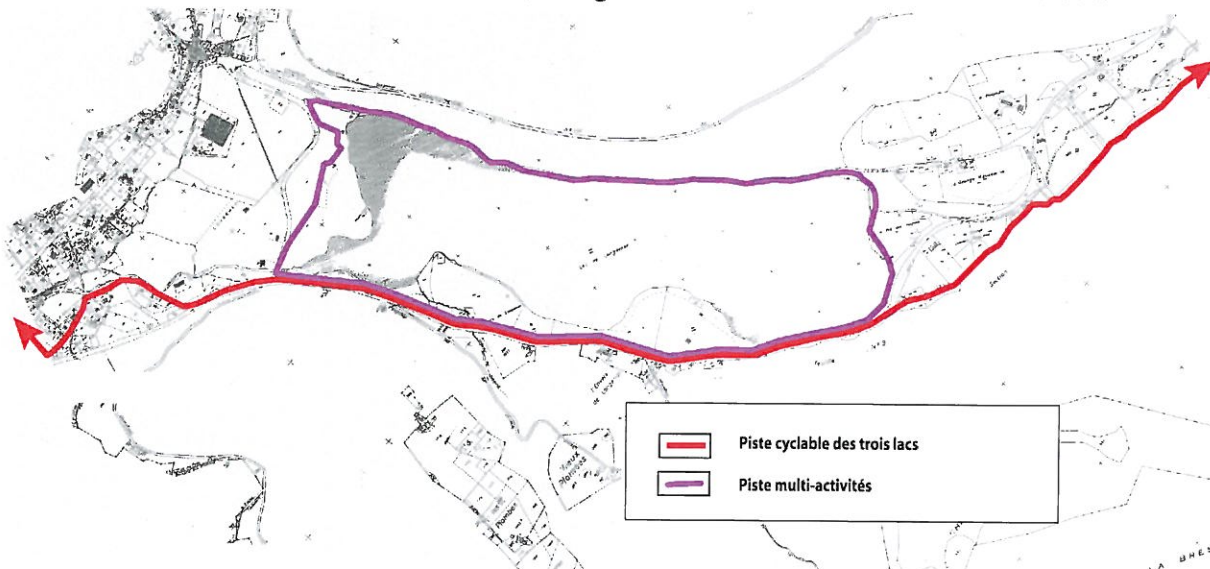
Cet aménagement permettrait la création d'une belle place d'accueil, marquant bien l'entrée du site et laissant un grand espace d'animation devant les hôtels.

Les modifications de la voirie permettraient également de réduire la vitesse des usagers.

Concernant les flux de camions, une solution serait de rabaisser le niveau de la route sous le tunnel rocheux de la D 417, afin de permettre un passage plus aisé des camions. Toutefois aucune interdiction n'existerait pour le transit par la D 67, car la fréquentation des camions y est de toute façon peu importante.

- S'agissant des liaisons pour les cycles entre les trois lacs.

Une piste cyclable est en cours de préparation, du Saut des Cuves (Gérardmer) vers le centre de Xonrupt. Elle pourrait être prolongée vers le lac par des petites routes et permettre ainsi une liaison de celui-ci avec le centre ville. Le chemin forestier utilisé spontanément par les cyclistes vers le lac de Retournemer pourrait être clairement balisé et aménagé, tout en veillant à une bonne insertion technique (des engins forestiers doivent pouvoir passer) et paysagère (ce serait par exemple, une piste empierrée et damée, accessible surtout aux VTT et VTC). Une piste cyclable reliant les trois lacs de Gérardmer, Longemer et Retournemer serait ainsi créée.



- Pour les circulations autour du lac, deux hypothèses sont envisageables.

Hypothèse 1 :

La circulation automobile à double sens autour du lac serait maintenue et les espaces de circulation seraient agrandis en taillant dans la montagne :

- Le long de la D 67, la voirie est située sur une portion très étroite, entre la rive du lac et la paroi rocheuse. Cette portion pourrait être élargie et la route déplacée vers la montagne en cassant une partie de la paroi rocheuse. Un espace suffisant serait alors disponible pour que les voitures, les cycles et les piétons évoluent de manière sûre et agréable.

- Le long de la D 67a, l'organisation générale des circulations resterait identique, sans amélioration notable (les cycles sur la portion la plus éloignée du lac, puis la route et enfin le cheminement pour piétons).

Cette hypothèse semble cependant difficile à mettre en œuvre : elle est très coûteuse et aurait un impact environnemental fort. De plus, elle nécessite l'accord de l'ONF et de gros investissements du Conseil Général.

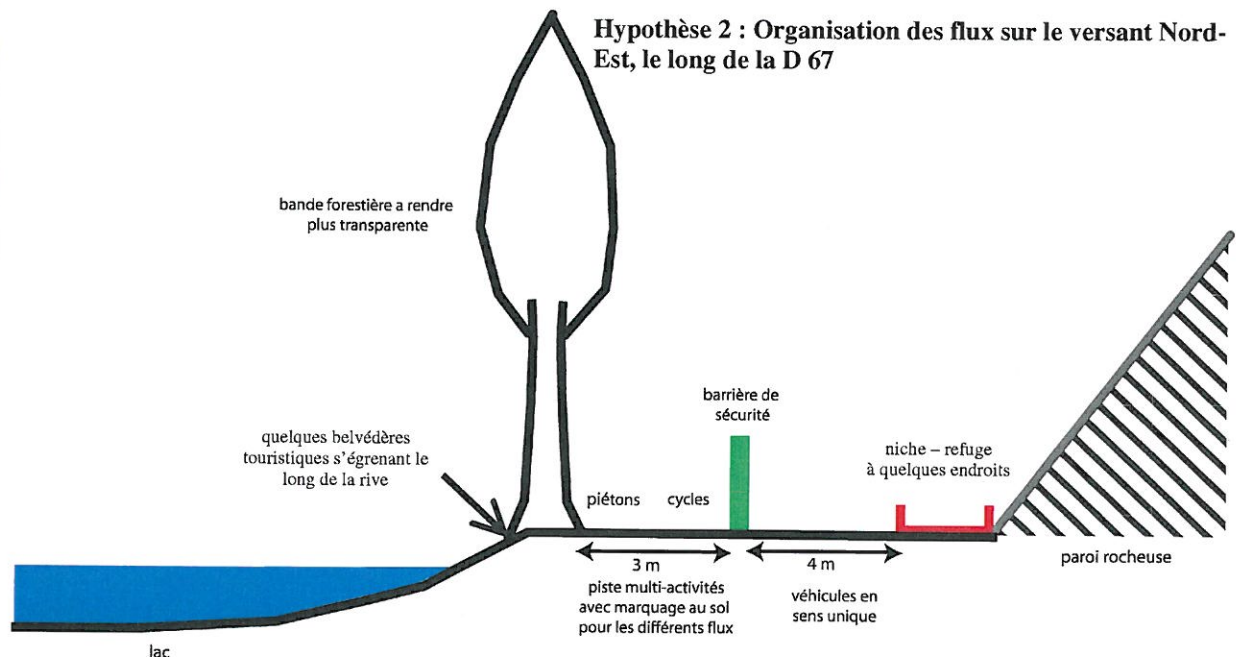
Hypothèse 2 :

Une circulation automobile à sens unique anti-horaire serait mise en place autour du lac, ce qui dégagerait de la place pour créer une piste multi-activités (sauf pour la portion de route située à l'entrée Nord du site reliant la D 67 à la D 67a, où le système actuel de circulation des voitures serait maintenu).

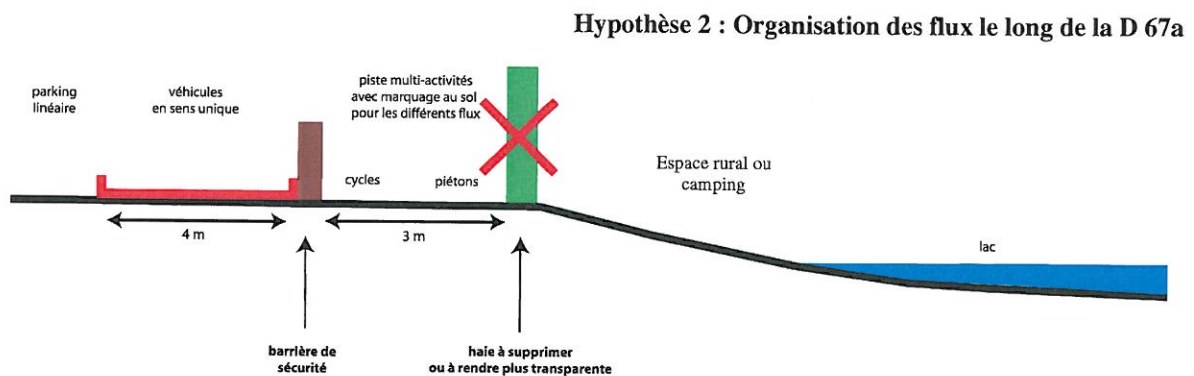
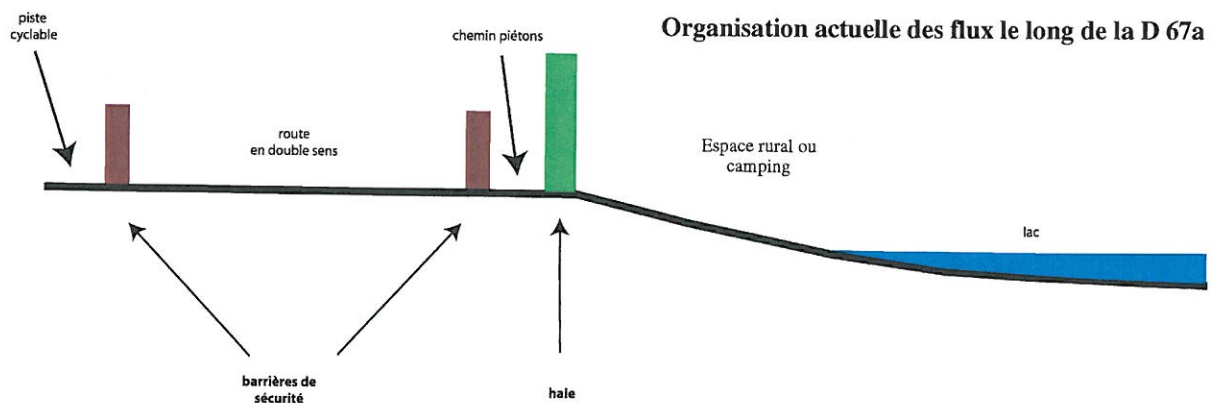
L'aménagement proposé serait le suivant :

- Les voitures circuleraient sur une voie de 4 m de large, la plus éloignée du lac.
- Cela libérerait 3 m utilisables pour une piste multi-activités en site propre. Un simple marquage au sol serait réalisé afin de séparer les flux piétons des flux des autres usagers de cette piste (plutôt qu'une séparation des flux par une barrière physique). Ce choix permettrait de réaliser des aménagements de belle qualité, la gestion des différents flux en serait facilitée. La piste pourrait servir l'été, mais également l'hiver pour la pratique du ski de fond ou de la raquette. En cas d'accident, les secours pourraient également l'emprunter.
- Quelques refuges seraient aménagés contre la montagne pour des arrêts de secours des voitures.
- Quand cela est possible, des parkings pourraient être créés le long de la montagne.

Ce schéma général serait adapté à chaque partie du lac.



Quelques belvédères en bois seraient aménagés le long de la D 67, afin de créer de nouvelles zones d'animation et d'offrir des points de vue intéressants vers le lac.



Au Nord-Ouest et au Sud-Est du site, la piste multi-activités serait implantée directement dans les espaces verts publics.

Cela permettrait également la création de stationnements linéaires dans ces secteurs, sans aucune gêne pour les autres usagers.

Les grands parkings très prégnants dans le paysage, surtout en période hors saison, seraient ainsi réduits.

Dans l'hypothèse du sens unique, l'accès au hameau des Plombes se ferait par une contre-allée, en réutilisant l'actuelle piste cyclable.

Dans le cadre de cette deuxième hypothèse, il serait intéressant d'organiser une saison test, sans aménagements lourds, afin d'améliorer le dispositif et d'en évaluer les résultats.

III. PRÉSENTATION DES FICHES D'AMÉNAGEMENT PAR SITE, AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

1. Le camping «La Vologne»
- 1bis.L'échange entre l'ONF et le camping «La Vologne»
2. Le camping « La Verte Vallée »
3. Le camping «La Grange Mauselaine»
4. Le site du chalet de pédalos «La Clairière»
5. La forêt domaniale située au bout du lac
6. La plate-forme multi-activités
7. l'hôtel-restaurant-camping « L'Orée du Bois »
8. l'espace public au sud du lac
9. Le camping municipal du Lac
10. Le camping « Les Jonquilles »
11. Le camping « Belle Rive »
12. Le camping « Bellevue »
13. Le camping «La Chaumière»
- 13bis. L'échange entre l'ONF et le camping «La Chaumière»
14. Le hameau des Plombes
- 14bis.L'échange entre l'ONF et un particulier au hameau des Plombes
15. La butte Bilon
16. L'espace public au nord du lac
- 17 Le camping « Domaine de Longemer »
18. L'entrée du site, le long de la D 417
19. Le secteur de l'« île »
20. La zone mixte entre l'« île » et le camping du Domaine de Longemer

1. Le camping «La Vologne»

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

M. et Mme COUTANT
Route de Retournemer
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél/fax : 03.29.60.87.23



C'est le premier camping en venant de Retournemer et le plus excentré. Il a une vocation touristique et est ouvert de mai à octobre.

Il comprend :

- un terrain de 2,5 ha,
- 100 emplacements 2*, réservés aux touristes,
- 3 Habitations Légères de Loisirs (HLL),
- des équipements de loisirs : salle de jeux, ping-pong, baby foot, trampoline,
- des services : lave-linge, petite épicerie.

Il s'agit d'un camping « d'aspect naturel », c'est-à-dire qu'il est peu prégnant dans le paysage : ses aménagements, d'une densité raisonnable, sont discrets, et aucune caravane n'y stationne à l'année, si bien que son aspect pendant la période de fermeture est presque celui d'une prairie naturelle.

Le bâtiment d'accueil, ancienne maison à l'architecture typiquement vosgienne, est très sobre et s'intègre parfaitement dans le site. Des murets de pierres sèches ont été conservés et aucune haie ne vient gêner le paysage. Ce camping est un modèle pour le site du lac.

2. Les questions posées pour l'évolution du camping

Il s'agit d'un espace d'introduction au site du lac, visible de loin.

L'un des objectifs du Plan de Gestion du site classé du Lac de Longemer est de restaurer les prairies traditionnellement ouvertes aux abords du lac, tout en faisant évoluer l'offre touristique vers des produits de qualité, afin d'attirer une clientèle toujours plus exigeante.

Ce camping a un faible impact paysager, il doit conserver son aspect « naturel » et continuer dans la logique actuelle tout en trouvant un meilleur équilibre économique.

Ainsi, le développement de HLL peut être envisagé, à condition que ces installations soient bien insérées dans le paysage. Or, les 3 HLL actuelles ne correspondent pas à l'architecture traditionnelle locale.

D'autre part l'exploitant envisage de réaliser une extension du garage attendant au bâtiment d'accueil, pour en faire un logement de service et sa résidence, en cas de vente du camping lors de son départ en retraite.



Vue vers le garage, où la modification de destination d'un bâtiment est prévue. On peut également noter la présence de lignes électriques très voyantes

HLL qui ne correspondent pas à l'architecture locale et qui pourraient être déplacées à l'arrière du camping, dans une clairière

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

En cas d'évolution, le camping devrait conserver son « aspect naturel » et privilégier la logique actuelle tout en trouvant un meilleur équilibre économique.

C'est pourquoi des **hypothèses d'évolution** suivantes sont retenues dans le plan de gestion :

- Les 3 habitations légères de loisirs, très visibles depuis la route, pourront s'intégrer dans un hameau de 6 à 8 HLL, situé dans une clairière, actuellement propriété de l'ONF, à l'arrière du camping. Cela pourrait faire l'objet d'un échange de terrain entre le propriétaire du camping et l'O.N.F. La conception architecturale de ces habitations sera autant que possible (s'agissant de

bâtiments préfabriqués) en rapport avec l'architecture locale. Le « hameau » pourrait être encadré par une haie d'essences locales.

Si l'échange avec l'ONF ne se faisait pas, le hameau actuel de 3 HLL pourrait se développer avec un souci accentué d'insertion paysagère.

- La création d'un logement en continuité avec le garage, envisagée par le propriétaire, est possible, à condition qu'elle se fasse dans le respect du style architectural des bâtiments existants.

- Comme pour tous les bâtiments du site classé, le bâtiment d'accueil, vieille maison vosgienne, pourra être l'objet de transformations à condition qu'elles respectent le style de la bâtisse.

- Des équipements divers (piscine, etc.) qui contribuent à la montée en gamme du camping pourront y être implantés, à condition d'être bien insérés dans le paysage.

Les nouveaux projets devront autant que possible jouer le jeu de la haute qualité environnementale (énergie, eau, déchets, éco-construction, bruit, qualité de l'air, ...).

L'enfouissement des réseaux électriques dans ce secteur devrait être envisagé, afin de mettre en valeur le site et de redonner un côté nature aux abords du lac.

1bis.L' échange entre l'ONF et le camping «La Vologne»

1. Présentation de la parcelle



Il s'agit d'un prolongement de la propriété domaniale qui borde la propriété de la famille Coutant, exploitant du camping « La Vologne ». La partie qui nous intéresse est composée d'une bande étroite, peu boisée, suivie d'une butte rocailleuse, puis la parcelle se rétrécit et longe la D 67.

2. Pourquoi la question d'échange est-elle posée ?

En raison de sa forme et de son faible boisement, cette parcelle n'a pas de réelle fonction domaniale et présente un faible intérêt pour l'ONF.

En revanche, elle est d'un grand intérêt pour le secteur voisin, en effet la configuration de la parcelle domaniale gêne la mise en oeuvre d'un aménagement cohérent du camping :

- d'une part, elle empêche la réalisation d'un local « poubelles » à l'entrée du site avec un accès direct par la route pour un camion benne,
- d'autre part, elle enclave une petite parcelle, propriété de la famille Coutant, située à l'arrière de la parcelle domaniale.

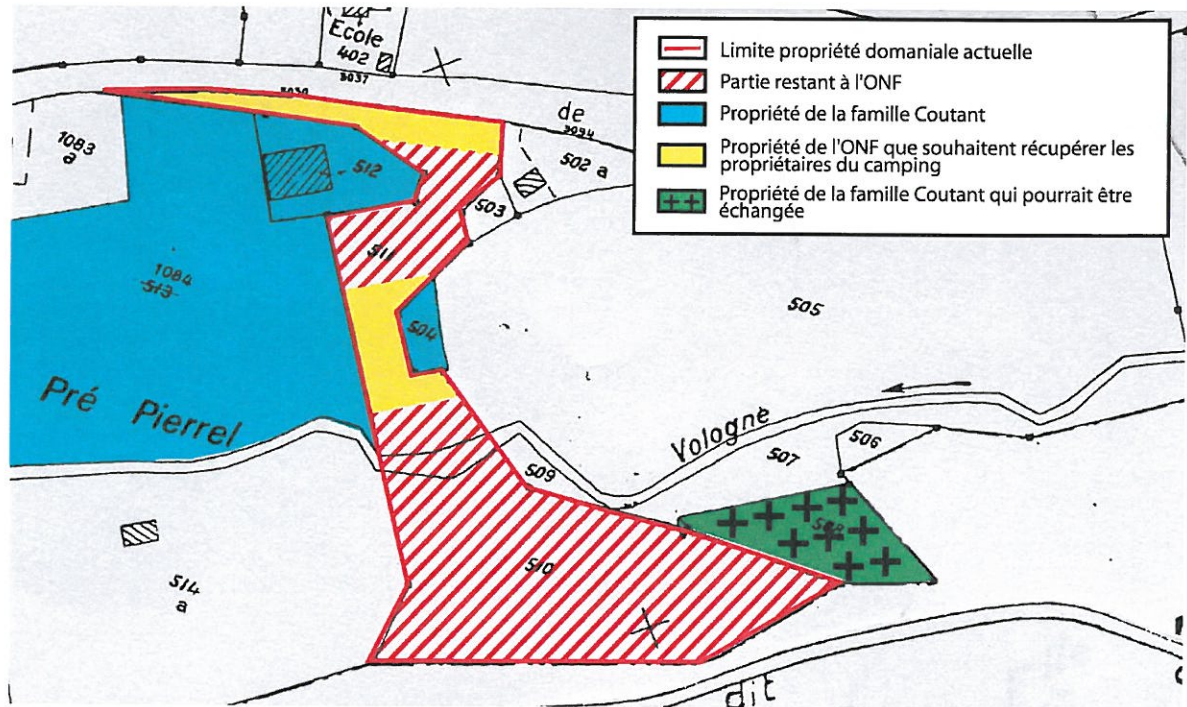


Bande étroite et peu boisée qui enclave le terrain de volley du camping

3. Les propositions d'échange

- Proposition initiale des propriétaires du camping

La famille Coutant propose d'échanger un terrain qu'elle possède en bordure de forêt domaniale contre deux parties de la parcelle domaniale, attenantes à sa propriété.

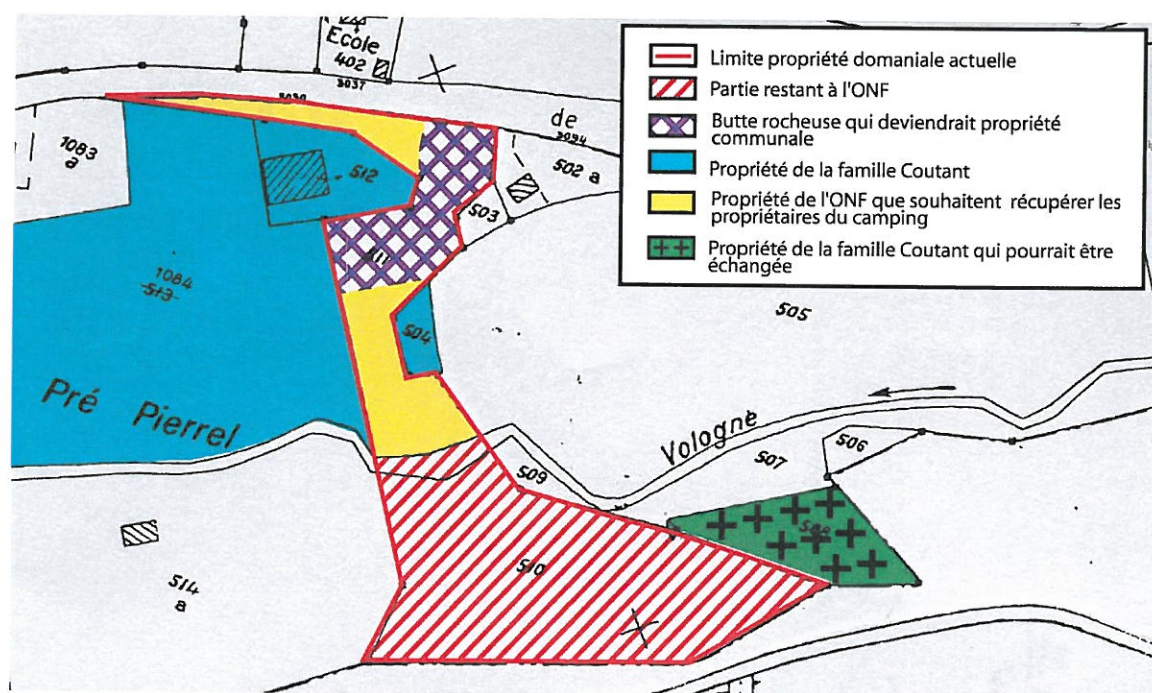


Cette proposition permettrait à la famille Coutant de réaliser les aménagements souhaités et de donner une continuité à sa propriété.

L'ONF conserverait le terrain qui correspond à la butte rocailleuse, située entre les deux parties que les propriétaires souhaitent échanger et une partie qui débute au dessus de la rivière jusqu'à la forêt.

Après une visite de terrain, il s'avère que cette proposition aboutit à un trop grand morcellement de la parcelle domaniale.

- Proposition de synthèse après visite de terrain



- Deux parties de la parcelle domaniale pourraient être échangées contre un terrain que la famille Coutant possède en bordure de forêt domaniale,
- La partie restant propriété de l'ONF débiterait après la rivière, évitant ainsi la formation d'une « micro-parcelle ». La propriété domaniale serait d'un seul tenant,
- La partie rocailleuse pourrait devenir propriété de la famille Coutant ou être reprise par la Commune, dans ce dernier cas en lui conservant un accès à la route.

Cette proposition permettrait d'échanger un ensemble cohérent, serait plus rationnelle en terme de logique de gestion et permettrait sans doute d'emporter l'adhésion des services de l'ONF.

PS : L'ONF souhaite par ailleurs, que les parcelles 506, 507 et 509, qui appartiennent à un autre propriétaire (il possède également la parcelle 505) fassent parties de l'échange proposé. L'intégration de ces parcelles dans la forêt domaniale permettrait de bien restructurer ce secteur. Elles conserveront de plus leur vocation naturelle et il n'y aura pas de nuisances ultérieures à craindre.

Le plan de gestion pourrait favoriser cette demande.

2. Le camping « La Verte Vallée »

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

M. Jean-Marie JACQUOT
4092 route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél: 03.29.63.21.77



C'est le deuxième camping en arrivant de Retournemer. Situé à un carrefour, il est très visible. Camping ***, il a une vocation résidentielle et touristique et est ouvert toute l'année. Il comprend :

- un terrain de 3 ha,
- 57 emplacements touristiques, qui touchent principalement des Belges et des Français du Nord,
- 85 emplacements résidentiels (caravanes à l'année), axés vers les régionaux,
- 5 mobile homes,
- 1 gîte d'étape pour 20 personnes en gestion libre, axé vers le séjour de groupes régionaux,
- des équipements de loisirs : une salle de jeux avec billard et baby-foot, un trampoline, des tables de ping-pong, des balançoires, une piscine,
- des services : lave-linge, réseau de télévision.

C'est le camping le plus moderne du site mais également le plus résidentiel. Aussi, il apparaît très dense. Les caravanes sont présentes sur le site toute l'année et des haies en épicéa durcifient encore le camping. Il en résulte un ensemble très prégnant dans le paysage.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Ce camping a un positionnement commercial qui consiste principalement à accueillir des caravanes à l'année, produit qui connaît un certain tassement actuellement. C'est pourquoi les exploitants envisagent une évolution de leur offre vers un complexe, comprenant un restaurant, des chambres d'hôtes ou des gîtes et un camping plus touristique.

Cette évolution potentielle est cohérente avec l'objectif du classement de diminuer l'impact paysager des campings, tout en faisant évoluer l'offre touristique vers des produits de qualité.



Il s'agit d'un camping très dense
On peut également noter la présence de
lignes électriques très voyantes



Le bâtiment d'accueil, vue arrière, depuis la
route

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

Les évolutions possibles, qui pourraient être retenues dans le plan de gestion, concernent deux secteurs géographiques différents du camping. Ils pourraient muter indépendamment l'un de l'autre, en fonction des souhaits des exploitants.

Pour la partie située au Nord de la Vologne :

- le bâtiment d'accueil deviendrait gîte d'étape-restaurant ou hôtel-restaurant ;
- un hameau de gîtes ou de chambres d'hôtes pourrait être implanté à l'arrière du bâtiment d'accueil dans le cadre d'un projet architectural de qualité, respectueux de l'identité locale ;
- cela se ferait sous condition que tout le Nord du site redevienne une grande prairie permanente (que les caravanes « résidentielles » soient enlevées).

Et / Ou :

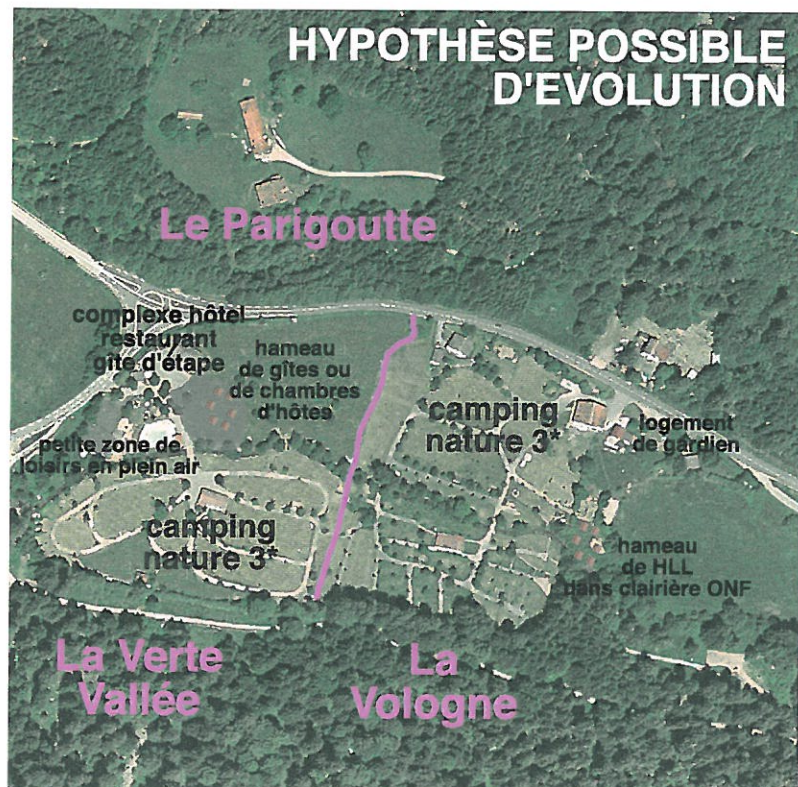
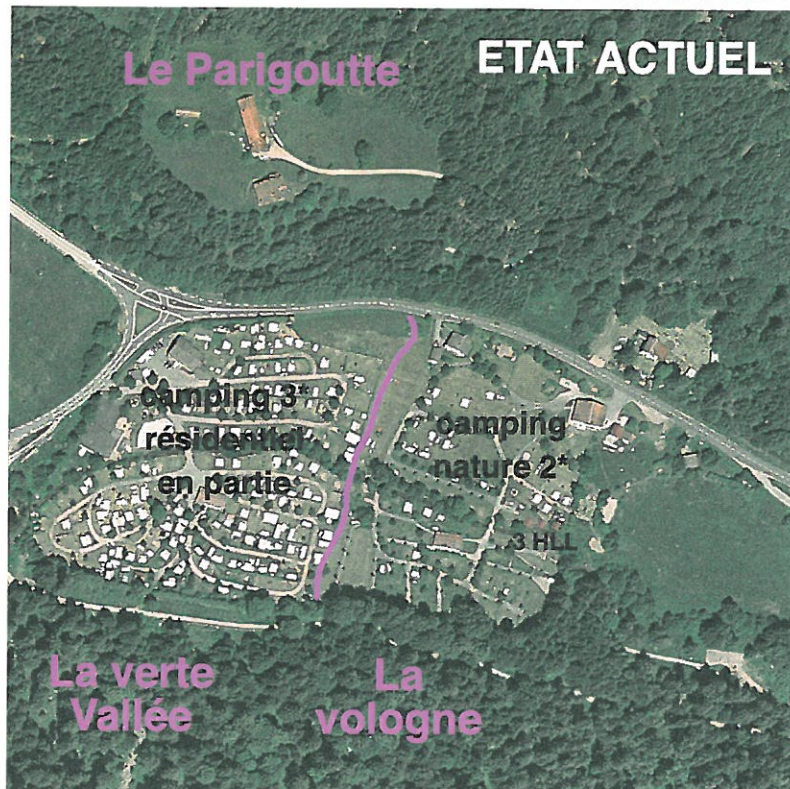
Pour la partie située au Sud de la Vologne :

- elle pourrait évoluer vers un camping touristique « nature » 3* », (c'est-à-dire peu prégnant dans le paysage : des aménagements d'une densité raisonnable et discrets, aucune caravane stationnant à l'année, si bien que son aspect pendant la période de fermeture serait presque celui d'une prairie naturelle), de façon à créer sur ce secteur un ensemble homogène et naturel, avec le camping « La Vologne » ;
- le bâtiment sanitaire pourrait être étendu pour répondre aux besoins d'exploitation ;
- quelques HLL pourraient être implantées discrètement le long de la Vologne.

Les nouveaux projets devront autant que possible jouer le jeu de la haute qualité environnementale (énergie, eau, déchets, éco-construction, bruit, qualité de l'air, ...).L'enfouissement des réseaux électriques dans ce secteur devrait être envisagé, afin de mettre en valeur le site et de redonner un côté nature aux abords du lac.

LAC DE LONGEMER

SECTEUR DE LA VOLOGNE ET DE VERTE VALLÉE



3. Le camping «La Grange Mauselaine»

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

Famille André HALM
2492 route de Retournemer
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél: 03.29.63.07.15



Le camping 1* est situé un peu en retrait du lac, derrière une bande forestière appartenant à l'O.N.F., dans une grande clairière. Il a une vocation touristique et est ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre. Il comprend :

- un terrain de 3 ha,
- 60 emplacements 1*, réservés aux touristes,
- des équipements de loisirs : jeux pour enfants, baby-foot, trampoline, tables de ping-pong,
- des services : petite alimentation, lave-linge, réseau de télévision.

C'est le camping le plus naturel aux abords du lac, il ne comporte pas de voie bien matérialisée, d'accès aux emplacements. Son aspect est pratiquement celui d'une prairie naturelle pendant la période de fermeture.

Le bâtiment d'accueil est une ancienne maison typique bien restaurée, qui comprend également quatre meublés. Le bâtiment d'animation situé dans une ancienne grange voisine a été très bien rénové.

Le site est affaibli à l'Ouest par trois bâtisses en mauvais état (granges et ancien commerce), qui sont propriété d'une indivision familiale, dont fait partie Mme Halm.

L'espace se trouve légèrement affaibli par l'implantation récente d'arbustes artificiels et par la présence d'une haie très opaque d'épicéas, en bordure de forêt domaniale.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Le site doit être repris prochainement par la fille des propriétaires, qui veut en faire une activité économique à temps complet. Cela implique de renforcer le chiffre d'affaires de l'exploitation.

Par ailleurs, il est souhaitable que la dimension naturelle de ce bel espace soit préservée en modernisant l'offre, par la montée en gamme du camping et la création de gîtes complémentaires, en principe dans des bâtiments existants.



Des arbustes artificiels affaiblissent le site



Des bâtiments abîmés sont très visibles depuis la route

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

En cas d'évolution, ce produit pourrait aller vers un camping 2* très nature (c'est-à-dire peu prégnant dans le paysage : des aménagements d'une densité raisonnable et discrets, aucune caravane stationnant à l'année, si bien que son aspect pendant la période de fermeture serait presque celui d'une prairie naturelle), de 80 places au lieu de 60.

Il comprendrait en plus des 4 gîtes actuels situés dans la maison d'accueil existante, 3-4 nouveaux gîtes installés, en respectant le style architectural traditionnel :

- soit dans le vieux hangar, situé à l'Ouest du bâtiment d'accueil ;
- soit dans une extension du bâtiment d'animation situé dans une ancienne grange.

Les prestations manquantes pour obtenir le label **, seraient mises en place dans les bâtiments actuels d'accueil et d'animation, sans impact paysager visible. Les voiries et délimitations nécessaires à ce classement seraient implantées de façon discrète dans la prairie (voirie enherbée, ...), de façon à garder un aspect très naturel.

Les arbustes exogènes sont à remplacer par quelques bosquets de feuillus locaux de haut jet (érables,...).

La haie de sapins serait à supprimer à proximité de la forêt O.N.F. pour créer une transparence et permettre de dégager des points de vue vers le lac.

4. Note de travail sur le site du chalet de pédalos «La Clairière»

1. Présentation du site

La commune de Xonrupt a implanté, il y a déjà longtemps, ce chalet qui sert de base d'accueil pour la location de pédalos, mais également de vente de boissons et de sandwiches. Ce bâtiment a été totalement rénové, il y a une dizaine d'années. Le site est géré par un exploitant privé, délégataire du service. Cet espace est relativement sympathique, même si en saison touristique, le parking est un peu anarchique, difficile sous couvert forestier. A l'inverse, en période hors saison, aucun parking n'apparaît, ce qui donne une grande qualité au site.



2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

La qualité de ce site doit être préservée, sans pour autant bloquer une activité économique nécessaire à un bon accueil sur le site.

Il est probable qu'un nouveau cheminement piétonnier et une nouvelle piste cyclable y seront aménagés, dans le cadre d'une convention avec la commune pour la gestion de la forêt domaniale.

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession.

Une extension du bâtiment sera envisageable.

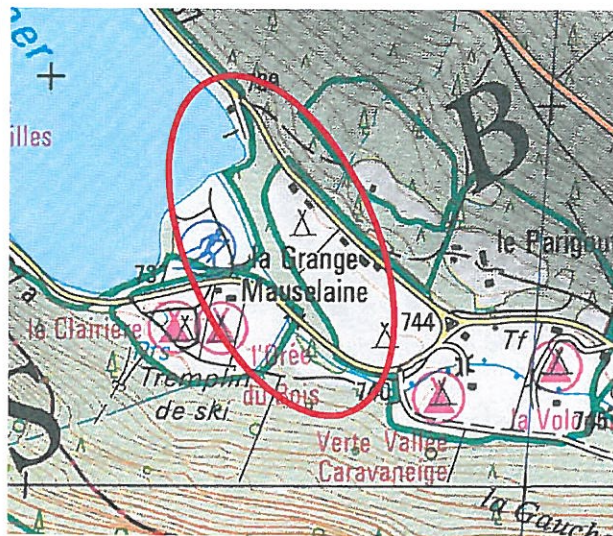
En effet, une évolution du chalet en restauration (avec création d'une terrasse couverte) serait possible, pour conforter un service peu présent au bord du lac.

La mise en place d'un ponton flottant améliorerait la sécurité.

Il s'agit d'un espace communal.

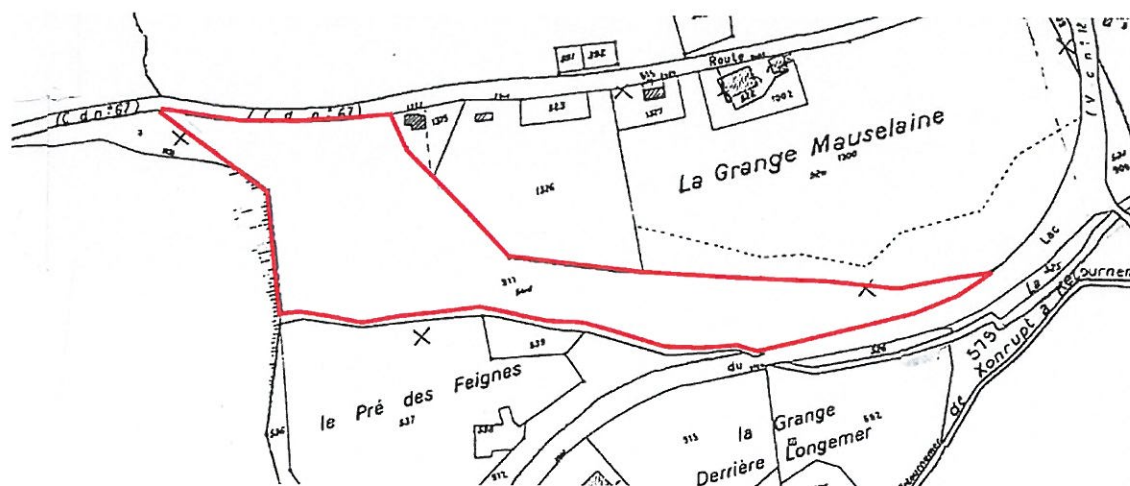
5. La forêt domaniale située au bout du lac

1. Présentation de la parcelle



Il s'agit d'une bande forestière qui part du chalet de location de pédalos « La Clairière », puis qui se prolonge entre le camping « La Grange Mauselaine » et la plate-forme multi-activités. Cette bande est située le long de la Vologne, dans une zone assez humide, elle offre des milieux naturels riches, elle cloisonne l'espace et fait de la Grange Mauselaine une clairière dans l'espace forestier.

2. Pourquoi la question d'une évolution de la gestion de cette bande forestière est-elle posée ?



Cette forêt est très fréquentée, car elle est située à proximité de lieux d'animation et qu'elle est un passage entre le secteur de l'espace public Sud et celui du chalet de location de pédalos.

Cette situation implique une gestion particulière :

- pour que le paysage soit mieux joué, qu'il contribue à la mise en valeur du site et que des points de vue soient possibles,
- pour que les fréquentations spontanées anarchiques soient mieux canalisées,
- pour que le milieu naturel soit préservé.

3. Les propositions d'évolution

Il est proposé de mettre en place un plan de gestion, qui permette de :

- mieux jouer les milieux naturels : mieux protéger quelques espaces humides, enlever les plantations trop artificielles,
- mieux jouer le paysage en traitant les lisières qui sont trop opaques vers la Grange Mauselaine,
- mieux canaliser les fréquentations en créant un sentier de découverte ; mais également, en créant un passage spécifique pour les cyclistes dans la forêt domaniale, le bord du lac devant en toute logique être réservé aux piétons et aux baigneurs.

Une convention pourrait être signée entre la commune et l'ONF.

Ce type de gestion correspondrait mieux à la vocation de découverte, de loisirs et de protection de cette forêt.

6. La plate-forme multi-activités

1. Présentation du site

Ce circuit de course a été implanté par la commune en 1998 et s'inscrivait dans une stratégie de tourisme événementiel.

La piste goudronnée mesure 12 m de large et 623 m de long, avec des talus de 0,5 à 1 m de haut et des haies destinées à masquer le circuit.

Il n'est plus utilisé comme circuit de course aujourd'hui. Il sert actuellement de parking et accueille quelques manifestations au cours de l'année.



2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Ce circuit, situé en retrait par rapport aux abords directs du lac, est très imposant. Il a un impact paysager fort.

La question du maintien d'un tel circuit au sein d'un site classé est posée et son évolution à long terme vers un retour au site naturel paraît intéressante à explorer.

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Cet aménagement est très prégnant dans le paysage, particulièrement depuis les hauteurs. Aussi, il paraît utile d'envisager sa renaturation partielle.

Hypothèse 1 :

Compte-tenu qu'il s'agit d'un équipement public coûteux pas encore amorti, il serait laissé en l'état pour l'instant, tout en aménageant les abords, qui pourraient être engazonnés.

Hypothèse 2 :

Le maintien d'un tel aménagement ne serait pas compatible avec une évolution de l'hôtel restaurant «L'Orée du bois» vers un hôtel ***. La création d'emplois et le développement de l'outil économique pourraient alors justifier la démolition de la plate-forme multi-activités et l'implantation, d'une grande prairie permanente.

Toutefois, une partie située à l'extrémité sud, devrait être conservée comme parc de stationnement, pour absorber les fortes fréquentations des jours de pointe.

La partie domaniale située dans ce secteur pourrait faire l'objet d'une renaturation, l'aulnaie s'installant très facilement par recolonisation spontanée. Une seconde hypothèse serait de procéder à une tonte annuelle afin d'en faire une zone de gagnage pour le gibier.

7. L'hôtel-restaurant-camping « L'Orée du Bois »

1. Présentation de l'hôtel-restaurant-camping

Nom et adresse de l'exploitant :

M. VOIRIN
3582 Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.29.82
Fax : 03.29.60.87.35



Situé à l'emplacement d'une ancienne ferme au bout du lac, cet hôtel-restaurant de 18 chambres n'est pas classé, mais bénéficie d'un certain confort (proche du 2*). C'est un bâtiment de grande taille, puisqu'il y a 450 m² au sol, sur trois niveaux. Le bâtiment appartient en copropriété à la famille et est loué à M. Voirin.

Il a deux saisons de fonctionnement, l'une en été avec la clientèle du lac, l'autre en hiver avec les clientèles qui vont au ski dans les stations proches. L'hôtel emploie un seul salarié à l'année et des saisonniers lors des périodes de pointe. L'hôtel a une très bonne situation paysagère qui lui permettrait éventuellement une valorisation encore plus importante qu'aujourd'hui.

Situé sur un terrain de 1 ha, le camping ainsi que la cabane snack situés à l'arrière de l'hôtel sont confiés à un gérant. C'est un camping saisonnier, uniquement touristique et de petite taille (40 places), ce qui ne permet que difficilement d'équilibrer son fonctionnement.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Il faut noter que l'hôtel-restaurant est situé à un emplacement tout à fait splendide, avec vue sur le lac. C'est un site où il y a un grand potentiel de développement hôtelier, l'un des meilleurs du massif vosgien. En effet, les clientèles peuvent y être variées, tant pour la saison d'été avec le lac, que pour la saison d'hiver avec les pistes de ski toutes proches. Il y a également un potentiel de clientèle de séminaires au printemps et à l'automne.

Mais dans une telle hypothèse d'un confortable hôtel « naturel », les campings du secteur (Orée du Bois et du Lac) n'auraient plus leur place. Cela d'autant plus que leur économie générale est assez faible.

Une telle évolution serait cohérente avec les objectifs du plan de gestion : restaurer les prairies traditionnellement ouvertes aux abords du lac, tout en faisant évoluer l'offre touristique vers des produits de plus grande qualité, afin d'attirer une clientèle toujours plus exigeante.



Une amélioration des équipements est nécessaire



Le camping serait amené à disparaître, dans le cas d'une évolution de l'hôtel vers un produit de meilleure gamme

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

Un effort est nécessaire pour améliorer cet ensemble afin de l'intégrer de façon satisfaisante dans le site du lac, d'autant plus qu'il se trouve à l'arrière d'un vaste espace public, qui fait également l'objet de propositions de mise en nature. L'aménagement de ces deux éléments doit être mis en cohérence, pour qu'il s'en dégage un ensemble harmonieux.

Une amélioration des équipements de cet ensemble touristique permettrait également de le positionner sur des marchés plus rentables.

Hypothèse 1 :

- L'hôtel-restaurant évolue vers un 2* officiel,
- Le camping situé à l'arrière disparaît, car il ne s'agit pas d'un produit suffisamment performant,
- L'espace ainsi libéré est engazonné, pour retrouver au maximum un aspect de prairie naturelle, dans la continuité de l'espace public situé juste à l'avant.
- Des bâtiments annexes peuvent être créés, pour les fonctions techniques ou de loisirs.

Hypothèse 2 :

L'hôtel-restaurant actuel évolue vers une qualité 3*.

Dans ce cas, il serait intéressant, non seulement que le camping de l'hôtel disparaisse, mais aussi que le camping communal situé à proximité soit transformé en espace vert, afin que l'établissement ait un environnement de grande qualité.

La transformation de l'hôtel actuel en vrai hôtel club avec des services sportifs et de loisirs très développés, pourrait être une hypothèse économique très intéressante.

Il serait axé vers une clientèle de séminaire, hors saison, vers des clientèles du ski, l'hiver et vers une clientèle plus variée, l'été.

Au niveau spatial, le choix d'évolution vers une prestation de très grande qualité implique :

- la disparition du camping de l'hôtel et du camping communal situé à proximité ;
- la renaturation d'une grande partie de la zone multi-activités , tout en y gardant un parking pour les visiteurs à la journée ;
- et éventuellement un déplacement de la route vers la montagne à l'arrière du restaurant.

Le complexe hôtelier serait autorisé à créer des équipements de sport et de loisirs à proximité immédiate de l'hôtel, selon une architecture en rapport avec l'architecture locale et identitaire de la vallée.

Une telle évolution se ferait bien sur dans le cadre d'une restructuration globale du bout du lac engagée par la commune.

Cette dernière devrait bénéficier de compensations importantes pour justifier la disparition du camping :

- intérêt de l'opération en terme d'emplois et de taxe professionnelle ;
- possibilité de garder un snack et de créer un village de gîtes.

8. L'espace public au sud du lac

1. Présentation du site

Il s'agit d'une ancienne prairie, en partie marécageuse, que la commune a récemment mise en valeur par des remblaiements, un engazonnement, la plantation d'arbres, l'aménagement d'aires de pique-nique et d'un chemin de promenade (minéral, mais non goudronné).

Cet endroit sert aussi de baignade non surveillée pour le grand public.



2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Une renaturation discrète de ce site très fréquenté par le public est souhaitable, dans l'esprit du grand pré qui bordait le lac. C'est bien cette qualité que vient chercher le grand public au bord d'un lac de montagne.

La question également de mieux connecter cet ensemble avec la forêt domaniale située à proximité, forêt créée au 20^{ème} siècle. En effet, la forêt, bordée d'une zone humide, est traversée par les touristes qui font le tour du lac.

Enfin, notons que la question du passage d'une piste piétonnière et cyclable par ce secteur est posée.



Des aménagements trop artificiels ...
Mais une renaturation est en cours...



... rendent le paysage trop rigide.

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Cet espace public s'insère relativement bien dans le paysage, mais, vu de près, les aménagements réalisés par la commune ont un aspect trop artificiel et banalisent le site.

L'un des objectifs du Plan de Gestion du Site Classé est de préserver et de retrouver un grand site lacustre, en s'inspirant du paysage traditionnel, tout en proposant des prestations touristiques de qualité.

En vertu de ce principe, il serait judicieux :

- de procéder à un enherbement complet du secteur (y compris des voies) avec des espèces végétales autochtones et d'enlever les arbres disséminés sur le site, afin de retrouver une prairie la plus proche possible du traditionnel «peigné vosgien» et un paysage ouvert, typique des abords du lac de Longemer,
- de gérer différemment la bande de forêt domaniale pour l'intégrer dans cette zone grand public tout en y préservant les éléments les plus naturels de zone humide,
- d'améliorer l'insertion paysagère du bloc WC, actuellement situé au milieu de l'espace,
- d'aménager dans le site un tracé pour la piste cyclable de tour du lac.

Il résulterait de l'application de ces propositions un ensemble de forte qualité paysagère, qui serait cohérent avec l'évolution de la structure touristique «L'Orée du Bois», si elle évoluait vers un produit plus haut de gamme.

9. Le camping municipal du Lac

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

Commune de Xonrupt-Longemer
3400 Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.29.14
Fax : 03.29.63.27.10.



Situé au bout du lac, à l'arrière de la route de contournement, ce camping municipal 2*, à vocation touristique, est donné en gestion à un exploitant privé. Il est ouvert de mai à septembre. Il comprend :

- un terrain de 1,4 ha,
- 80 emplacements 2*, réservés aux touristes,
- des équipements loisirs : balançoires et ping-pong.
- des services : snack-frites, lave-linge.

Ce camping présente une structure très classique, relativement banale. Il ne comporte pas de caravanes stationnant à l'année, ni d'Habitations Légères de Loisirs. Le camping est entouré d'une haie vive de résineux très opaque.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

La rentabilité de ce camping reste limitée pour la commune et c'est pourquoi son évolution vers des produits à la fois plus naturels, mais aussi plus rentables est envisagée : un snack plus ouvert vers la zone grand public au bord du lac, mais également un hameau de gîtes qui pourrait remplacer avantageusement le camping.

Cette évolution serait cohérente avec la renaturation de l'espace public et avec la montée en gamme de l'ensemble touristique « L'Orée du Bois ».



Des haies et des arbustes très artificiels donnent un aspect très rigide à cet ensemble.



Les voies d'accès, très géométriques, sont goudronnées

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession.

En cas d'évolution, le site doit retrouver un aspect plus « naturel », tout en trouvant un meilleur équilibre économique.

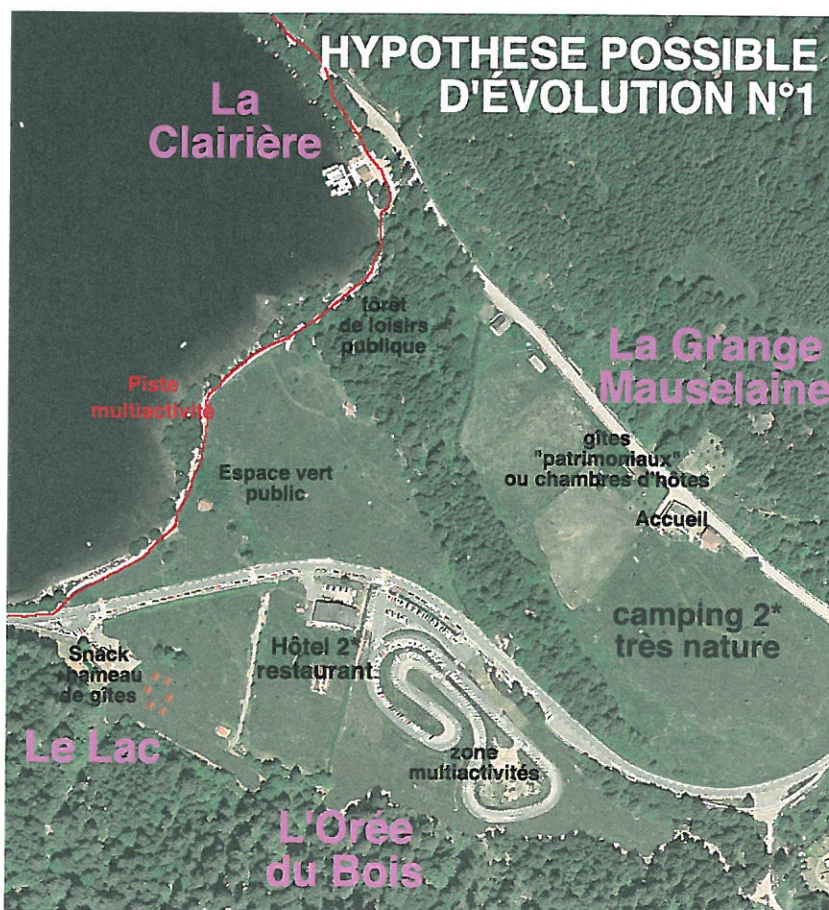
- A l'initiative de la commune, le camping pourrait être remplacé par un hameau de gîtes, produit plus rentable et plus innovant, le reste de la zone étant ré engazonné.

Dans ce cas, le snack communal serait conservé voire développé, car il correspond à une demande de la clientèle qui vient se promener ou se baigner au bord du lac. En cas de développement, son aspect serait remanié pour affirmer une architecture plus pittoresque.

- En toute logique, le camping devrait être supprimé en cas de développement de l'ensemble touristique « L'Orée du Bois » vers un hôtel 3* (voir note de travail sur l'hôtel-restaurant-camping « L'Orée du Bois »).

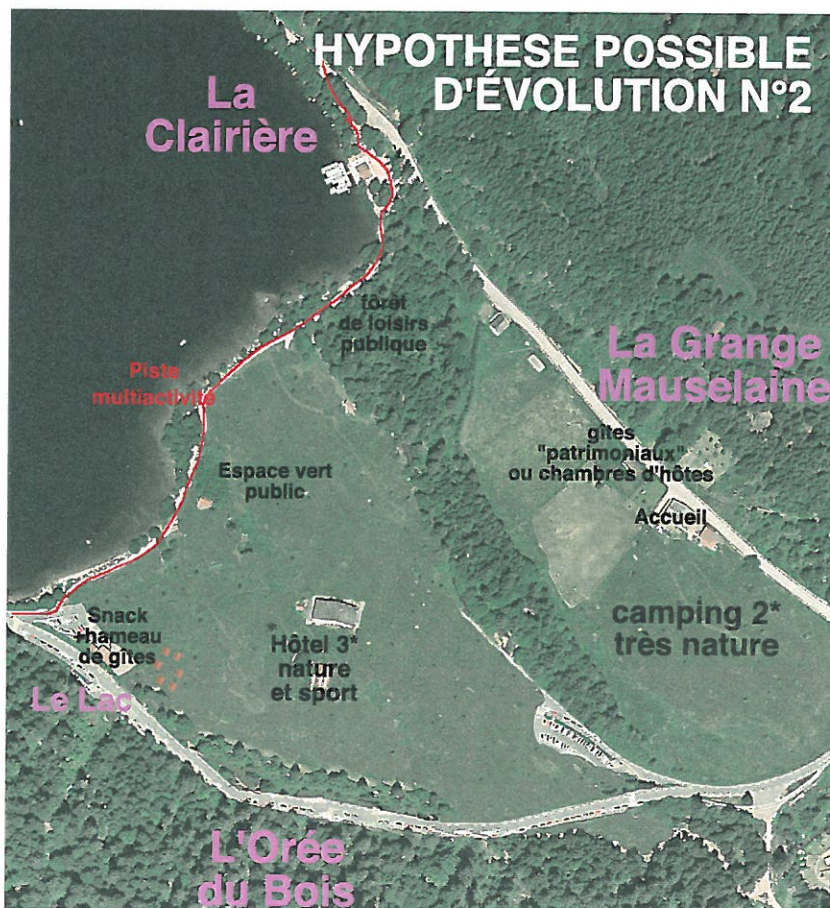
LAC DE LONGEMER

SECTEUR DU BOUT DU LAC



LAC DE LONGEMER

SECTEUR DU BOUT DU LAC



10. Le camping « Les Jonquilles »

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

M. Jean-Marie GUERY
2553 Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.34.01
Fax : 03.29.60.09.28



Ce camping 2* est installé sur l'une des meilleures places du site classé, puisqu'il s'étend sur une presqu'île au bord du lac et qu'il y a un grand espace plat. Aussi il a un bon taux de remplissage.

Il a une vocation touristique et est ouvert de d'avril à mi-octobre. Il comprend :

- un terrain de 4 ha,
- 267 emplacements 2*,
- des équipements de loisirs : jeux pour enfants, ping-pong,
- des services, proposés principalement dans un bâtiment en face du camping : snack, épicerie, bar, crêperie, bureau de presse et lave-linge.

Ses clientèles sont du Nord de la France, hollandaises, belges et un peu d'allemands. Les services situés en face du camping sont gérés par le frère de M. Guery, qui a créé ce bâtiment en 1989. Cet équipement, d'assez bonne facture, complète les produits du camping.

Ce camping n'est pas trop prégnant dans le paysage : les aménagements sont d'une densité raisonnable et aucune caravane n'y stationne à l'année, si bien que son aspect pendant la période de fermeture serait presque celui d'une prairie naturelle.

Pourtant, les contraintes réglementaires d'aménagement ont amené le gérant à implanter de petits conifères pour délimiter les parcelles ainsi que des haies denses. Cela est très visible, hors saison dans le paysage et affaiblit l'aspect de camping naturel.

3. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

L'exploitant souhaite faire évoluer le site vers un camping 3*, ce qui est logique eue égard à sa position. Pourtant, ce classement 3* pourrait encore amplifier les atteintes paysagères qu'amène la réglementation, puisqu'il implique la mise en place de limites séparatives entre les parcelles, le développement d'espaces routiers et la création d'un nouveau bâtiment sanitaire. Or cette

évolution, négative sur le paysage, ne va pas dans le sens du plan de gestion. Une recherche de solutions techniques et juridiques est en cours avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. La présence des caravanes installées directement au bord de l'eau est un autre problème sur ce site. Elle rend plus difficile l'accès au lac des autres campeurs et affaiblit le paysage du bord de l'eau.

Il faut également répondre à la question du devenir des bâtiments existants, en cas d'arrêt du camping. S'agissant du bâtiment d'accueil, qui est resté de très belle facture, puisqu'il s'agit d'une ferme traditionnelle qui a été bien rénovée, il pourrait être la base d'un hameau touristique, de plus grand chiffre d'affaires, comprenant restaurant, chambres d'hôtes ou gîtes, mais uniquement bien sûr dans l'hypothèse de la disparition du camping.



De petits conifères délimitent les parcelles



Le bâtiment d'accueil, ancienne ferme typique a été bien restauré

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

En cas d'évolution, le camping doit améliorer son aspect naturel, tout en trouvant un meilleur équilibre économique.

Hypothèse 1 :

Le camping pourrait évoluer vers un camping nature 3*, en essayant de résoudre la contradiction entre le besoin de qualité paysagère et la durcification du paysage qu'imposent les normes des campings de ce type. Une réflexion est en cours à ce sujet avec le Parc Naturel des Ballons des Vosges.

Il serait souhaitable :

- que les emplacements des caravanes situées au bord du lac soient reculés de 10 m pour laisser un espace libre (ce n'est pas une obligation mais une option possible),

- que les petits arbustes, principalement résineux, disséminés dans le paysage soient enlevés tout en marquant les emplacements de façon plus discrète,
- que les bâtiments sanitaires actuels soient mieux intégrés (matériaux de toiture et haies de dissimulation qui rendent l'endroit très «sévère»),

Dans cette évolution vers un 3*, il sera certainement nécessaire de créer un nouveau bloc sanitaire en direction du Sud-Est du site. Cela doit être permis, mais avec un souci d'une très forte intégration du bloc sanitaire dans l'espace : bâtiment semi-enterré, utilisant des matériaux locaux et volumes proches de ceux des bâtiments traditionnels de la région.

Hypothèses 2 et 3 :

Une hypothèse de réaménagement maximale pourrait être envisagée à l'initiative des exploitants, dans laquelle serait supprimé le camping. L'espace correspondant serait transformé en grande prairie, le site retrouvant son paysage naturel.

Dans ce cas, on permettrait le développement d'un hameau patrimonial autour du bâtiment actuel, qui est une vieille ferme. Ce hameau pourrait comprendre : des chambres d'hôtes, des gîtes, éventuellement un restaurant ou hôtel restaurant.

Cette hypothèse de réaménagement maximale, en proposant des produits touristiques de grande qualité, serait économiquement très rentable. D'un point de vue paysager, elle correspondrait à l'évolution la plus intéressante, compte tenu des objectifs retenus par le plan de gestion.

11. Le camping « Belle Rive »

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

M. DEFRANOUX
2493 Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.31.12



Comme les Jonquilles, ce camping 2* est bien situé au bord du lac, développé à partir d'une maison traditionnelle, d'assez belle facture et bien rénovée.

Il a une vocation touristique et est ouvert de mai à octobre. Il comprend :

- un terrain de 1,5 ha,
- 100 emplacements 2*
- des équipements de loisirs : jeux pour enfants,
- des services : lave-linge, petite épicerie.

C'est un camping « nature », sans caravanes résidentielles, ni HLL. Il est pourtant entouré d'une haie vive de résineux extrêmement dure, qui ferme le paysage. La clientèle est variée et vient du Bénélux, du Nord de la France, mais aussi d'Alsace et de l'Allemagne proche.

Le propriétaire emploie du personnel saisonnier.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Pour l'exploitant, il n'y a pas de problème particulier, sinon la restructuration d'un hangar situé au bord de la route, qu'il faut prévoir.

Pour le site classé, se pose la question des haies de résineux un peu trop dures, qui ferment le paysage et transforment la route de contournement en couloir entre des murs d'arbres.

Comme aux Jonquilles, la présence des caravanes installées directement au bord de l'eau est un autre problème sur ce site. Elle rend plus difficile l'accès au lac des autres campeurs et affaiblit le paysage du bord de l'eau.



Une haie opaque et haute créé une véritable barrière visuelle



Des éléments très disparates se trouvent à proximité du bâtiment d'accueil, rendant ce secteur très confus

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

En cas d'évolution, le camping doit améliorer son aspect naturel, tout en trouvant un meilleur équilibre économique.

Hypothèse 1 :

Ce camping peut maintenir son classement en 2* (ou aller en 3*), tout en renforçant son côté « nature », par une meilleure intégration paysagère. Les emplacements des caravanes pourraient éventuellement reculer de 10 m, le long de la rive du lac (ce n'est pas une obligation mais une option possible).

Les haies devraient également faire l'objet d'un traitement, pour les rendre moins prégnantes : création de haies de feuillus locaux (hêtre ou charme, etc.), dans le cadre d'une opération collective menée par la commune avec tous les exploitants du lac.

Hypothèses 2 et 3 :

Une hypothèse de réaménagement maximale pourrait être envisagée à l'initiative des exploitants, dans laquelle serait supprimé le camping. L'espace correspondant serait transformé en grande prairie, le site retrouvant son paysage ancien.

Dans ce cas, on permettrait le développement d'un hameau patrimonial autour du bâtiment d'accueil actuel, qui est une vieille ferme. Ce hameau pourrait comprendre : des chambres d'hôtes, des gîtes, éventuellement un restaurant ou hôtel restaurant.

12. Le camping « Bellevue »

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

M. et Mme Voinson
Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.13.30



Situé au bord du lac, à l'extrémité Nord du lieu dit l'Envers du lac, il s'agit d'un camping 2* nature, de petite taille installé, en terrasse, sur une pente forte.

Il a une vocation touristique et est ouvert de d'avril à octobre. Il comprend :

- un terrain de 1 ha,
- 37 emplacements 2*.

Les équipements de service et de loisirs sont regroupés à « La Chaumière », qui dépend du même propriétaire.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Ce camping est de très petite taille, mais prégnant dans le paysage, car au milieu d'un secteur naturel, reliant la zone de la chapelle St Florent au secteur plus dense de l'envers du lac.

Aussi, le plan de gestion pose la question de son enlèvement en vue d'une renaturation.

Comme les propriétaires sont aussi les gérants du camping « La Chaumière », situé en amont de la route, il est envisagé que le déménagement partiel de ce camping, voire sa disparition, soient compensés par des droits à construire des « produits touristiques », dans la zone de la Chaumière par les mêmes propriétaires. L'objectif étant que le site retrouve son aspect paysager traditionnel, celle d'une prairie permanente bien entretenue, tout en faisant évoluer l'offre touristique vers des produits de qualité, afin d'attirer une clientèle toujours plus exigeante et de renforcer l'économie générale de ce produit pour les exploitants.

Dans cette évolution maximum, une maison d'habitation pourrait s'installer en remplacement du camping, immédiatement au bord de la route, pour permettre aux propriétaires de trouver un domicile pour leur retraite, le terrain restant propriété privée.



C'est un camping de petite taille



Des améliorations pourraient favoriser son intégration dans le site

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

Les hypothèses d'évolution sont liées à l'évolution du camping La Chaumière.

Hypothèse 1 :

Dans une première hypothèse d'évolution, il est envisagé que 4 à 5 gîtes puissent être créés à La Chaumière, dans le cadre d'un hameau bien structuré, en contrepartie du démontage d'une première rangée d'emplacements le long du lac sur le camping de Bellevue.

Hypothèse 2 :

Dans une hypothèse de réaménagement maximum, le camping serait totalement démonté et (l'espace) végétalisé, permettant ainsi à ce vaste espace de retrouver son aspect de prairie.

En contrepartie, les exploitants auraient l'autorisation de créer un hameau de gîtes plus important de 8-9 gîtes, à La Chaumière.

Dans cette option, les propriétaires seraient autorisés à construire une maison d'habitation de facture traditionnelle, de taille normale et sans bâtiments annexes, immédiatement le long de la route.

3. Le camping «La Chaumière»

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

Mme et M. Voinson
2404 Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.13.30
Fax : 03.29.63.04.17



Situé dans la zone de l'Envers du lac, sur une bande étroite entre la D 67 a et le versant montagneux, il s'agit d'un camping dense, résidentiel en grande partie qui est ouvert toute l'année. Il comprend :

- un terrain de 1 ha,
- 44 emplacements 2*,
- 8 HLL (et 2 chalets installés dans le village, hors du site classé),
- 5 Mobiles Homes,
- des équipements de loisirs : ping-pong, balançoires,
- des services : sèche linge, lave linge et petite alimentation.

S'agissant essentiellement d'un camping dense, résidentiel, en surplomb, il a un impact paysager fort, cela d'autant plus que certaines caravanes sont présentes depuis fort longtemps et vieillissent sur place.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Ce camping est un peu vieillissant avec des caravanes résidentielles installées depuis longtemps. Il faut permettre sa rénovation. Comme il est en retrait du lac, il ne serait pas gênant qu'il évolue vers des structures touristiques plus en dur bien intégrées.

Il est proposé que cette évolution se fasse dans le cadre d'une renaturation du camping de Bellevue, mais aussi dans le cadre d'un réaménagement global du camping de La Chaumière : le déménagement partiel de ce dernier camping, voire sa disparition, seraient compensés par des droits à construire des « gîtes de qualité », dans la zone de la Chaumière. Une étude particulière a été réalisée à ce sujet par le cabinet GOEPP, auquel on peut faire référence.



Un camping dense



Certaines caravanes sont là depuis fort longtemps et vieillissent sur place

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

Les hypothèses d'évolution sont liées à l'évolution du camping Bellevue.

Hypothèse 1 :

Dans une première hypothèse d'évolution, il est envisagé que 4 à 5 gîtes puissent être créés à La Chaumière, dans le cadre d'un hameau patrimonial bien structuré, en contrepartie du démontage d'une première rangée d'emplacements le long du lac sur le camping de Bellevue.

Dans cette hypothèse, les quelques HLL situées à l'Ouest de la Chaumière seraient démenagées à l'Est, l'ensemble des emplacements résidentiels situés à l'Ouest disparaîtraient et serait autorisée la création de deux bâtisses avec 4 gîtes, mais également d'1-2 gîtes au second niveau du bâtiment de service situé à coté du bâtiment d'accueil. Le principe de bâtiment proposé serait celui qui est proposé dans le document du Cabinet GOEPP.

Hypothèse 2 :

Dans cette hypothèse, le camping Bellevue serait totalement démonté et végétalisé, permettant ainsi à ce vaste espace de retrouver son aspect de prairie.

En contrepartie, les exploitants auraient l'autorisation de créer un hameau de gîtes plus important de 8-9 gîtes, à La Chaumière.

Les HLL existantes ainsi qu'un petit camping seraient maintenus dans la partie Est du site.

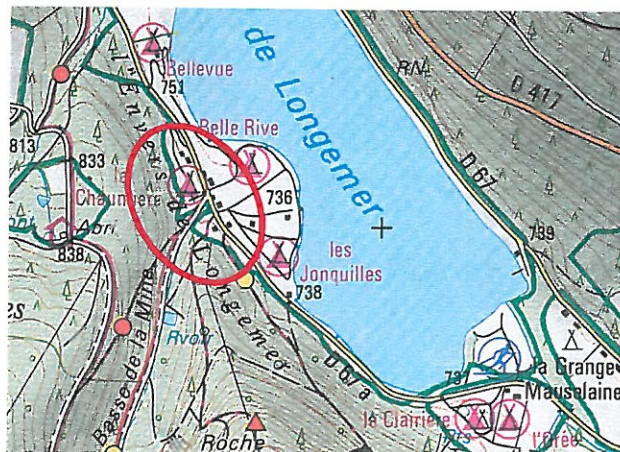
Hypothèse 3 :

Dans une dernière hypothèse, c'est l'ensemble du site du camping La Chaumière qui disparaîtrait en tant que camping, et qui serait remplacé par un hameau de 12-13 gîtes, créés autour du bâtiment d'accueil, qui lui même aurait une fonction d'accueil pour les gîtes.

Le camping Bellevue serait totalement démonté et l'espace végétalisé, permettant ainsi à un vaste espace de retrouver son aspect de prairie.

13bis. L'échange entre l'ONF et le camping «La Chaumière»

1. Présentation de la parcelle



Il s'agit d'une bande forestière propriété de l'Etat, d'une quinzaine de mètres, longeant le camping « La Chaumière » dans sa partie arrière. Elle est composée de feuillus d'assez petite taille. On peut y voir des vestiges de murs en pierres sèches.

La photo aérienne de 1950, nous montre que cette zone était occupée par un pré. On peut également observer une zone de pâture ou de friche, située juste à l'arrière, ce qui laisse supposer que le pré avait été encore plus important dans le passé.

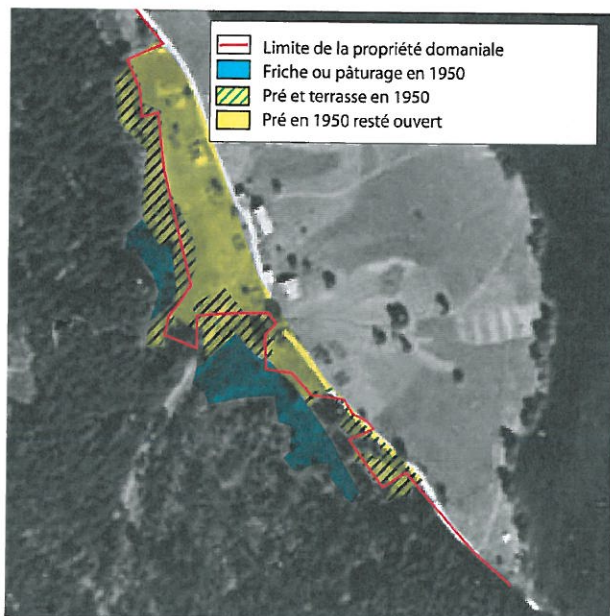


Photo aérienne 1950

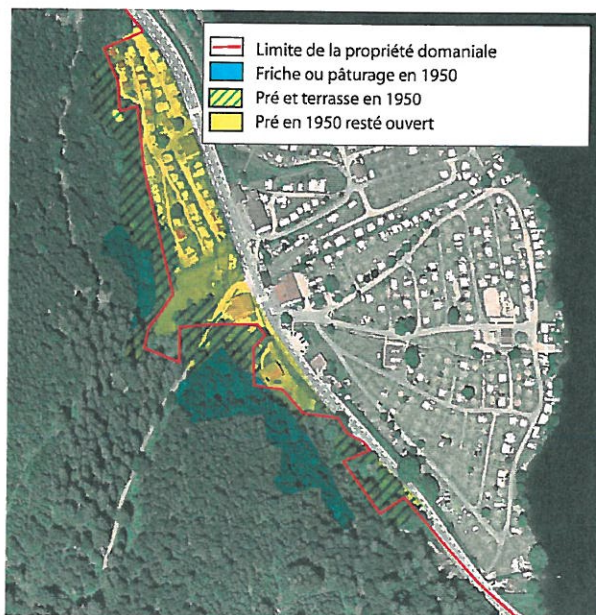


Photo aérienne 2001

Cette bande forestière est sans doute un ancien « Essart », c'est-à-dire une parcelle progressivement « grappillée » sur la propriété de l'Etat au cours du 19ème siècle.

2. Pourquoi la question d'échange est-elle posée ?



- Cette bande forestière borde le camping et peut éventuellement poser des problèmes de sécurité (chute d'arbres, ...). L'ONF souhaite que la distance de sécurité entre une forêt et une zone d'habitation soit de 30 m. A Xonrupt, le POS impose une distance de 15 m, ce qui est jugé suffisant.
- Par ailleurs, la proximité du camping implique un traitement particulier de cette bande forestière, autorisant notamment la présence du public.

3. Les propositions d'échange

Cet espace d'une quinzaine de mètres de large pourrait faire l'objet d'un échange pour devenir propriété communale. Cette forêt ne serait donc plus en régime forestier et serait gérée comme un pré-bois, une zone tampon entre la grande forêt (les premiers grands arbres sont à une quinzaine de mètres en retrait) et le camping.

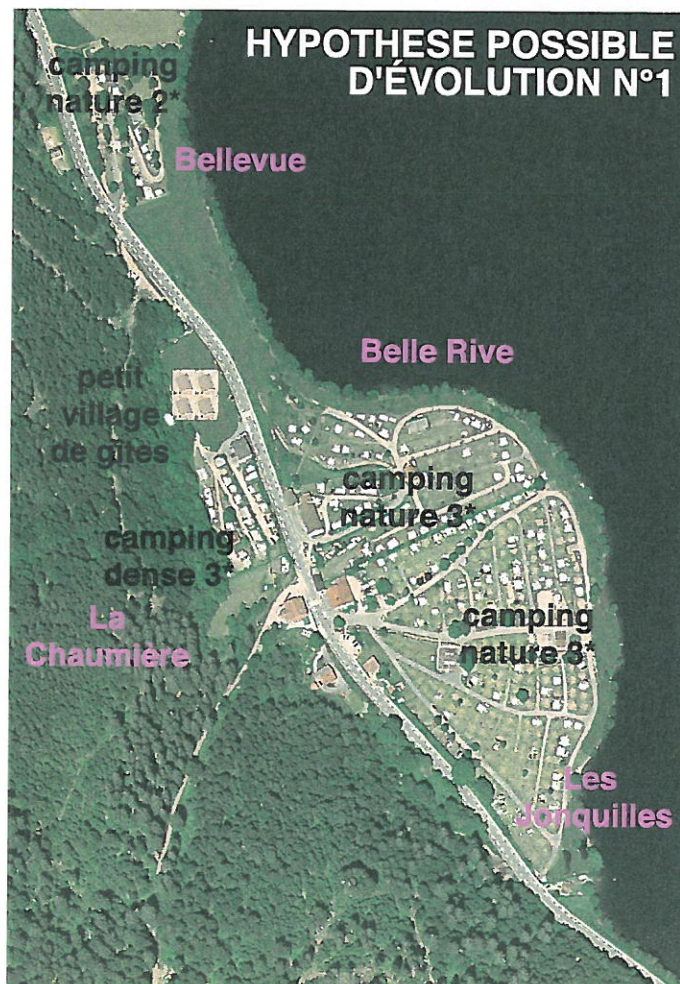
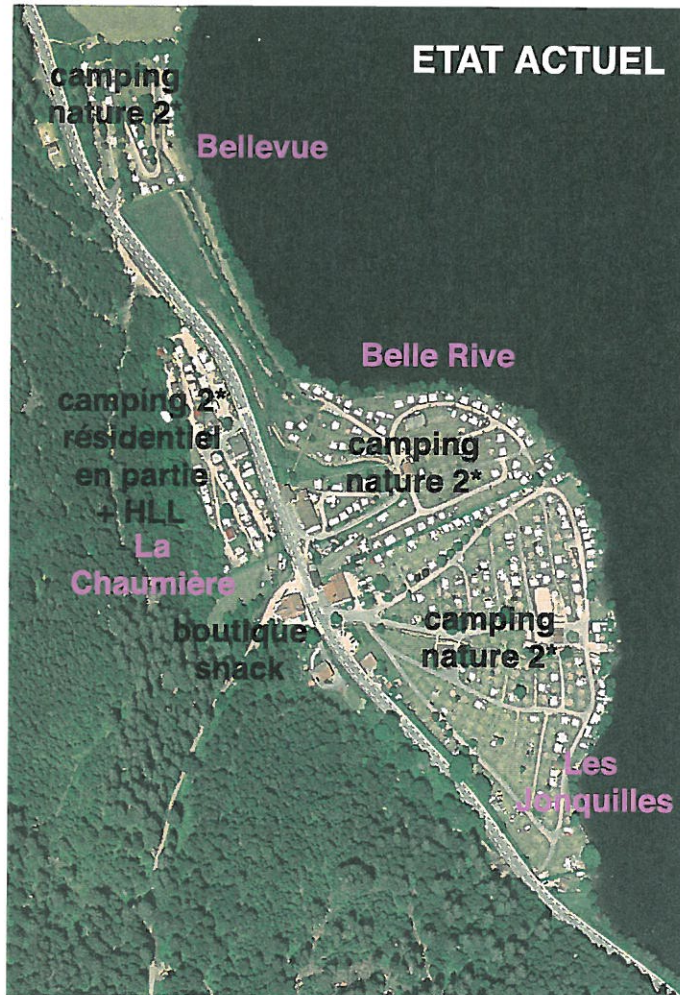
Elle serait éclaircie afin d'éviter tout problème de sécurité et d'y rendre les promenades possibles. Les murets pourraient être mis en valeur.

Ce mode de gestion correspondrait mieux à la vocation d'espace de transition de cette bande forestière et ne serait pas incohérente compte-tenu de l'occupation plus ancienne du site.

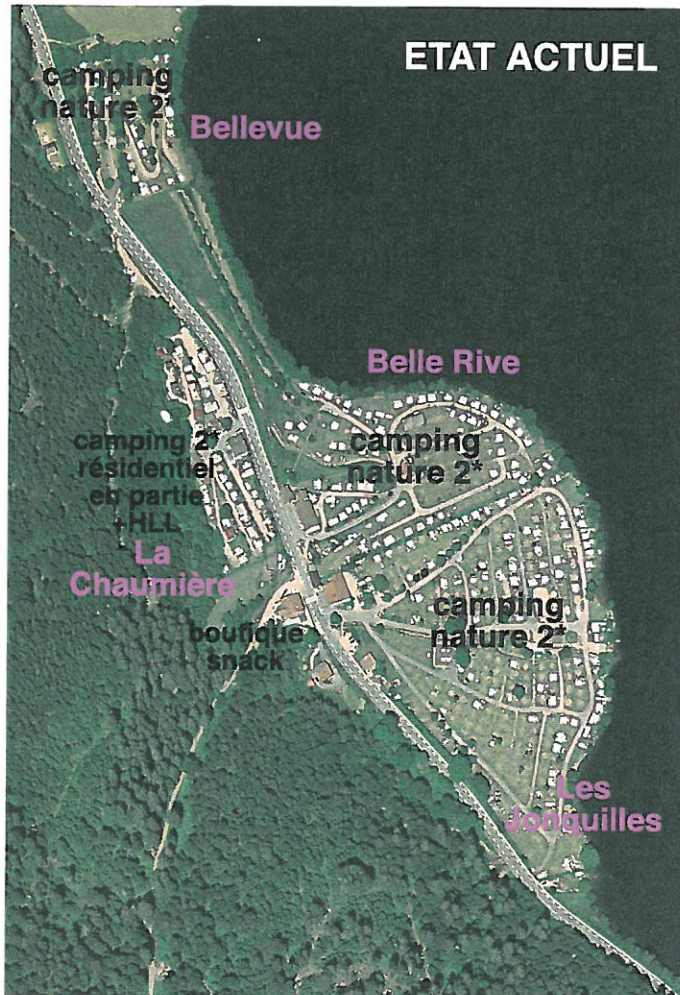
Après échange, il n'est pas exclu que l'ONF reste gestionnaire du terrain, dans le cadre d'une convention avec la Commune de Xonrupt-Longemer.

Si toutefois, l'échange ne pouvait se faire et que la bande forestière reste domaniale, une gestion adaptée pourrait être mise en place (exploitation des arbres de taille supérieure à 12 mètres, recépage de feuillus, ...). Une convention serait passée entre le propriétaire du camping, la commune et l'ONF.

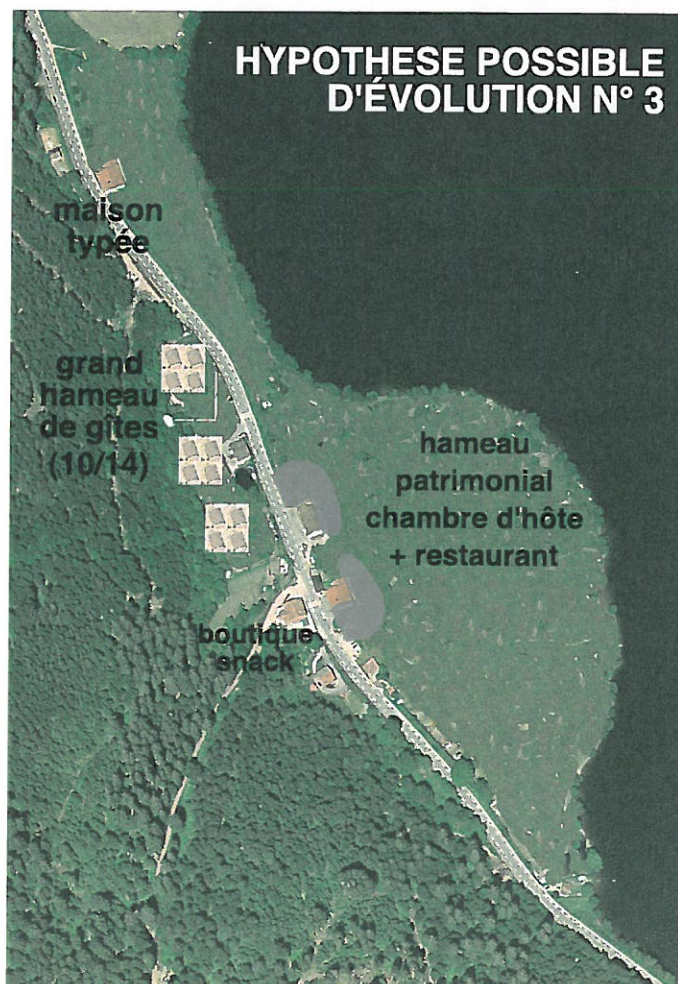
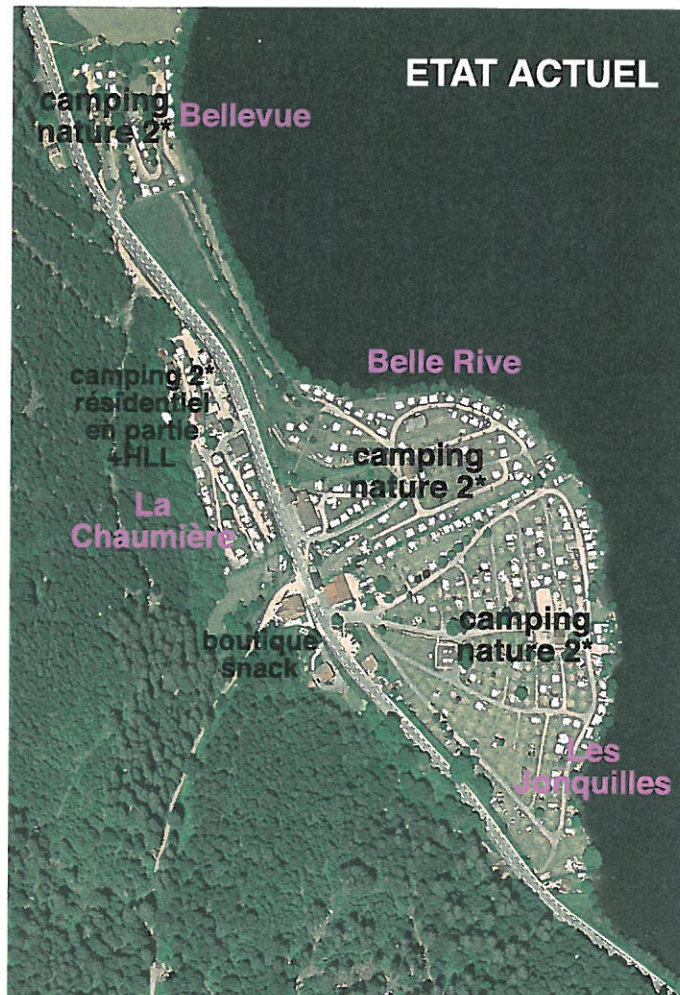
LAC DE LONGEMER SECTEUR DES JONQUILLES



LAC DE LONGEMER SECTEUR DES JONQUILLES



LAC DE LONGEMER SECTEUR DES JONQUILLES



14. Le hameau des Plombes

1. Présentation du site

Le hameau des Plombes se trouve sur le versant Ouest, dans une vaste clairière surplombant le lac.

Il s'agit de trois groupes d'habitations dispersés dans une large zone de prairies permanentes:

- une ferme agricole et un atelier d'artisan,
- un garage et une maison d'habitation,
- une ancienne ferme transformée en gîtes ruraux avec trois bâtiments annexes).



2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Cet ensemble correspond au paysage typique de la vallée des lacs, avec ses fermes entourées de quelques ha de prairie. Ces espaces ruraux sont à préserver tout en permettant une évolution lente et respectueuse du hameau.

Il faut permettre le maintien des activités artisanales et le développement d'activités agrotouristiques.



La ferme a une architecture typique qui s'intègre bien au site



Un atelier d'artisan totalement dissimulé par la ferme

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

En cas d'évolution, le hameau doit conserver son aspect traditionnel.

* L'exploitation agricole pourrait faire évoluer son activité vers une ferme auberge (dans l'ancienne ferme), complétée par quelques gîtes (installés dans le hangar arrière). Les trois petits hangars situés à l'avant seraient remplacés par une étable moderne, mais paysagèrement bien intégrée.

* Une extension mesurée de l'atelier d'artisan est envisageable, qui nécessiterait un échange de terrain avec l'O.N.F.

* Le garage pourrait être maintenu avec une légère extension possible pour conserver son activité.

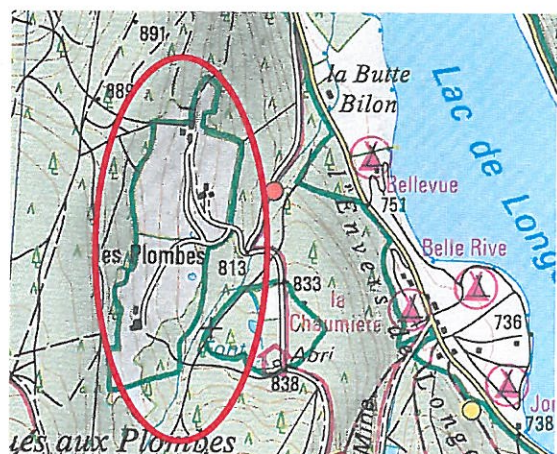
Dans le cas d'un changement souhaité de destination, les deux bâtiments (habitation et garage) pourraient être transformés en gîtes.

Il faudrait toutefois veiller à ce que tous projets de modifications (extension légère éventuellement comprise) tiennent compte du style architectural local.

* Au Sud du site, les petits gîtes récemment construits sans permis, ne peuvent être maintenus.

14bis.L'échange entre l'ONF et un particulier au hameau des Plombes

1. Présentation de la parcelle



Il s'agit d'une partie de parcelle domaniale en grande partie en pré, qui entoure la propriété de M. Viry sur trois cotés et qui enclave une deuxième parcelle (1 700 m²) du même propriétaire, située plus en retrait dans la forêt.

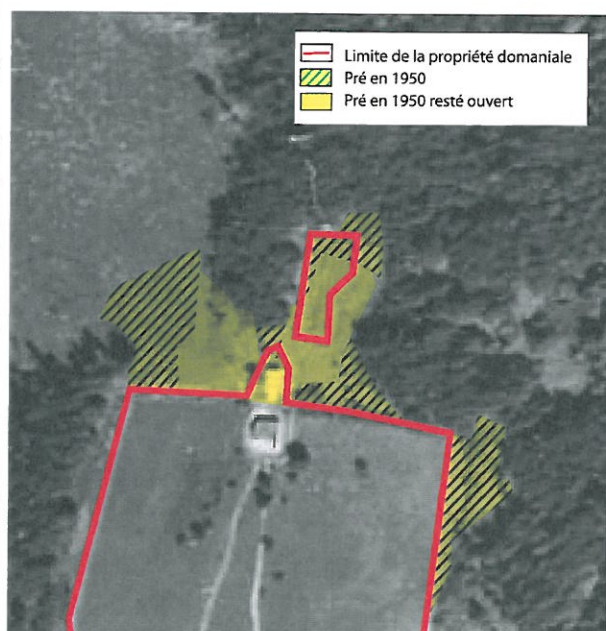


Photo aérienne 1950

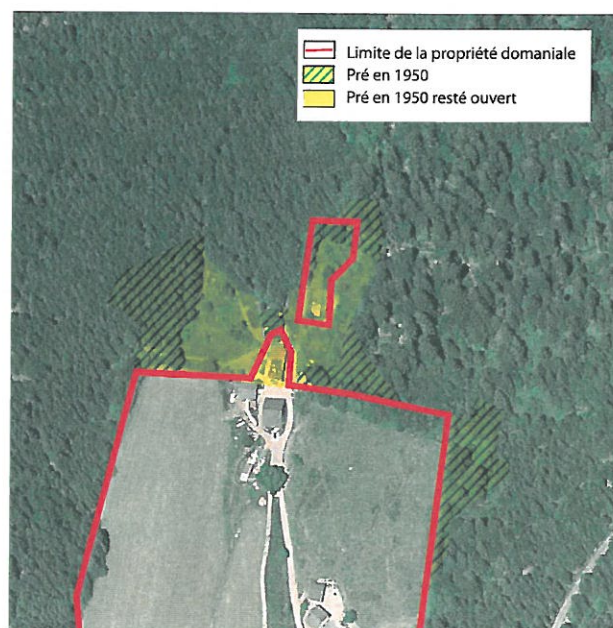


Photo aérienne 2001

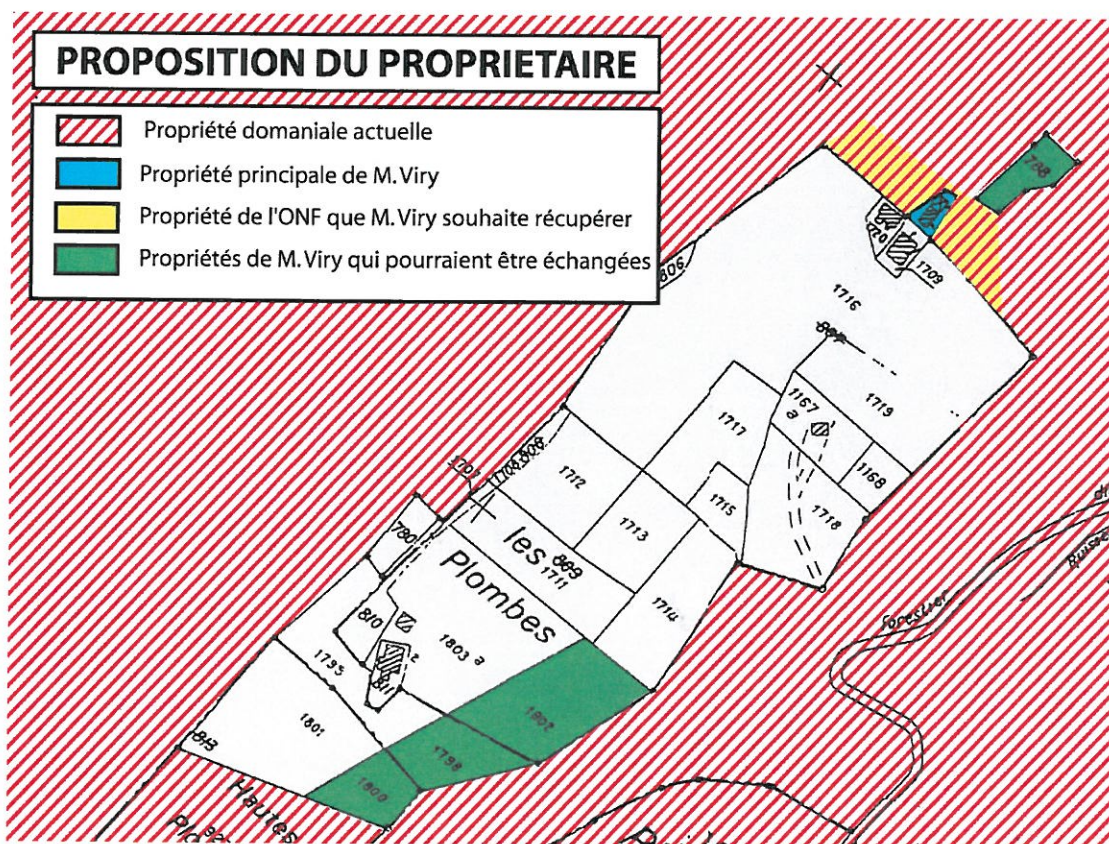
La photo aérienne de 1950, nous montre que ce secteur était traditionnellement ouvert, il se composait d'un vaste pré.

2. Pourquoi la question d'échange est-elle posée ?

M. Viry souhaite récupérer une partie de la parcelle domaniale autour de sa résidence.

- En effet, sa résidence est située sur une parcelle de petite taille, si bien que l'espace vert privatif est très réduit,
- La partie de parcelle domaniale que M. Viry souhaite récupérer n'est pas boisée,
- De fait, M. Viry utilise déjà les terrains domaniaux autour de sa propriété en pré. Cette pratique d'occupation est très ancienne, comme on peut le voir sur la photo aérienne de 1950.

Par ailleurs, M. Viry possède trois autres terrains (1 700 m², 5 754 m² et 8 654 m²) jouxtant la forêt domaniale, dont les deux plus importants sont situés de l'autre côté du hameau des Plombes. Il demande donc à pouvoir faire un échange entre ces trois parcelles et une partie de la forêt domaniale à l'arrière de sa résidence.



3. Les propositions d'échange

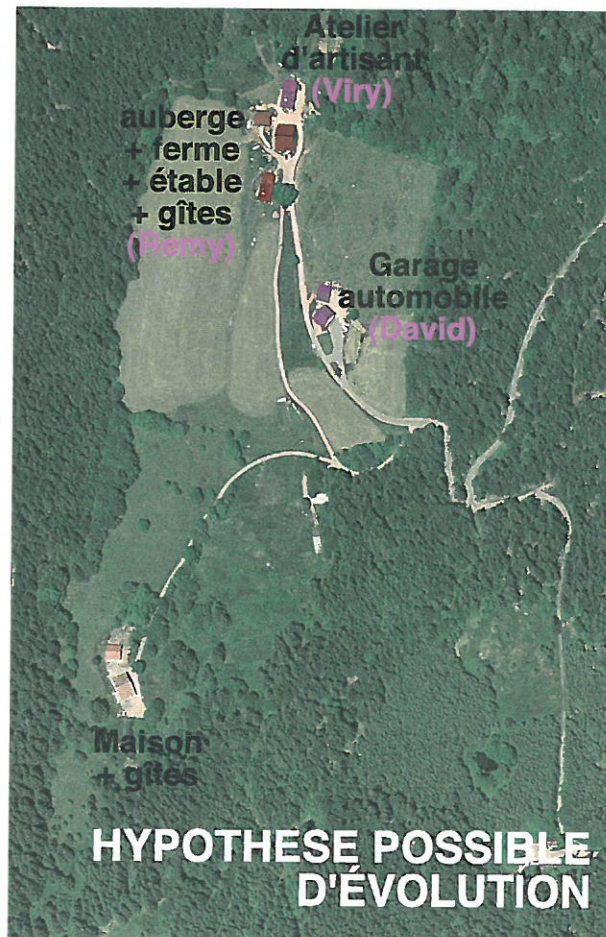
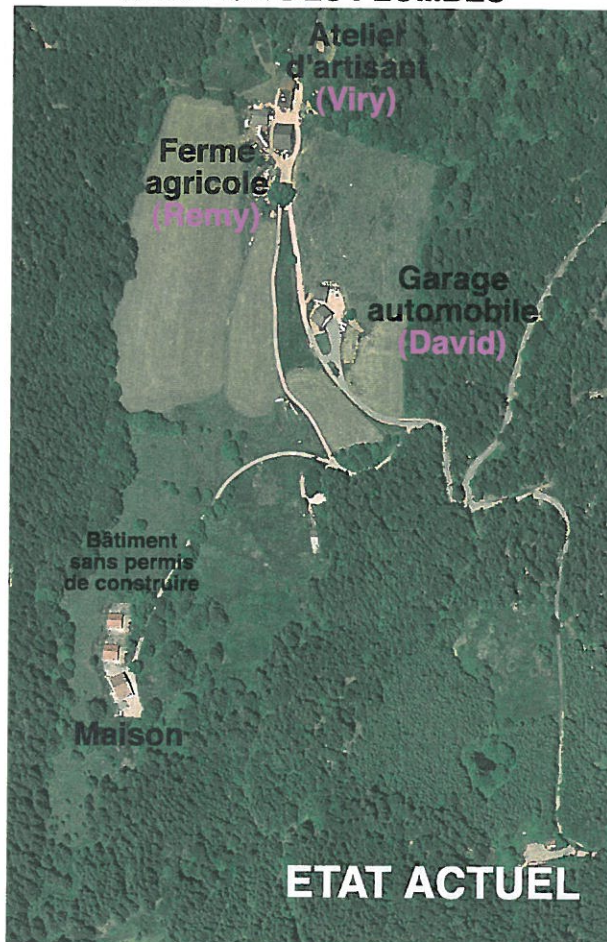
Le principe d'échange de terrains paraît ici tout à fait intéressant à la fois pour le propriétaire, qui augmente l'espace privatif autour de sa résidence et pour l'ONF, car :

- cet échange ne modifierait pas le type d'occupation de la parcelle,
- cette opération permet à l'ONF de résorber une enclave privée située à l'intérieur de sa propriété.

Nous proposons donc de valider la proposition du propriétaire telle qu'il l'avait formulée.

LAC DE LONGEMER

SECTEUR DES PLOMBES



15. La Butte Bilon

1. Présentation du site

La butte Bilon se trouve le long de la D 67 a, entre le camping Bellevue et le delta des Plombes.

C'est le seul secteur où subsiste encore une grande prairie traditionnelle, au bord du lac, ce qui est très plaisant.

Le sentier de découverte du delta des Plombes se prolonge jusqu'à la Butte Bilon, ce qui permet aux visiteurs de la découvrir.

La friche avance pourtant dans une partie du secteur, dont le paysage se ferme.

On y trouve une ancienne ferme, transformée en une résidence secondaire, avec des aménagements « trop modernes » : clôtures, etc.



2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé

Il s'agit simplement d'améliorer l'existant en gérant mieux l'espace boisé (en défrichant un peu plus) et en intégrant mieux l'ancienne ferme dans le paysage, en accord avec le propriétaire. Cela permettrait de retrouver un grand paysage rural, un des plus typiques du lac de Longemer.



Une importante friche se développe dans une partie du secteur

16. L'espace public au nord du lac

1. Présentation du site

Le secteur Nord-Ouest du lac, le plus fréquenté par le grand public, est composé d'un vaste espace dominé par la chapelle Saint Florent. Propriété de la commune, il est actuellement un lieu de découverte du lac, d'animation, de baignade, de location de pédalos, ...

La moitié de cet espace est totalement ouverte au public, l'autre moitié est occupée par une partie du camping du Domaine du lac de Longemer.

Réaménagé il y a dix ans, ce secteur est déjà aujourd'hui plus agréable à découvrir.



Le parking, trop prégnant, se situe de l'autre côté de la route départementale. Néanmoins la présence d'éléments disparates affaiblit cet espace. La croissance aussi rapide de la végétation le rend beaucoup moins transparent qu'au début du siècle où ce secteur était très intéressant. Les haies vives de résineux qui délimitent le camping et qui entourent la chapelle cloisonnent de façon excessive l'espace.

A l'Ouest de ce grand secteur, on trouve le delta des Plombes, un secteur écologique tout à fait remarquable, où existe un sentier de découverte. Le delta débouche sur la Vologne, qui se dirige à cet endroit vers le centre de Xonrupt.

Différentes prestations commerciales existent au sein de cet ensemble, hors du camping : deux établissements de location de pédalos avec un établissement de restauration rapide, ainsi qu'un mini-golf qui comprend également une restauration rapide. L'ensemble de ces établissements est propriété de la commune de Xonrupt loués à des gestionnaires.

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Le site de la chapelle Saint Florent constitue en fait l'espace de découverte majeur du lac. Il est souhaitable qu'il retrouve sa force originelle, celle d'un grand espace vert bien soigné, ponctué de quelques espaces boisés, bien transparents et dominé par la butte de la chapelle Saint Florent. C'est pourquoi, certaines prestations qui affaiblissent cette image, comme le min-golf, le terrain de pétanque avec son abri, pourraient être déplacés à l'ouest de la route. Ils formeraient un ensemble avec le terrain de foot et le tir à l'arc. Une gestion plus naturelle des espaces pourrait être faite, avec le reverdissement des espaces d'animation et l'enlèvement d'une partie des haies.

A l'inverse, des prestations compatibles (activités de nature et de restauration) pourraient y être renforcées.

Le secteur du delta des Plombes doit rester le plus naturel possible, tout en permettant sa découverte, ce qui implique des actions de renaturation, mais peut être aussi une amélioration du sentier de découverte.



De nombreux aménagements donnent à cet espace naturel un aspect de parc urbain



L'espace public Nord est trop cloisonné par une haie vive

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

L'un des objectifs du Plan de Gestion du Site Classé est de préserver et de retrouver un grand site lacustre, en recréant un paysage libéré de la plupart des éléments d'artificialisation, tout en proposant des prestations touristiques de qualité.

En vertu de ce principe, il serait judicieux :

- de déménager le camping existant de l'autre côté de la route, à l'arrière du Domaine de Longemer ;
- de déménager le mini-golf et la piste de voitures électriques de l'autre côté de la route, à proximité du terrain de sport ;
- de transformer l'ensemble du site en grand parc après avoir éclairci et réengazonné les espaces (en utilisant des semences locales), et enlevé les haies un peu artificielles le long de la route de contournement ;
- de mettre en valeur le delta des Plombes et d'y enlever les délaissés ;
- d'envisager le développement des établissements faisant de la location de pédalos, mais également, en contrepartie du déplacement du mini-golf, d'un espace de restauration qui manque actuellement à proximité immédiate du lac ;
- d'y aménager une piste cyclable ainsi qu'un sentier de tour du lac pour éviter aux promeneurs d'être obligés de suivre la route départementale de contournement.

S'agissant d'espaces en propriété communale, un programme pluri-annuel pourrait être élaboré, lié à la restructuration du secteur du Domaine de Longemer.

17. Le camping « Domaine de Longemer »

1. Présentation du camping

Nom et adresse de l'exploitant :

Commune de Xonrupt-Longemer
3400 Route du Lac
88400 XONRUPT-LONGEMER
Tél : 03.29.63.29.14
Fax : 03.29.63.27.10.



Il s'agit du plus grand camping du lac, propriété de la commune, comprenant 500 emplacements, dont 200 sont situés dans la proximité immédiate du lac, de l'autre côté de la route de contournement. Camping 2*, il a une vocation résidentielle et touristique et est ouvert toute l'année. La clientèle résidentielle produit environ un tiers du chiffre d'affaires.

Il comprend :

- un terrain de 10 ha,
 - 350 emplacements touristiques,
 - 180 emplacements résidentiels (caravanes à l'année), axés vers les régionaux,
 - des équipements de loisirs : une salle de jeux, du ping-pong, un terrain de volley et de basket,
 - des services : lave-linge, télévision, etc.
 - un snack ouvert de février à octobre, ainsi qu'une épicerie en saison.
-

2. Les questions posées pour l'évolution future de ce site

Ce camping doit rester en place car il joue un rôle majeur dans l'offre touristique de la commune, mais aussi dans le nombre de clients présents sur le site.

Il doit pourtant se moderniser pour répondre aux demandes de la clientèle.

Il faut également y prévoir des prestations et équipements nouveaux, pour compenser le déménagement des prestations de l'espace grand public du secteur de la chapelle Saint Florent.



Le camping à proximité du lac cloisonne ce bel espace



Présence de nombreuses haies, qui constituent autant de barrières visuelles

3. Les hypothèses possibles d'évolution, à prendre en compte dans le plan de gestion du site classé (voir schéma page suivante)

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession.

Les évolutions possibles, qui pourraient être retenues dans le plan de Gestion, sont les suivantes :

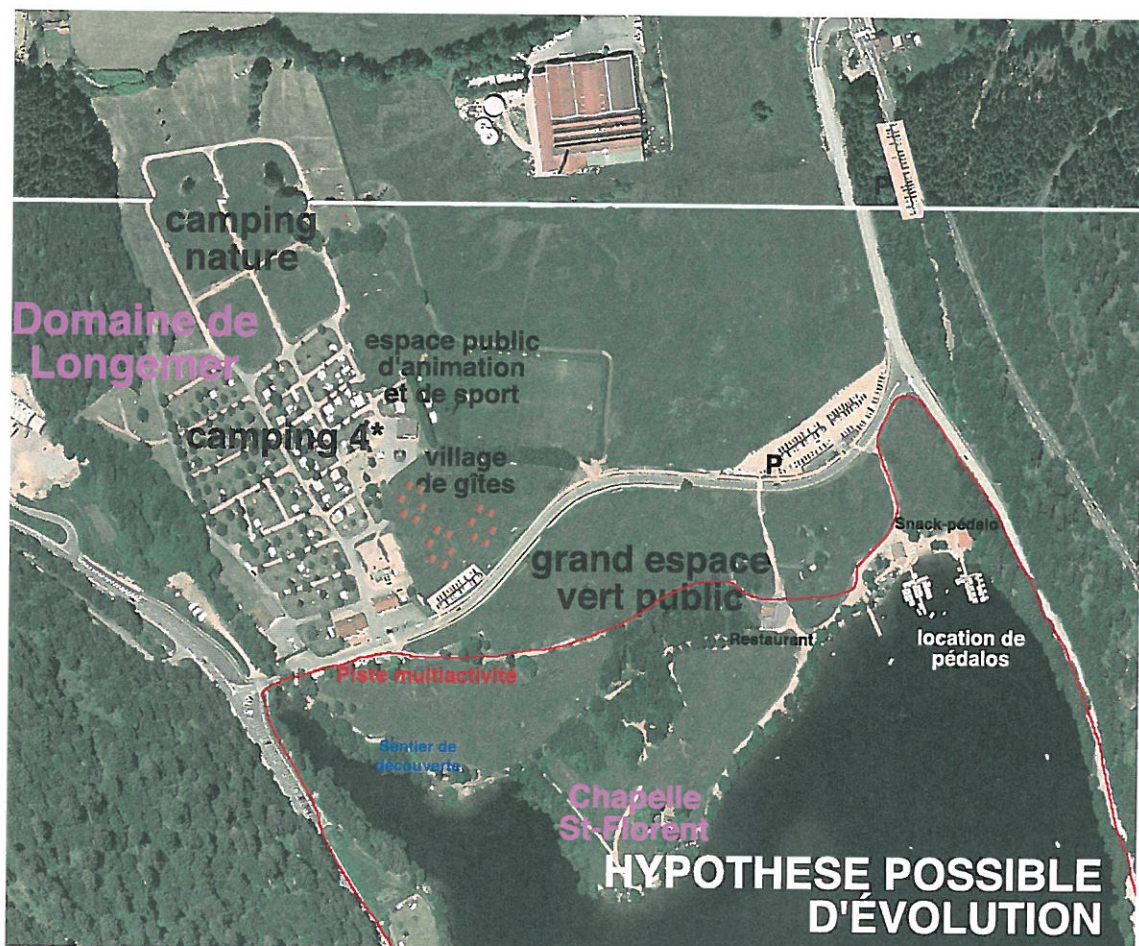
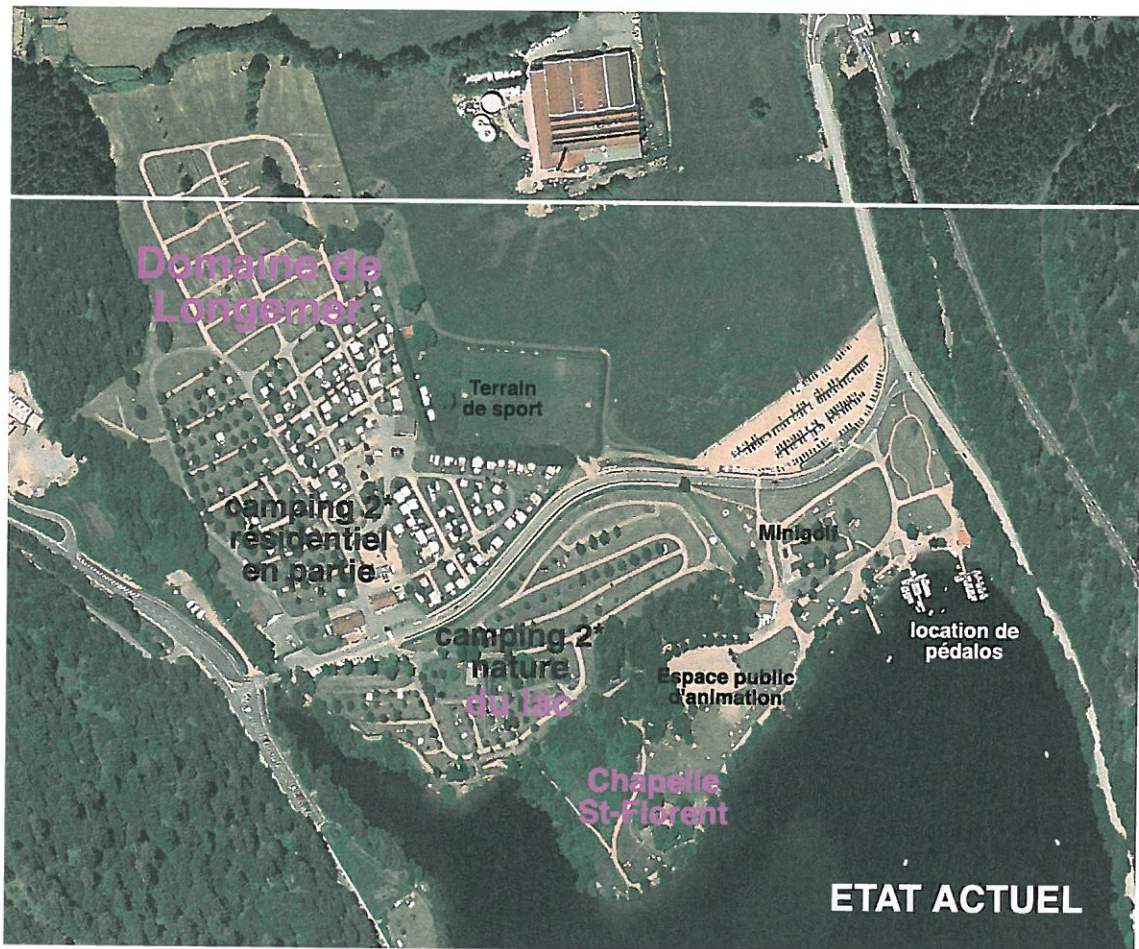
Le camping touristique **, de base pourrait passer en *** ou ****, pour mieux répondre aux demandes de la clientèle française et étrangère qui souhaite une qualité croissante.

En contrepartie de la disparition des 200 emplacements situés à proximité du lac, de l'autre côté de la route, il pourrait être créé au sein du camping actuel, peut-être en remplacement du secteur résidentiel, un vrai village de gîtes, avec 12-15 gîtes de qualité, respectant le patrimoine traditionnel de la vallée des lacs.

Le fond du camping, actuellement peu occupé et peu utilisé, pourrait devenir un vrai camping naturel, pour les clientèles cherchant un confort plus spartiate, mais en contrepartie une ambiance plus naturelle.

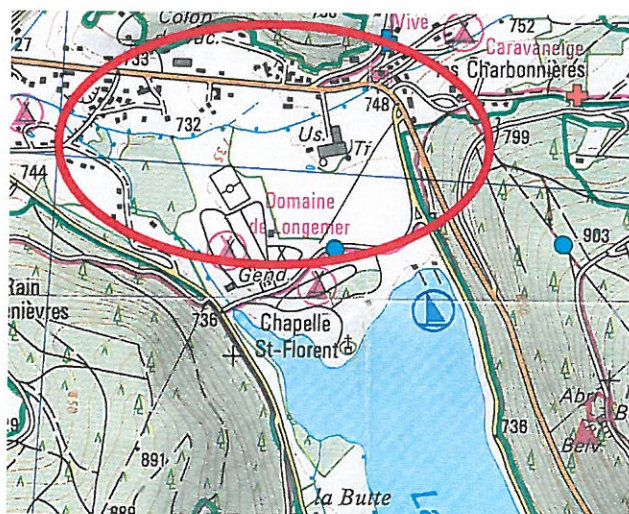
Enfin, le terrain de sport (foot et tir à l'arc) situé à proximité immédiate du camping pourrait être élargi, pour devenir un espace public d'animation de sport, comprenant le mini-golf et le terrain de pétanque déménagés, mais également d'autres espaces sportifs non couverts. L'ensemble devrait bénéficier de l'intégration la plus naturelle possible.

SECTEUR DE LA CHAPELLE ST-FLORENT ET DU DOMAINE DE LONGEMER



18. L'entrée du site, le long de la D 417

1. Présentation du secteur



Ce secteur est situé dans la partie Nord du site classé du lac de Longemer. Il s'agit d'une zone mixte qui comprend d'est en ouest :

- l'entrée de Xonrupt en venant du col de la Schlucht, avec plusieurs hôtels,
- une usine de blanchiment,
- une zone de prés, dont certains constructibles,
- le hameau de l'ancienne menuiserie, avec des maisons appartenant à plusieurs membres d'une même famille,
- un quartier résidentiel autour d'une ancienne ferme,



L'usine et ses grands prés ouverts, témoins d'une occupation originale et traditionnelle doivent garder leur caractère



Une coupure verte créé un espace de respiration entre le carrefour et le hameau de l'ancienne menuiserie

Le hameau de l'ancienne menuiserie



Au bord de la D 417, une ferme, de belle qualité patrimoniale

'4 eme photo dans autre sens

2. Les questions posées pour l'évolution de ce secteur

Situé à l'entrée du site classé en venant du centre-ville de Xonrupt, il s'agit d'un espace d'introduction à la vallée glaciaire qui doit être particulièrement préservé.

- Il doit garder un caractère le plus qualitatif possible.
- Les éléments patrimoniaux doivent être conservés et mis en valeur.

Il convient donc de :

- mieux marquer l'entrée du site à l'est, en aménageant le carrefour.

- maintenir le caractère architectural de l'usine de blanchiment, qui appartient au paysage industriel vosgien du début du siècle et trouve sa place dans la Vallée des Lacs,
- maintenir les prés autour de l'usine et les entretenir par un fauchage régulier, afin d'améliorer l'aspect paysager,
- maintenir une ouverture vers la ferme patrimoniale depuis la route,
- garder la coupure verte entre vieille ferme et hameau de l'ancienne menuiserie,
- ne permettre qu'un nombre réduit de nouvelles constructions, intégrées dans le hameau.

3. Les hypothèses possibles d'évolution

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

Le plan de gestion du site classé autorise une densification modérée du hameau de l'ancienne menuiserie, tout en essayant de lui donner un aspect plus pittoresque et plus patrimonial.

Ainsi, deux nouvelles constructions seront autorisées sur la parcelle 84. Leur implantation se ferait à proximité des maisons existantes dans le sens de la longueur de la parcelle, au maximum à 4 mètres de la limite. Il n'y aura qu'un accès unique au hameau depuis la D417 le hameau, afin de préserver la sécurité et de limiter la consommation d'espace.

Ce choix d'implantation a l'avantage de ne pas entraver la vue globale de ce secteur, aussi bien en arrivant du centre ville que du lac.



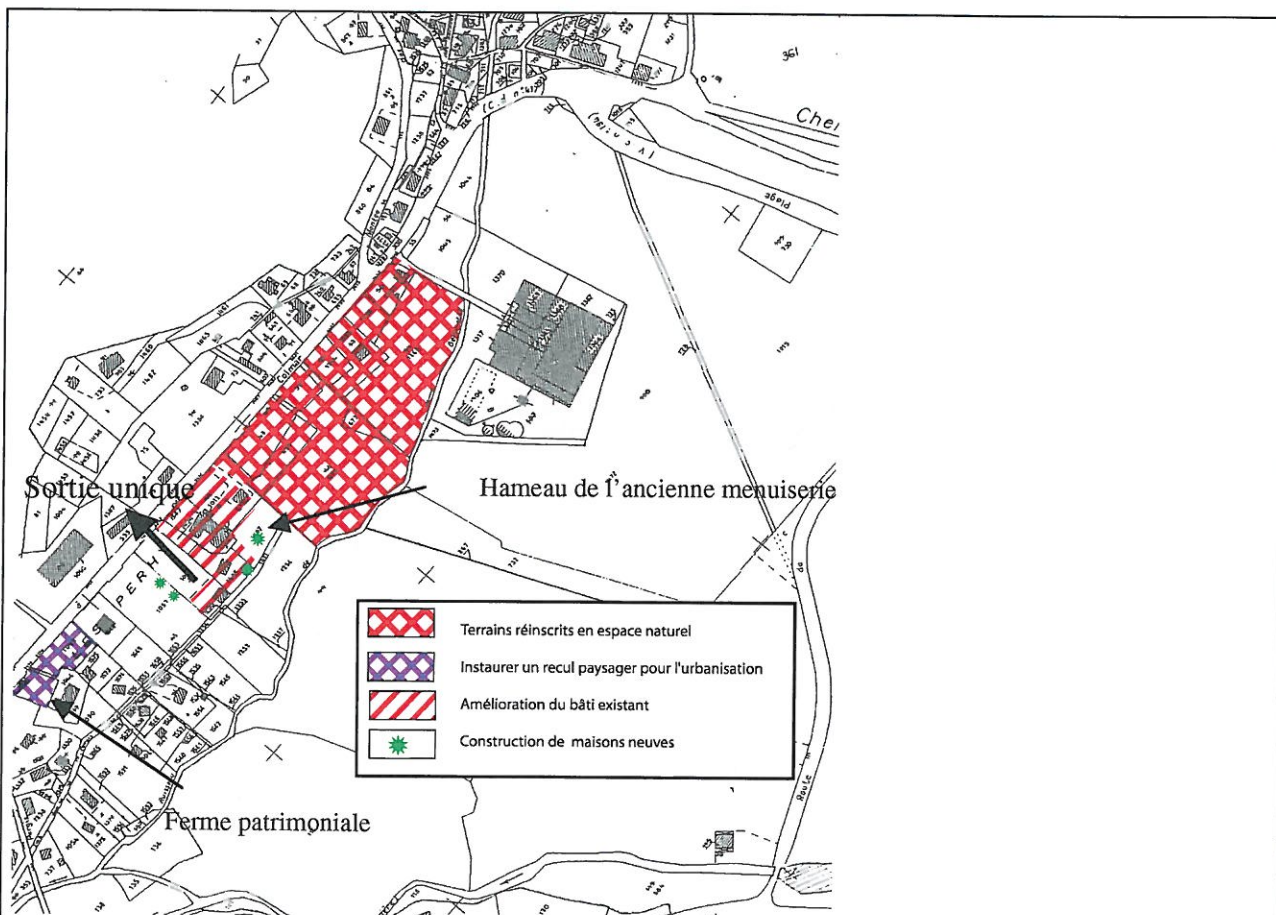
Cette solution permet une possibilité d'urbanisation, tout en préservant les qualités d'entrée de site de ce secteur, quitte à entamer quelque peu la coupure verte (mais le moins possible).

Deux autres nouvelles constructions pourront également être construites à l'arrière du hameau, dont une à partir d'un bâtiment existant (cabanon).

Les nouvelles constructions et les améliorations apportées au bâti ancien devront respecter le cahier des charges architectural du site classé, réalisé en 2006. L'objectif est d'arriver à un beau projet d'ensemble dans les 10-15 ans à venir.

Le plan de gestion du site classé propose de réfléchir à une nouvelle gestion de certains terrains, car ils sont situés dans des zones stratégiques très visibles :

- les terrains situés le long de la D 417, entre l'usine et le hameau de l'ancienne menuiserie,
- les terrains situés devant la ferme, celle-ci devrait rester visible de la route, en créant un recul paysager pour l'urbanisation.



Si la gestion de certains terrains impliquait d'évoluer vers une autre destination (une zone paysagère), ils pourraient être rachetés par un organisme public (Etablissement foncier de la Lorraine, SAFER, collectivités, ..) à un prix à négocier avec les propriétaires.

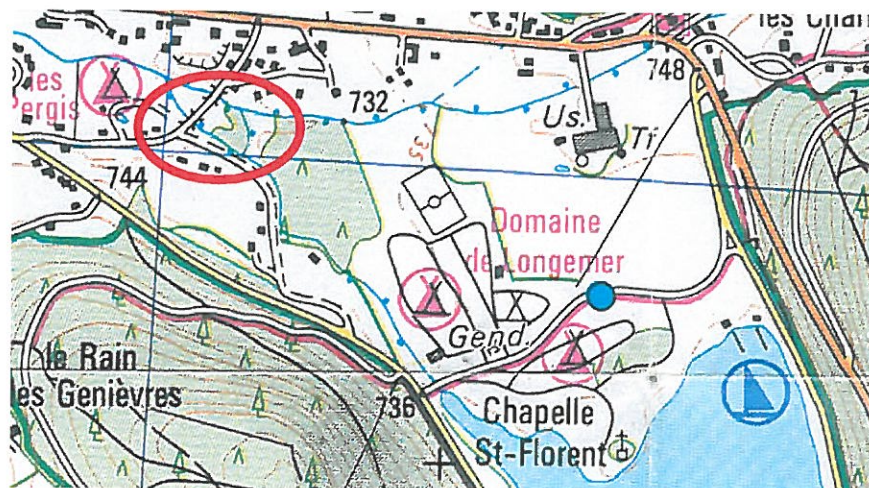
Par ailleurs, le Plan de gestion permet :

- La reconstruction de l'usine de blanchiment, tout en conservant les caractères patrimoniaux qui subsistent : la cheminée, ...

- L'aménagement du carrefour dans une logique de place publique et pas seulement de circulation, en mettant en valeur les trois hôtels, qui sont de qualité et ont été assez bien restaurés. Une maison d'accueil pour le site pourrait y être implantée. (Un schéma global d'aménagement a été proposé dans la note de travail sur les accès et les circulations).

19. Le secteur de « l'île »

1. Présentation du secteur



Il s'agit d'un petit secteur situé à l'extrémité Nord-Ouest du site classé du lac de Longemer. Composé d'un grand pré humide bordé par deux cours d'eau (la Vologne et le ruisseau de Belbriette) et leurs belles ripisylves, c'est une zone très naturelle.

La piste multi-activités reliant le lac au centre ville permet une découverte agréable de ce site de belle valeur.



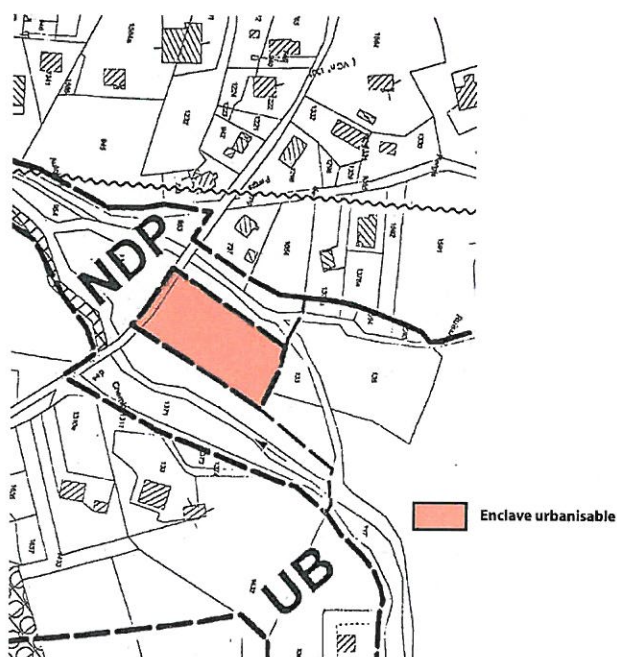
Une végétation caractéristique de zone humide s'est développée dans ce secteur bien préservé...

que les fortes disparités architecturales du secteur voisin (hors site classé) viennent cependant quelque peu affaiblir.



2. Les questions posées pour l'évolution de ce secteur

Zone protégée pour ses qualités écologiques et paysagères, classée en zone NDP au POS, elle comporte cependant une importante enclave urbanisable.



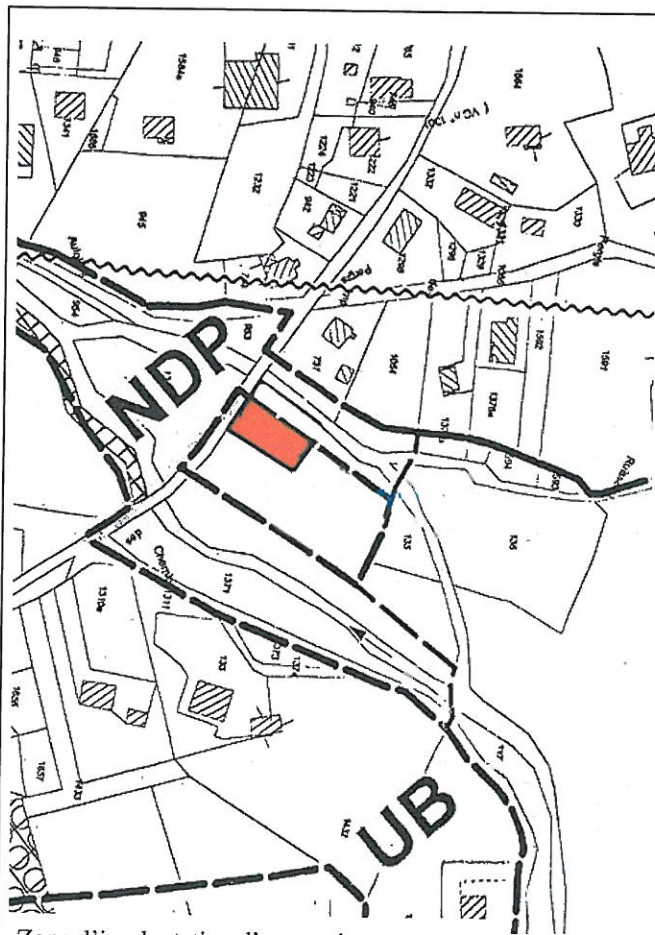
Or une construction pose problème au beau milieu de cette zone naturelle, la qualité de ce lieu devant être préservée.

3. Les hypothèses possibles d'évolution

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

Le plan de gestion du site classé propose un compromis, avec une urbanisation possible, tout en conservant ses qualités au lieu.

La construction d'une habitation serait autorisée en bord du pré, en continuité des parcelles déjà bâties, le long du ruisseau de Belbriette.



Zone d'implantation d'une maison

Le style de bâtiment autorisé devrait s'approcher le plus possible du style architectural traditionnel, comme dans le reste du site classé. Il devra respecter le cahier des charges architectural du site classé .



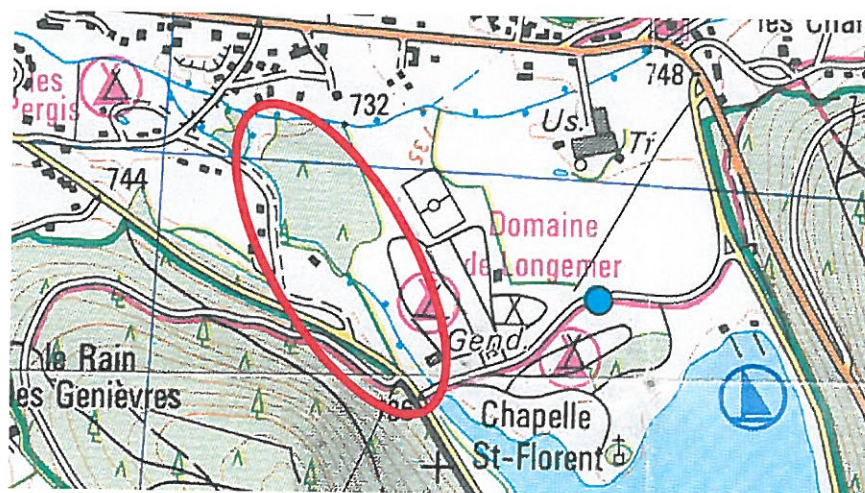
Ile : simulation d'une construction le long de la Belbriette

Cette solution qui nécessite une modification du POS, permet de :

- respecter le caractère du site,
- maintenir la coupure verte.

20. La zone mixte entre « l'île » et le camping du Domaine de Longemer

1. Présentation du secteur



Ce secteur est situé à l'extrémité Nord-Ouest de la RD 67 a, entre l'« île » et le camping du Domaine de Longemer.

Il s'agit d'une zone mixte qui comprend :

- une zone de stationnement réservée aux camping-cars,
- des ateliers municipaux,
- un petit bois communal, planté de résineux et qui a un aspect trop rigide,
- une rue, résidentielle d'un côté, avec des maisons de qualités diverses qui comporte encore des terrains vacants, et naturelle de l'autre, avec une ancienne ripisylve qui part en friche et la présence de quelques éléments patrimoniaux (vieux ponts, vieux murets, pontons, ...).



La zone de stationnement pour camping-cars en cours de réaménagement



Les abords peu soignés des bâtiments communaux sont à masquer ou à traiter

2. Les questions posées pour l'évolution de ce secteur

Ce secteur est traversé par la piste multi-activités, c'est une zone de passage qui doit être agréable pour la visite. Il convient donc :

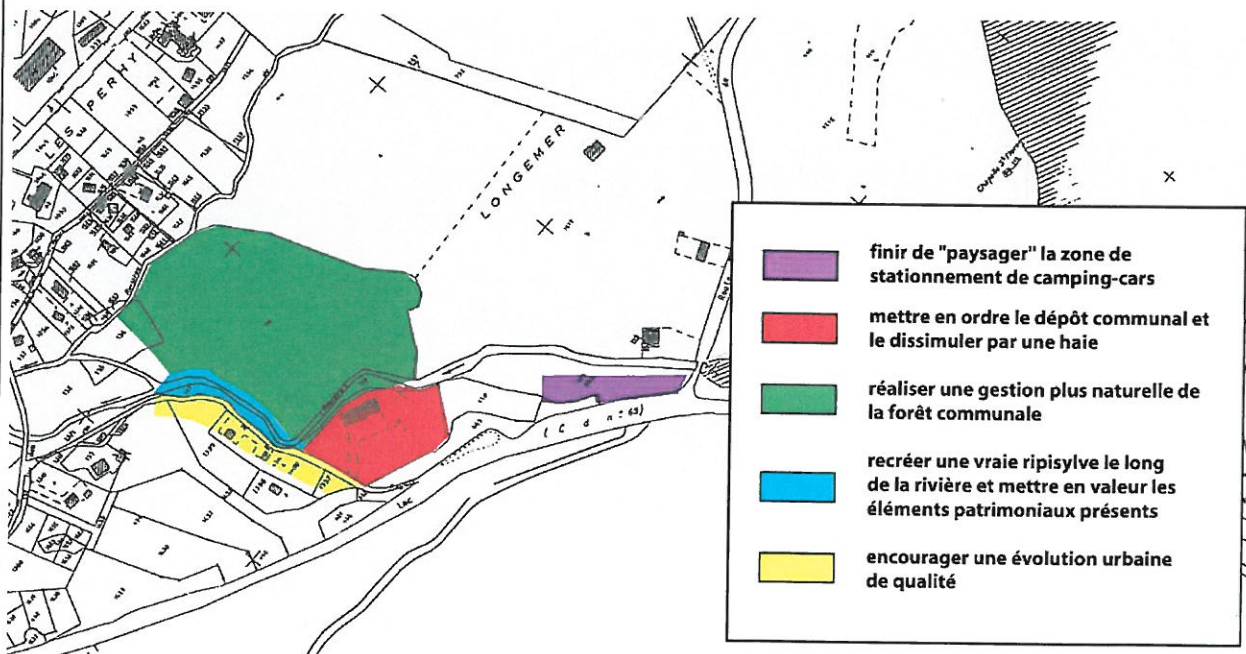
- d'améliorer l'aspect paysager,
- de conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux.

3. Les hypothèses possibles d'évolution

Le plan de gestion ne remet pas en cause l'existant et permet le maintien de l'état actuel même en cas de cession ou de succession.

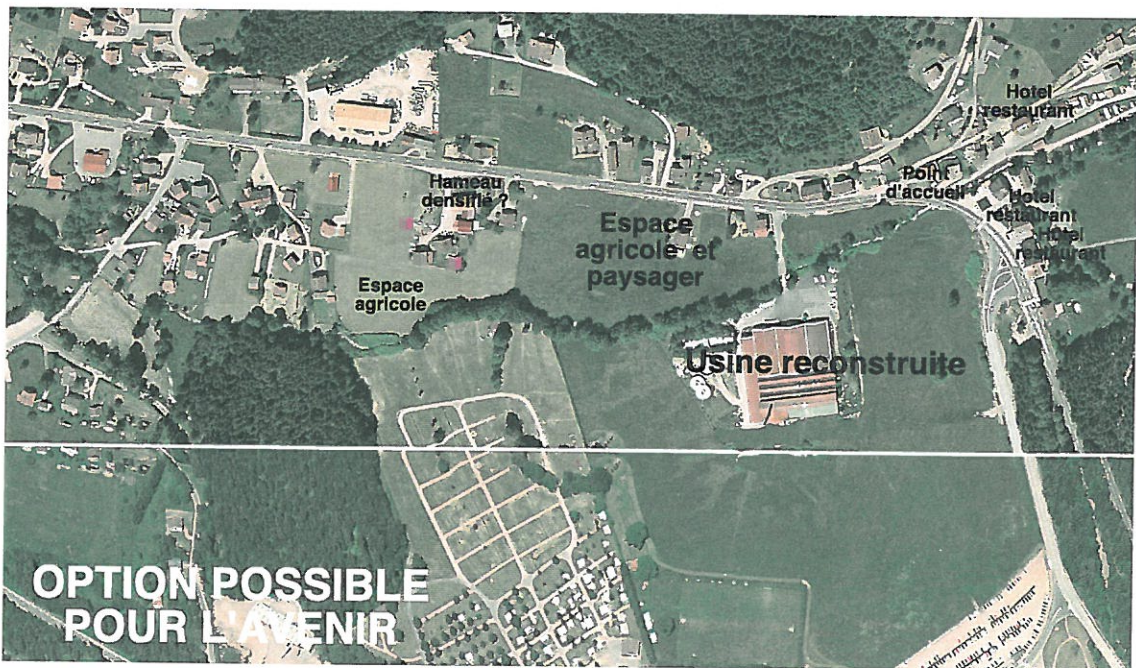
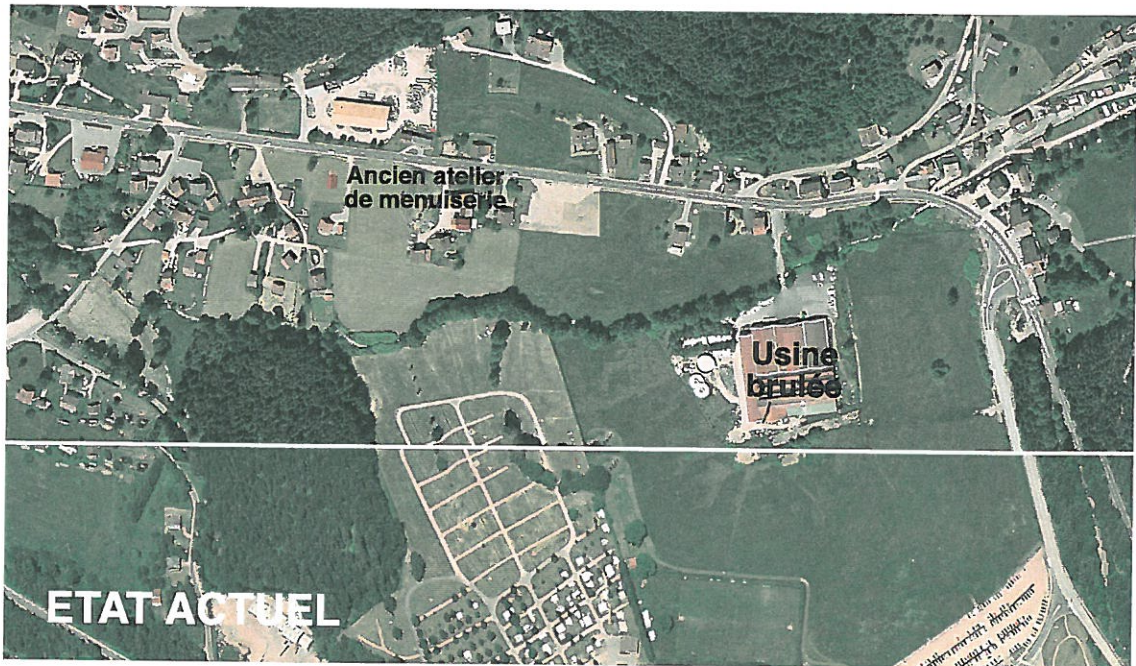
Le plan de gestion du site classé propose :

- de finir de « paysager » la zone de stationnement de camping-cars,
- de mettre en ordre le dépôt communal et de le dissimuler une haie,
- de proposer une gestion plus naturelle de la forêt communale,
- de recréer une ripisylve le long du ruisseau et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux présents,
- d'encourager une évolution urbaine de qualité le long de la rue



LAC DE LONGEMER

SECTEUR DE LA RD



PLAN DE GESTION DU SITE CLASSÉ DU LAC DE LONGEMER

La mise en œuvre du projet (La « bonne gouvernance » du projet)

De nombreux partenaires publics et privés sont associés

La mise en œuvre du projet de pôle d'excellence rurale, portée par la Communauté de Communes et la Commune, se fait en partenariat avec trois groupes d'acteurs :

*** Les administrations de l'État**

S'agissant d'un site classé, les services de l'État (DIREN, SDA, DDE) jouent un rôle de prescription majeur. Il est donc important qu'elles soient partenaires permanentes du projet.

*** Les entreprises touristiques du site**

Les entreprises touristiques locales sont fortement impliquées dans la conception du projet : elles ont été consultées individuellement et elles porteront de nombreux projets.

Elles se sont groupées en « Association des propriétaires, et exploitants du lac de Longemer »

*** Les Collectivités partenaires**

Il s'agit du Conseil Général des Vosges, du Conseil Régional, et du Parc des Ballons des Vosges

L'implication de l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient collectivités publiques, entreprises ou associations est forte et donne lieu à une méthodologie de gestion de projet innovante.

Un comité de pilotage du Plan de Gestion du Lac de Longemer

Un comité de pilotage du projet existe depuis 2004. Animé par le Sous-Préfet de Saint-Dié, il est composé de :

- La Communauté de Communes des Lacs et Rupts
- La commune de Xonrupt
- L'Association des propriétaires, et exploitants du lac de Longemer
- Le Conseil Général des Vosges
- Le Conseil Régional,
- Les services de l'Etat concernés : DIREN, SDA (ABF), DDE
- Le Parc des Ballons des Vosges
- Les parlementaires

Ce comité de pilotage a rôle :

- De définir et d'améliorer le fonctionnement global du site.
- De favoriser les synergies entre les différents acteurs
- D'analyser les impacts du projet en terme de création d'emplois et d'environnement
- De promouvoir le projet

Un comité technique de suivi du Plan de Gestion du Lac de Longemer

Un comité technique de suivi du projet existe depuis 2004.

Co-animé par le Sous-Préfet de Saint-Dié et le maire de Xonrupt, il est composé de :

- La Communauté de Communes des lacs et rupts
- La commune de Xonrupt
- Le Conseil Général des Vosges
- Le Conseil Régional,
- Les services de l'Etat concernés : DIREN, SDA (ABF), DDE
- Le Parc des Ballons des Vosges

Il comprend également les techniciens qui préparent et mettent en œuvre le projet : agent de développement de la Communauté et Bureau d'étude.

Ce comité a rôle suivre le travail technique et de préparer les projets concrets.

Un budget d'animation et de montage de projet, de 20 000 euros/ an, est prévu, par la Commune de Xonrupt- Longemer et la Communauté de Communes.

Une conférence bi-annuelle des acteurs du Plan de Gestion du Lac de Longemer

Une conférence bi-annuelle des acteurs locaux, rassemblant la Commune de Xonrupt-Longemer la Communauté de Communes et les entreprises touristiques locales est en cours de création.

Elle permettra d'associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du projet.

Elle sera animé par le maire de Xonrupt,.